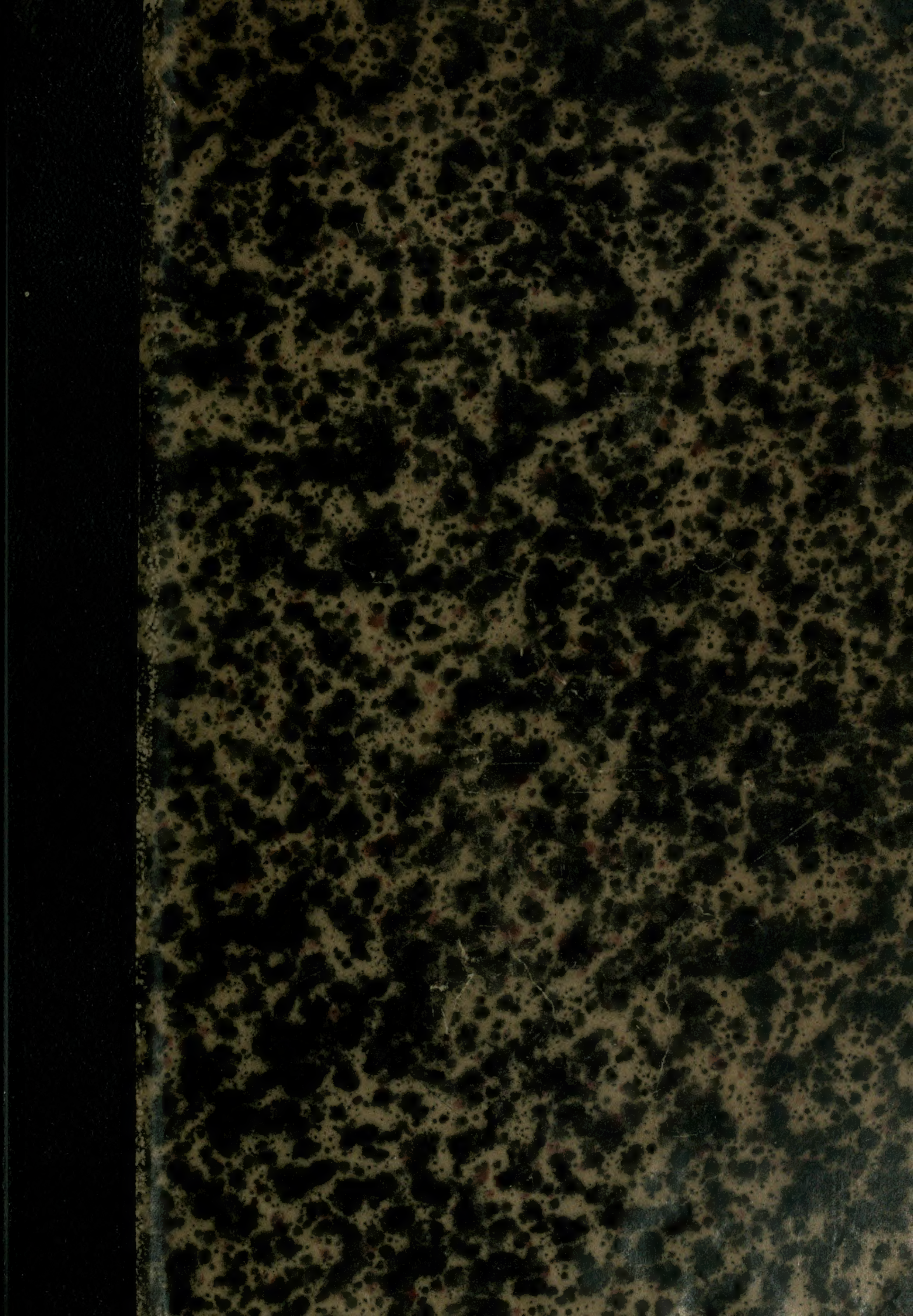
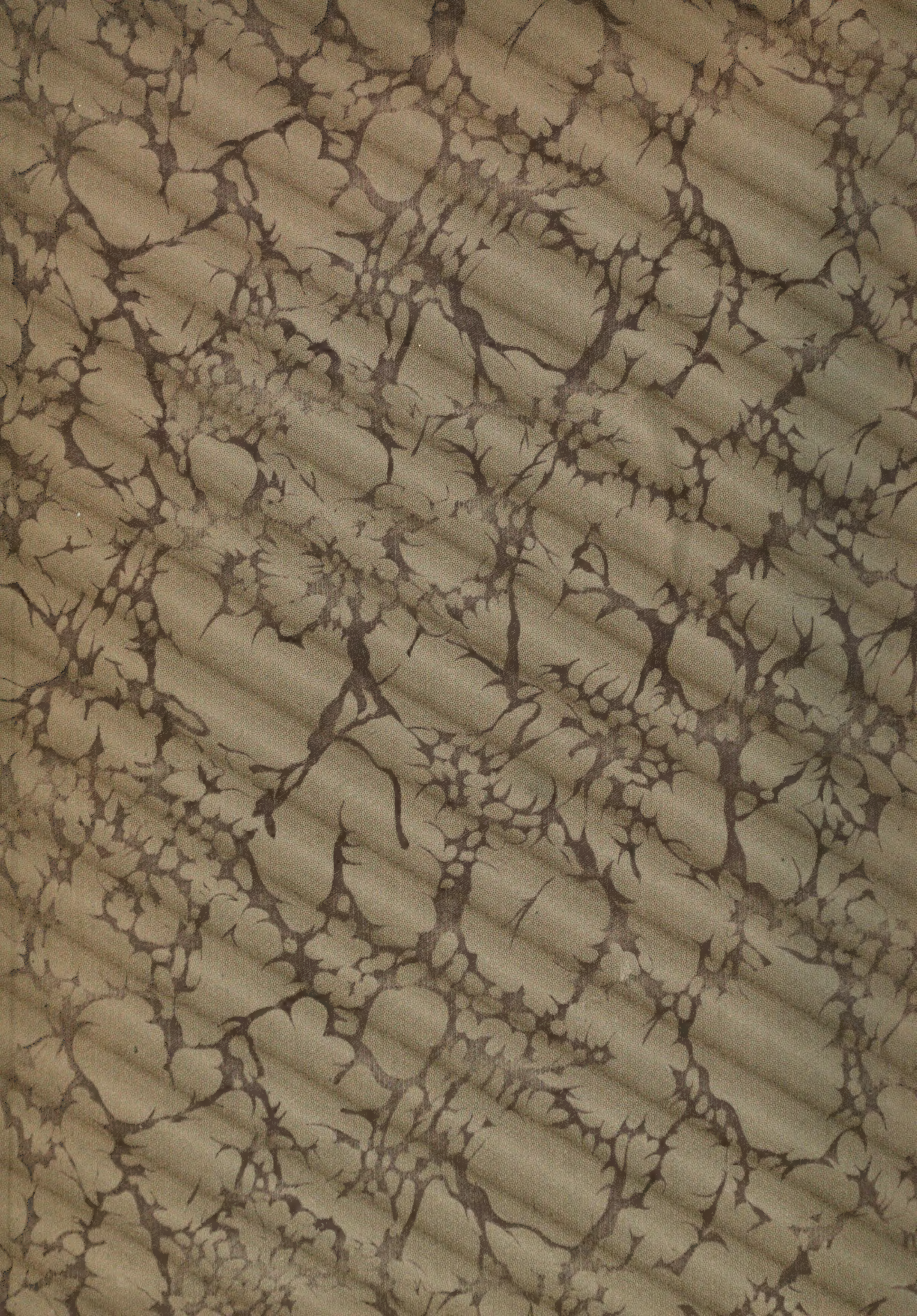
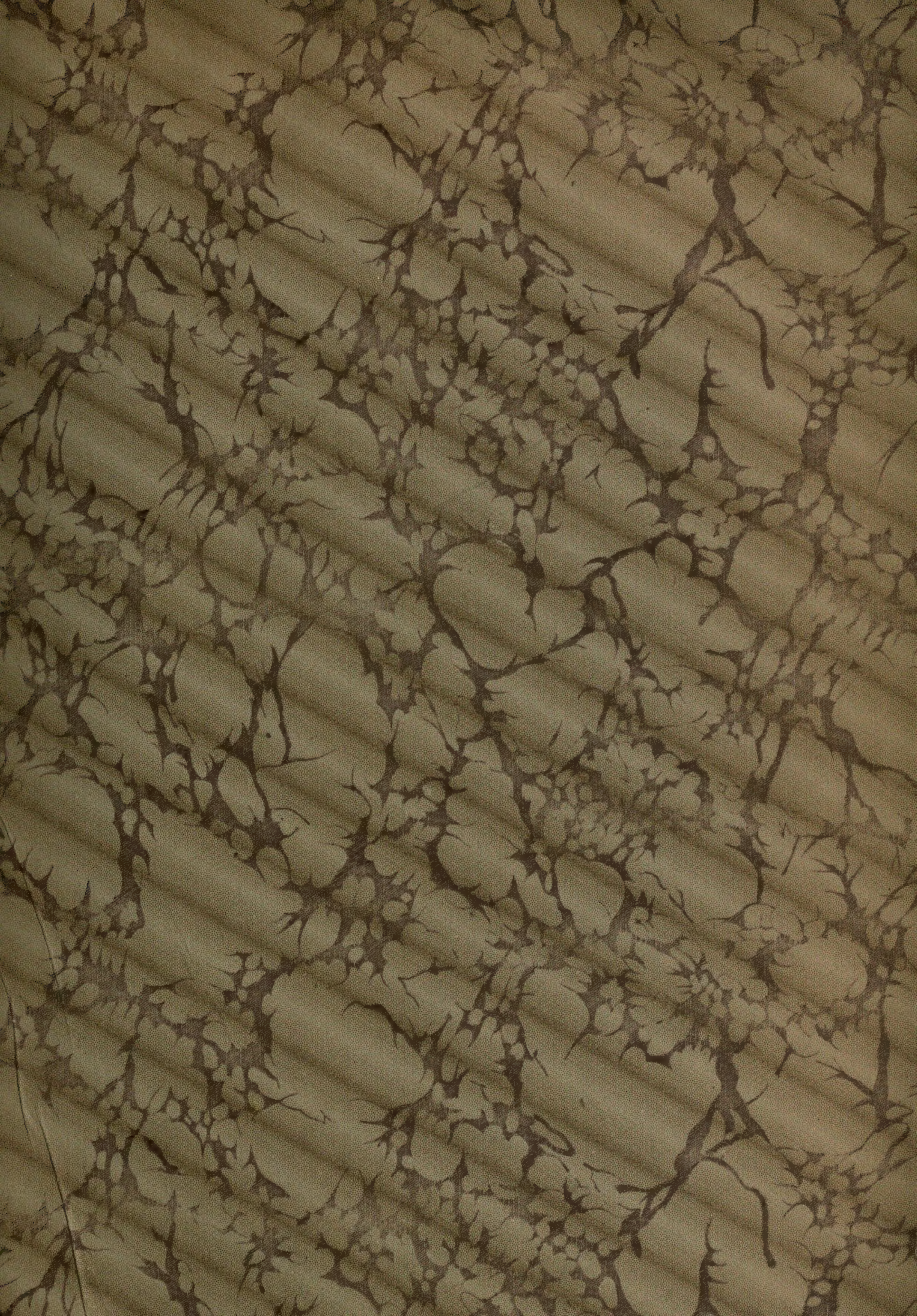
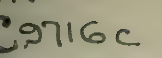






COMMENT LA BELGIQUE FUT ROMANISÉE

Extrait des *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXVIII, 1914



COMMENT LA BELGIQUE FUT ROMANISÉE

Essai historique par FRANZ CUMONT

DEUXIÈME ÉDITION



MAURICE LAMERTIN, ÉDITEUR-LIBRAIRE
RUE COUDENBERG, 58-62, BRUXELLES

AU BARON ALFRED DE LOË

EN SOUVENIR RECONNAISSANT D'UNE

LONGUE COLLABORATION

COMMENT LA BELGIQUE FUT ROMANISÉE [1]



IL y a près de deux mille ans que les légions de César conquirent la Belgique et cet événement n'a pas cessé aujourd'hui de produire des conséquences lointaines. J'oserai même dire qu'il en produit une en ce moment même, puisqu'il est cause que j'espère me faire comprendre de lecteurs belges en français. C'est par suite de cette conquête que la moitié des habitants de notre sol parlent encore une langue dérivée du latin, fait capital dont les effets furent dans le passé et restent dans le présent incalculables. Mais cette acquisition est loin d'être la seule que nous devions aux Romains. A travers les bouleversements politiques, il y a, dans la destinée de tous les pays, une continuité historique profonde, et peut-être cette étude en fera-t-elle apercevoir certains aspects assez imprévus. Les œuvres de la paix progressivement réalisées par le génie d'un peuple ne disparaissent jamais tout entières dans les catastrophes qui les atteignent périodiquement, comme se reproduisent les éclipses. J'espère donc ne pas encourir le reproche d'aborder un sujet manquant déplorablement d'actualité en essayant d'exposer ici comment la Belgique fut romanisée.

Mais, s'il est vrai que rien d'humain ne doit être étranger aux hommes, élevons-nous au-dessus de nos préoccupations nationales, certainement patrio-

1. Cette étude est le développement de deux conférences faites, l'une, en 1913, à la *Société royale d'archéologie de Bruxelles*, l'autre, en 1914, à l'*Institut historique belge de Rome*. Les notes que j'y ai ajoutées n'ont pas la prétention de fournir une bibliographie complète des questions abordées : elles veulent seulement donner quelques exemples à l'appui de mes assertions ou servir à guider ceux qui désireraient approfondir le sujet. Cet article était entièrement composé à la fin de 1914. Nous n'avons pu y ajouter avant le tirage (mai 1919) que l'indication de certaines publications nouvelles et quelques mots de conclusion.

tiques, mais ici un peu étroites, pour considérer largement l'histoire universelle, et le phénomène dont nous parlons nous apparaîtra comme un épisode particulier d'une des transformations les plus considérables du passé : la romanisation de l'Occident. C'est là l'œuvre maîtresse accomplie par Rome. Durant des siècles, elle réussit à contenir et à refouler la barbarie extérieure et parvint à implanter dans une large portion de l'Europe sa langue, son droit, son savoir, si solidement que, même quand elle eut succombé, ils ne périrent pas avec elle. Il est intéressant de constater comment cette grande mission civilisatrice fut accomplie chez nous, aux confins septentrionaux de l'Empire, dans la région la plus excentrique des provinces de notre continent. Et cet éloignement n'était pas seulement géographique; avant la conquête, les Belges, à la fois protégés et isolés par leurs forêts et leurs marais, avaient résisté à la pénétration de la culture méditerranéenne, qui se propageait chez les Celtes [1]. César le constate au début de ses Commentaires, dans un passage souvent cité : *Gallorum omnium fortissimi sunt Belgae, propterea quod a cultu atque humanitate provinciae longissime absunt.* Leurs tribus belliqueuses, en guerre perpétuelle avec leurs voisins, admettaient à peine les marchands italiens, qui trafiquaient largement avec les Gaulois du Midi, et elles s'interdisaient tous ces produits de luxe dont l'usage aurait pu amollir leur rude valeur. Peuplades farouches et batailleuses, habitant des cabanes de bois et de torchis, elles n'avaient d'autre civilisation que celle dont elles avaient hérité de lointains ancêtres, et elles restaient obstinément et exclusivement fidèles aux traditions et aux mœurs de leur race.

Deux siècles plus tard, le pays pacifié avait adopté le langage, le gouvernement, les usages, la religion même de Rome. Des villes et des bourgs prospères s'administraient suivant les lois d'un peuple de juristes. Des villas où l'on recherchait tous les raffinements du luxe, s'élevaient dans des campagnes rendues fécondes. Un commerce étendu apportait à des populations industrieuses les produits de l'activité de leurs voisines et même ceux des cités du lointain Orient. Et un ardent esprit de loyalisme rendait grâces aux empereurs de tous ces bienfaits, qu'assurait leur protection.

Comment s'est opérée cette conquête matérielle et morale, cette assimilation linguistique et économique? Les écrivains anciens ne nous en disent à peu près rien. Après l'inappréciable récit de la conquête par César, les auteurs sont presque muets sur ce qui advint de la Gaule Belgique. Quelques indications aussi précieuses que concises du géographe Strabon, de brèves mentions

1. Cf. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, II, p. 246 ss.

dans Tacite, à propos des troubles du Ier siècle de notre ère, sont les textes les plus explicites que nous possédions. Pour l'âge d'or, celui des Antonins, c'est le silence complet. Les inscriptions ne sont ni aussi nombreuses ni aussi significatives qu'on pourrait le souhaiter [1]. La prospérité économique de nos provinces au moyen âge a consommé la destruction des monuments de l'antiquité. Ce sont les fouilles surtout qui nous ont instruits de ce qu'était la vie de nos ancêtres gallo-romains. L'archéologie s'est attachée à interroger les débris de tout genre que le sol nous a rendus, et peu à peu ces témoins muets du passé ont appris à nous parler [2]. Les tessons de poterie, les fragments de métal ne sont pas moins éloquents, lorsqu'on sait les questionner, que les sculptures ou les bronzes de prix. Ils nous apprennent ce que furent non seulement l'art et les croyances de nos aïeux, mais leurs mœurs, leurs goûts, leur aisance et leurs relations avec l'étranger.

Qu'il me soit permis de regretter ici qu'une source aussi importante de renseignements historiques n'ait pas été exploitée en Belgique avec plus de méthode. La Société royale d'archéologie de Bruxelles n'a cessé, depuis ses origines, de s'intéresser aux restes qu'a laissés sur notre territoire l'occupation romaine; celles de Namur et de Liége ont exécuté aussi des explorations et des excavations fructueuses. Beaucoup de petits groupes d'érudits locaux ont, avec de petits moyens, fait une foule de petites choses utiles. Mais il a manqué une direction centrale et un plan d'ensemble. C'est récemment que l'État s'est décidé à organiser, au Musée du Cinquantenaire, un service des fouilles, pauvrement doté .On n'a jamais entrepris chez nous des recherches systématiques de grande envergure, comme le déblaiement des forts du *limes* en Allemagne ou l'exhumation de Silchester ou de Corbridge en Angleterre. Tongres n'a pas été fouillé mais saccagé; dans Arlon, on s'est livré à des efforts intermittents, promptement arrêtés par le manque de ressources, et l'on n'a guère recueilli à Tournai ou à Virton que ce qu'un heureux hasard a offert. La situation n'est pas meilleure au delà de la frontière : depuis des siècles, Bavai, la grande cité des Nerviens, est mise au pillage. Nous ne possédons pas de recueil général des monuments antiques tirés de notre sol, comme il en

1. Elles sont réunies maintenant dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t.XIII, pars 1, 2 (1904). La plupart ont été reproduites par RIESE, *Das rheinische Germanien in den antiken Inschriften*, Leipzig, 1914.

2. Mon exposé s'appuie, avant tout, on le verra, sur les monuments archéologiques, et j'exprime ici toute ma gratitude à mon confrère, le baron Alfred de Loë, conservateur au Musée du Cinquantenaire, pour l'inlassable complaisance avec laquelle il m'a fait profiter des trésors de son expérience et de sa riche collection de notes et de fiches. Je dois remercier aussi M. Sibenaler, conservateur du Musée d'Arlon, qui a eu l'obligeance de m'envoyer des photographies très réussies de plusieurs des monuments dont il a la garde.

existe, par exemple, pour le Wurtemberg [1]. Il nous manque surtout une bonne carte archéologique du pays indiquant, avec soin, en quels lieux des découvertes ont été faites et de quelle nature, ce qui nous apprendrait beaucoup sur l'étendue des défrichements, la répartition de la population et ses occupations sous l'Empire.

Néanmoins, nous pouvons en quelque mesure nous rendre compte de la façon particulière dont ont agi chez nous les causes générales qui ont assuré la romanisation de l'Occident. Les études qui ont été publiées sur les provinces voisines sont instructives à la fois par la ressemblance et par la différence des conditions du problème [2]. Je voudrais essayer d'esquisser ici au moins les aspects principaux de cette grande transformation de notre pays, telle que l'ont produite les circonstances locales.



Tout d'abord, il importe de le remarquer, le territoire de la Belgique actuelle ne coïncide avec aucune circonscription politique de l'antiquité. Des soixante-quatre cités ou, pour mieux dire, districts entre lesquels Auguste partagea toute l'étendue des Gaules, notre pays en comprenait partiellement quatre, qui débordaient de tous côtés au delà de nos frontières : celles des Ménapiens, des Nerviens, des Tongres et des Trévires. La région à l'ouest de l'Escaut appartenait aux Ménapiens, qui avaient pour chef-lieu Cassel *(Castellum Menapiorum)*. Le Hainaut et le Brabant faisaient partie de la Nervie, dont Bavai *(Bagacum)* était la capitale. Tongres *(Atuatuca)* commandait au Limbourg et aux pays de Liége et de Namur, qu'occupaient les débris des Éburons et des Aduatiques, les *Condrusi* du Condroz et les *Paemani* de la Famenne. Enfin, le sud du Luxembourg se rattachait à la cité des Trévires et obéissait aux magistrats de Trèves [3]. De ces quatre cités trois seulement faisaient partie de la *Gallia Belgica*. Les Tongres avaient été attribués à la

1. Le tome V du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule*, que vient de publier le commandant Espérandieu, contient au moins, au complet, les sculptures lapidaires.

2. J'ai trouvé souvent des guides précieux pour mon exposé dans HAVERFIELD, *The romanization of Roman Britain*, 2e éd., Oxford, 1912 (3e éd. 1914), et dans DRAGENDORFF, *Westdeutschland zur Römerzeit*, Leipzig, 1912. — L'utile article de HETTNER, *Zur Kultur von Germanien und Gallia Belgica* (Westdeutsche Zeitschrift, II, 1883, p. 1 ss.), ne s'occupe en réalité que de la région de la Moselle. La grande *Histoire de la Gaule* de M. JULLIAN, où j'ai beaucoup puisé, n'abordera la question de la romanisation que dans un volume dont on attend la publication.

3. Peut-être l'Ardenne était-elle une forêt domaniale, un *saltus* situé en dehors des limites des cités et administré par des procurateurs impériaux (DEMARTEAU, *L'Ardenne*, p. 33) ; mais nous n'en avons aucune preuve directe ; voir HIRSCHFELD, *Der Grundbesitz der römischen Kaiser*, dans *Kleine Schriften*, Berlin, 1913, p. 571. Cf. *infra*, p. 37, n. 6.

Germanie inférieure, lors de la création de celle-ci sous Trajan [1]. Le Rupel et la Dyle marquèrent désormais la limite entre les deux provinces [2] : Namur était en Germanie [3].

Aussi, pas plus dans l'antiquité qu'au moyen âge, ce qui forme le royaume actuel de Belgique n'eut une unité politique quelconque, et la population même qui l'habitait était double, composée d'un mélange de Celtes et de Germains [4]. Seulement, nous ne prétendons pas étudier ici l'organisation administrative du nord de la Gaule, ni rechercher les caractères ethnographiques de la race qui y vivait. Nous voulons seulement considérer la métamorphose de sa civilisation et, à cet égard, on peut dire que l'analogie des conditions économiques, sociales et civiques a provoqué sur toute l'étendue de notre territoire des résultats similaires.

Un premier fait frappe immédiatement : la Belgique, où devaient plus tard se développer de si puissantes communes, était alors une contrée sans villes. Des quatre centres urbains que nous avons nommés, un seul, Tongres, était situé sur notre sol, et il paraît n'avoir pas formé une agglomération très populeuse [5]. Les grandes métropoles du nord, Cologne, Trèves, Reims et même Bavai, restent en dehors de nos frontières. Quelques chefs-lieux de cantons *(pagi)*, comme Arlon *(Orolaunum)* ou Tournai *(Turnacum)* qui, au IVe siècle, remplaça Cassel à la têtede la Ménapie [6], étaient seuls des bourgades *(vici)* de quelque importance. Il en résulte, fait capital, que la civilisation de notre pays, contrairement à ce qui le caractérise de nos jours, était alors

1. CIL *(= Corpus inscriptionum latinarum)*, XIII, pars I, p. 573; HIRSCHFELD, *Kleine Schriften*, 1913, p. 371 ss.

2. PTOLÉMÉE, *Geograph.*, II, 9, 5, dit : Εἶτα μετὰ τὸν Ταβούλαν ποταμὸν Τοῦνγροι καὶ πόλις 'Ατουάτουκον. Le *Corpus* (*loc. cit.*) annote simplement « fluvius praeterea ignotus », mais il ne paraît pas douteux que la « Tavula » soit la Dyle, qui est appelée, dans les documents du moyen âge, « Thila » ou « Thilia ». En effet, la Dyle continuait à séparer, à cette époque, les *pagi* du Brabant et de Hesbaye et les diocèses de Liége et de Cambrai, qui répondent aux anciennes « civitates » des Tongres et des Nerviens. Cf. PIOT, *Les Pagi de Belgique* (Mém. Acad. royale de Belgique, XXXIX, 1874, p. 88); VANDERKINDERE, *La Formation territoriale des principautés belges*, t. II, 1902, p. 102, 128; PAQUAY, *Bull. soc. scient. Limbourg*, 1911, XIX, p. 5 ss. Rumpst, au nord du Rupel, était en Germanie inférieure, car il s'y trouvait une station de la « Classis Germanica » ; cf. *infra* p. 101, n. 2.

3. On y a découvert l'épitaphe d'un « beneficiarius consularis », cf. *infra*, p. 10, n. 2.

4. Si des conquérants germains purent s'établir, en nombre restreint, chez les Trévires, ils s'étaient fondus dans la masse de la population, qui était celtique de langue et de civilisation. Les tribus du pays des Tongres, qui étaient germaniques d'origine, avaient aussi été celtisées dans une large mesure; cf. FRANZ CRAMER, *Les habitants des Ardennes à l'époque romaine* dans *Féd. archéologique, Congrès de Liége*, 1909, t. II, p. 774 ss. Plus celtiques encore étaient les Nerviens et les Ménapiens Les Bataves, au contraire, étaient des Germains.

5. L'importance de Tongres date de l'époque où, les villes du Rhin ayant été plusieurs fois emportées, elle devint, au IVe siècle, une des forteresses frontières de l'Empire (Ammien, XV, 11). Cf. *infra*, p. 107.

6. *Infra*, p. 106.

essentiellement une civilisation rurale, non de bourgeois, mais d'agriculteurs, non de villes, mais de villas.

De plus, seconde observation, ces quatre cités sont dégarnies de troupes ou à peu près. Dans la *Belgica*, l'ordre n'était point assuré par les légions impériales, mais par la police municipale. En cas de danger pressant, on appelait toute la population aux armes pour tâcher de repousser l'envahisseur à l'aide de ces milices nationales [1]. Même la cité des Tongres, qui, nous l'avons dit, faisait partie de la Germanie, n'était occupée que par de faibles détachements, chargés de veiller à la sécurité des routes et de garder les points stratégiques, gendarmerie d'auxiliaires gaulois plutôt que corps réguliers [2].

Cette absence de fortes garnisons distingue nettement notre pays de la frontière du Rhin. Ici, les soldats-citoyens et un corps d'officiers aristocratique implantèrent autour des camps les mœurs et les goûts d'outre-monts. Des milliers d'hommes transportés directement de la vallée du Pô ou de l'Apennin, constamment accrus par des levées nouvelles, vécurent dès l'annexion en masses compactes parmi des tribus germaniques très primitives et leur imposèrent tel quel leur « romanisme ». Le résultat fut une culture italique, promptement abâtardie. En Belgique, l'assimilation ne s'opéra pas par une colonisation militaire; elle fut l'œuvre non de troupes, mais d'individus, par suite moins directe et moins brusque. La vieille originalité des fortes tribus indigènes résista mieux à l'absorption étrangère et ne se laissa pas entièrement dénationaliser. Le résultat fut une civilisation belgo-romaine aussi différente de celle de la Germanie que de celle de la Provence ou de l'Aquitaine [3].

Mais si les légions n'occupaient pas notre territoire, elles en étaient cependant toutes proches. Autour de lui, de la mer du Nord à la haute Allemagne, nombreuses et puissantes, leurs forteresses traçaient un demi-cercle protecteur. La présence de cette armée au delà de nos frontières n'a pas été moins féconde en conséquences que son absence en deçà, et nous aurons à tenir compte de ce second fait autant que du premier.



1. TACITE, *Hist.*, IV, 66 : « Baetasiorum, Tungrorumque et Nerviorum tumultuaria manu. » Cf. *ibid.*, IV, 79; SPART., *V. Didii Iuliani*, 1 : « Belgicam sancte ac diu rexit; ibi Cauchis Germaniae populus, qui Albim fluvium adcolebant, erumpentibus, restitit tumultuariis auxiliis provincialium » (178 p. C. n.). Cf., pour le reste de la Gaule, JULLIAN, t. IV, p. 274.

2. Un *numerus Gaesatorum* tenait garnison à Tongres (CIL, XIII, 3593 = RIESE, 1776). Un *beneficiarius consularis*, qui commandait la *statio* de Namur (CIL, XIII, 3620), devait avoir quelques hommes sous ses ordres (cf. WALTZING, *Musée Belge*, VII, 1903, p. 336). La *centuria Ollodagi*, cantonnée près de Bastogne (CIL, XIII, 3632 = RIESE, 2601) est probablement, comme le note le *Corpus* (p. 574), *iuventus vicanorum*. La situation change à la fin du IIIe siècle, cf. *infra*, p. 178 ss.

3. Cette opposition entre la Germanie et la Belgique a été nettement caractérisée par HETTNER, *op. cit.* (*supra*, p. 80, n. 2), p. 6 ss. Cf. DRAGENDORFF, *op. cit.*, p. 30 ss.

Après la conquête de la Gaule, Rome n'a pas introduit par la force ses usages, sa langue et ses croyances chez les peuples soumis à sa domination [1]. Elle ne leur a pas imposé une hiérarchie d'innombrables fonctionnaires, infligé une administration tracassière et une étroite surveillance policière. Elle gouvernait de haut et de loin, et la tyrannie du pouvoir central, le despotisme de l'État, l'interventionnisme des bureaux ont été moindres, durant les premiers siècles de l'Empire, que chez la plupart des nations modernes [2]. Les Césars se bornent à maintenir l'ordre et la sécurité et à exiger, en échange, le service militaire et le paiement de l'impôt. Ils laissent, autant par nécessité que par tradition politique, une large indépendance aux cités, et se déchargent sur elles du soin d'assurer la plupart des services publics. Les Nerviens et les Trévires — ceux-ci jusqu'à la révolte de Civilis — étaient même des *civitates liberae* [3], c'est-à-dire des républiques autonomes, dont la soumission n'était pas plus étroite que celle des États indigènes de l'Inde anglaise à l'égard du vice-roi.

La romanisation n'a donc pas été le résultat d'un programme politique nettement arrêté, dont la monarchie aurait confié l'exécution à ses agents. Elle n'a pas été réalisée par les moyens que l'Allemagne employait pour germaniser l'Alsace et le duché de Posen, ou le gouvernement de Saint-Pétersbourg pour russifier la Pologne et la Finlande. Légats et procurateurs agirent plutôt par la persuasion que par la contrainte [4]. Néanmoins, l'action de l'État fut très puissante et très efficace grâce à l'adoption de certaines mesures d'ordre général qui furent prises dès l'annexion.

Le premier soin du gouvernement impérial fut d'assurer les communications avec les contrées lointaines que César avait soumises. Il fallait que les troupes pussent se transporter rapidement en toute saison d'un bout à l'autre d'une province encore frémissante, où couvait la rébellion, et gagner aisément une frontière où les Germains étaient toujours menaçants. Dès le règne d'Auguste, Agrippa avait construit quatre grandes chaussées rayonnant de Lyon et se dirigeant, la première vers la Méditerrannée, la seconde vers les Pyrénées, la troisième vers le Rhin, la quatrième vers l'Océan. Celle-ci, traversant la *Belgica*, atteignait Boulogne par Bauvais et Amiens [5].

1. « Il aurait été contraire à toutes les habitudes d'esprit des anciens qu'un vainqueur exigeât des vaincus de se transformer à son image. » (FUSTEL DE COULANGES, *La Gaule romaine* p. 99.)
2. Cf. JULLIAN, t. IV, pp. 288, 293.
3. PLINE, IV, 17, § 106. Cf. CIL, XIII, pars I, p. 568, p. 583.
4. Cf., pour la Bretagne, TACITE, *Agricola*, 21.
5. STRABON, IV, 6, 11. Cf. CIL, XIII, pars II, p. 645.

C'était une partie de cet immense réseau routier que Rome étendit, avec ses conquêtes, des hautes vallées de l'Arménie aux rivages de la mer du Nord, et dont tous les administrateurs diligents s'attachèrent à resserrer les mailles, œuvre grandiose dont le peu qu'il en reste, tronçons mutilés, pavements déchaussés, arches de ponts, rochers entaillés, étonne encore le voyageur. Ces routes audacieuses furent, à travers les montagnes de l'Asie Mineure, les forêts de la Gaule ou les sables de l'Afrique, des voies de pénétration analogues aux chemins de fer du Turkestan ou du Congo. Sans doute, elles avaient avant tout un but stratégique : elles devaient assurer la pacification de provinces excentriques et leur défense contre les barbares. Mais en rapprochant tout à coup celles-ci du centre de l'Empire, elles permirent, par des échanges rapides, un développement harmonieux des relations pacifiques. Ce sont elles qui, malgré la diversité de cent peuples hétérogènes, ont assuré l'unité de l'État immense dont elles étaient comme les liens.

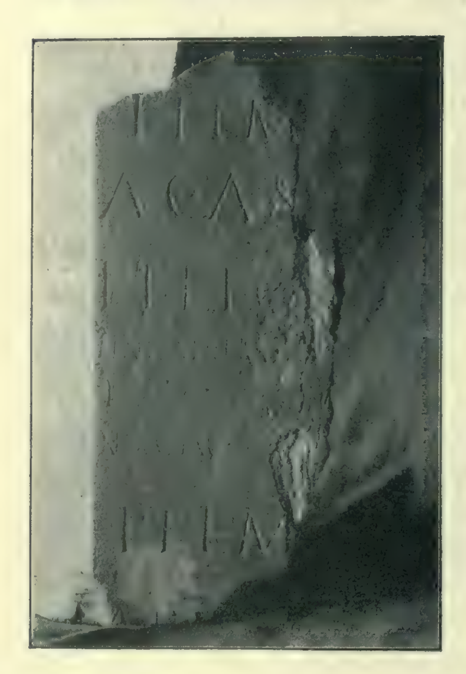


Fig. 1. — Fragment d'une colonne itinéraire trouvé a Tongres. (Musée du Cinquantenaire.)

On sait quelles constructions inébranlables les ingénieurs romains substituèrent aux pistes et aux sentiers gaulois que le moindre orage coupait de fondrières. Sur un enrochement épais, sur une digue indestructible de pierrailles et de ciment, reposait fermement un pavement de gros blocs polygonaux ou un solide macadam [1]. Des bornes milliaires jalonnaient les distances, des relais marquaient les étapes [2] parcourues

1. La « Chaussée du Diable » (cf. *infra*, p. 16), qui n'était pas une des routes maîtresses de la Belgique, était, sur le plateau du Luxembourg, élevée d'un mètre au-dessus du niveau du sol par crainte des amoncellements de neige. L'empierrement mesurait $6^{m}20$ de large et 60 centimètres d'épaisseur, et se composait d'un enrochement de grosses pierres (h. $0^{m}30$), d'une couche ($0^{m}20$) de pierres plus petites et d'une couche superficielle de gravier (A. de Loë, *Annales Société Arch. Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 426). — Les constructeurs ont habilement utilisé les matériaux locaux, comme les scories de fer, pour obtenir un conglomérat compact ; cf. *infra*, p. 110. Parfois un « chérau », un plan incliné de bois, permettait de gravir les pentes rocheuses ; cf. de Loë et Rahir, *Annales Soc. Archéol., Bruxelles*, XXI, 1907. p. 355.

2. « Taberna » à Serville (Namur) : Bequet, *Ann. Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 27.

rapidement par la poste publique [1]; aux carrefours, des colonnes itinéraires, comme celle qui a été retrouvée à Tongres (fig. 1) [2], indiquaient les cités ou stations où menaient les voies rayonnant en sens divers. Milliaires et « mansions » ont disparu, mais la forte assise de la chaussée a résisté à toutes les dévastations. L'Empire, qui croyait à son éternité, a construit ses routes pour



Fig. 2. — Fleuves et routes du nord de la Gaule.

l'infinité des siècles. A travers nos campagnes, les automobiles roulent encore là où passèrent jadis les chars pesants et les litières balancées.

La géographie marqua aux voies leur direction. Au nord du pays s'étendaient les marais de la Meuse, le Peel, où un cavalier s'engloutissait avec sa monture [3], puis les landes stériles de la Campine, sablons et bruyères, enfin l'estuaire de l'Escaut et les noues de la basse Flandre, où s'épandaient large-

1. CIL, VIII, 12020 = Riese, 426 : « Q. Iulio Maximo Demetriano... praef(ecto) vehiculor(um) per Belgicam et duas German(ias). »
2. CIL, XIII, 9158 = *Catal. des monum. lapidaires du Musée du Cinquantenaire*, 2e éd., no 196.
3. Musée de Leyde; cf. Holwerda, *Nederlands vroegste geschiedenis*, 1912, p. 29.

ment des eaux paresseuses, herbages spongieux et tourbières perfides, entrecoupées alors de halliers impénétrables [1]. Au sud, on rencontrait derrière la barrière volcanique de l'Eifel, des plateaux fangeux, des vallées abruptes et partout une forêt immense, propice aux embuscades, l'Ardenne, qui couvrait alors de son ombre toute la contrée depuis le Rhin et la Moselle jusqu'au delà de l'Escaut et aux environs de Reims [2]. Mais entre la désolation de la Campine



Fig. 3. — Pont de Montignies-Saint Christophe (amont).

et la sauvagerie de l'Ardenne, s'ouvraient les campagnes largement ondulées du Hainaut et de la Hesbaye. Ici aucun obstacle ne se dressait, aucune dépression profonde ne se creusait le long de la ligne de faîte qui sépare les bassins de l'Escaut et de la Meuse. C'est par là certainement que passait le vieux chemin par lequel les Aduatiques communiquaient avec les Nerviens et que César emprunta durant ses campagnes [3]. Mais les constructeurs romains, selon leur coutume, coupèrent par le plus court.

De Reims, la capitale de la Gaule Belgique, une voie se dirigeait au nord vers Bavai *(Bagacum)*, la ville des Nerviens, et de là courait presque en ligne

1. Strabon, IV, 3, 4, p. 194; César, III, 28, 2; IV, 38,3; VI, 5, 7, etc. La forêt persista en Flandre jusqu'au moyen âge : un *nemus sine misericordia*, dit la *Vie de saint Bavon ;* cf. Kurth, *La frontière linguistique*, 1896, I, p. 530.

2. César, *Bello Gall.*, V, 3 : « Silvam Arduennam quae ingenti magnitudine per medios fines Treverorum a flumine Rheno ad initium Remorum pertinet. » Cf. VI, 29, 31, 33.

3. Jullian, II, p. 473, n. 3; cf. 230.

droite, parallèlement à la Sambre et à la Meuse, vers Tongres et Maestricht, où elle franchissait le fleuve et d'où elle gagnait Juliers *(Iuliacum)* et Cologne. Deux embranchements se détachaient vers le nord, l'un avant, l'autre après le passage de la Meuse, et conduisaient à Nimègue *(Noviomagus)* et à Xanten *(Vetera)*, le camp fondé sur le Rhin en face de l'embouchure de la Lippe.



Fig. 4. — Pont de Montignies-Saint-Christophe (aval).

Au sud de l'Ardenne, une seconde route, à peu près parallèle à la première, joignait Reims au chef-lieu des Trévires en passant par Arlon *(Orolaunum)* et, de Trèves, gagnait la frontière rhénane [1].

Enfin de Bavai une route conduisait par Tournai *(Turnacum)* et Wervicq *(Viroviacum)* à Cassel, l'oppidum des Ménapiens, à travers les plaines de la Flandre, et aboutissait à Boulogne *(Gesoriacum)*. Un raccourci, empruntant le territoire des Atrébates et qui faisait communiquer le grand port avec Bavai par Térouanne *(Taruenna)* et Arras *(Nemetacum)*, était situé en dehors de notre pays actuel.

Ces voies sont les grandes chaussées impériales dont les stations sont énu-

1. Tout récemment des fouilles ont mis au jour près d'Etalle (Luxembourg) un milliaire de Septime Sévère provenant de cette route et indiquant la distance de Trèves *(ab Augusta)*. Il sera publié bientôt dans ces *Annales*.

mérées dans l'Itinéraire d'Antonin, guide officiel, et qui répondent aux routes nationales d'aujourd'hui. Entre elles, les légats ou les cités en construisirent successivement d'autres de moindre importance qui sillonnèrent bientôt notre sol dans toutes les directions. La Table de Peutinger indique une voie directe de Reims à Cologne, qui franchissait les hauteurs de notre Luxembourg et qui dut prendre surtout une importance stratégique au IVe siècle [1]. De la voie de Bavai vers Trèves, qui passait la Meuse à Dinant, il subsiste à Montignies-Saint-Christophe, dans le Hainaut, un pont dont les arches sont admirablement conservées [2] (figg. 3-4). On suit à travers le plateau d'Ardenne, entre Marche et Bastogne, un tronçon de la voie d'Arlon à Tongres, la « chaussée du Diable », que la légende rapporte avoir été construite en une nuit [3]. Les archéologues ont reconnu avec plus ou moins de certitude une quantité de chemins et *diverticula* antiques [4]. Il est naturel de penser qu'on empierra peu à peu « à la romaine », à mesure que les cultures s'étendaient et que les bourgs grossissaient, les anciennes pistes par lesquelles les divers cantons communiquaient entre eux, et la viabilité, chez nous comme chez nos voisins, fut probablement plus parfaite sous l'Empire qu'elle ne le fut jamais depuis lors avant le XIXe siècle.

Mais ces multiples passages le cédaient tous en importance à la chaussée rectiligne qui, de Bavai à Maestricht, traverse le milieu de notre territoire : c'est ici la grosse artère par laquelle le sang affluait jusqu'à cette extrémité du gigantesque corps romain. Elle devait, après la décomposition de celui-ci, continuer à nourrir les organismes politiques qui lui succédèrent, et, pendant tout le moyen âge, rester sous le nom de « chemin de Brunehaut », la grande voie de communication terrestre entre le Rhin et la mer [5]. Elle demeura aussi, à travers l'histoire, un chemin battu par toutes les armées : Malplaquet, Fleurus, Ligny, Ramillies, Montenaeken s'échelonnent le long de son parcours, et, du pont de Lixhe à Maubeuge, l'invasion allemande de 1914 suivit encore à peu près sa direction.

1. Cf. *infra*, p. 77.

2. Longueur, 25 mètres, sur 2m65 de large; cf. *Documents et rapports de la Société Archéologique de Charleroi*, X, 1880, p. 126 ss.; A. de Loë, *Bulletin des Musées*, 1911, p. 93. — Sur la route, cf. Del Marmol, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XIII, 1875, p. 1 ss.

3. A. de Loë, *loc. cit.* (*supra*, p. 84, n. 1).

4. Camille Van Dessel, *Topographie des voies romaines de la Belgique;* Bruxelles, 1877. Victor Gauchez, *Topographie des voies romaines de la Gaule Belgique*, dans *Ann. Acad. Arch.*, t. XXXVIII, Anvers, 1882; Huybrigts, *La voirie de la Belgique aux époques romaine et franque*, dans *Bull. Soc. Scient. du Limbourg*, t. XXX, 1912, p. 145 (carte détaillée, rendue presque inutilisable par le manque absolu de références).

5. Pirenne, *Histoire de Belgique*, I, 1909, p. 6. Cf. *infra*, p. 32.

Il serait intéressant de connaître la date de sa construction. Il n'existe aucune raison sérieuse de l'attribuer, comme on l'a fait, à Agrippa. Mais elle dut suivre de très près, si même elle ne précéda pas, la conquête de la Bretagne (43 ap. J.-C.), et elle est probablement en relation avec la fondation d'une colonie à Cologne par Claude, en 50 [1]. Certainement elle est antérieure à la révolte de Civilis (70 ap. J.-C.) : on se battit alors tout le long de cette ligne stratégique. Le chef batave, arrêté par Cornélius Labéon au pont de la Meuse à Maestricht, parvint cependant à franchir le fleuve et gagna à sa cause les Tongres et les Nerviens [2]. Labéon dut abandonner la route pour chercher à se défendre dans les bois [3] ; mais bientôt le légat Fabius Priscus débarquait de Bretagne à Boulogne avec la XIV[e] légion, qu'il conduisit « par la voie de terre dans les cités des Nerviens et des Tongres, dont il reçut la soumission [4] ».

Cette campagne nous montre par un exemple mémorable la valeur militaire sans seconde de cette route maîtresse du nord de la Gaule, dont le Batave chercha à s'emparer. Les quatre légions qui gardaient la Germanie inférieure et les trois légions cantonnées en Bretagne avaient à se prêter un mutuel appui. En cas de danger de l'un ou l'autre côté, les secours passaient des camps du Rhin au « vallum » de Calédonie et réciproquement. Le chemin le plus rapide qu'ils pussent suivre était celui de Tongres à Bavai et Boulogne. Sinon, il fallait descendre lentement par Nimègue et Utrecht jusqu'aux embouchures des fleuves hollandais et affronter les orages de la mer du Nord. Même en temps de paix, entre les forteresses rhénanes et britanniques, les communications et les échanges étaient fréquents, et les mansions de Nervie abritaient constamment les soldats qui allaient et venaient entre la frontière de l'est et la grande île de l'Océan. Elles hébergeaient les détachements qui convoyaient vivres et munitions, les hommes que le service appelait dans les garnisons ou qu'un ordre impérial renvoyait dans leurs foyers, recrues appelées sous les drapeaux, officiers rejoignant leurs postes, vétérans libérés qui regagnaient leurs cités gauloises.



Les Césars, en effet, levèrent de nombreux soldats dans un pays peuplé de tribus batailleuses, et l'armée a puissamment contribué à romaniser celles-ci.

1. On a trouvé un milliaire de Claude sur la voie de Mayence à Cologne (CIL, XIII, 9145), mais aucune borne malheureusement sur notre territoire, sauf celle que nous citons p. 86, n. 1.
2. Tacite, *Hist.*, IV, 66.
3. *Ibid.*, 70 : « Avia Belgarum ».
4. Tacite, *Hist.*, IV, 79 : « Legionem terrestri itinere Fabius Priscus legatus in Nervios Tungrosque duxit, eaeque civitates in ditionem acceptae. »

Les Nerviens, suivant la statistique de César [1], pouvaient armer 50,000 hommes, les Ménapiens 7,000, les Aduatiques et les autres peuples du futur pays des Tongres, un total de 59,000. Obligés de défendre constamment un sol qu'ils avaient conquis, les Belges, formés de deux races guerrières, unissaient l'ardente combativité des Celtes à l'énergie brutale des Germains. Rome n'eut pas besoin de faire des levées forcées [2] parmi ces populations robustes et belliqueuses, animées de l'esprit d'aventure : les engagements volontaires suffirent à assurer le recrutement de gros effectifs. On forma au moins six cohortes auxiliaires de cette forte et agile infanterie nervienne dont César avait pu apprécier à ses dépens la valeur : quatre servaient en Bretagne, deux dans la Germanie inférieure. Les archers du même pays étaient appelés au loin [3]. Les Ménapiens aussi envoyaient des fantassins à l'armée et des marins à la flotte [4], et surtout les Tongres des corps d'infanterie et de cavalerie aux garnisons de Bretagne, de Dalmatie et de Pannonie. Les Trévires étaient aussi réputés comme cavaliers parmi les Belges que les Bataves parmi les Germains [5], et notre Luxembourg donna son contingent aux «ailes» de cette nation campées sur le Rhin et sur le Danube [6]. Bientôt, Nerviens, Ménapiens, Tongres et Trévires ne furent plus enrôlés uniquement parmi les auxiliaires. A mesure que le droit de cité fut plus largement répandu parmi eux et que le recrutement se fit dans une proportion moindre en Italie, les Belges devinrent plus nombreux dans les légions, et on les rencontre même à Rome dans les corps d'élite, parmi les prétoriens ou les *equites singulares* de la garde [7]. Ils combattirent bravement pour leurs empereurs dans de lointaines expéditions. Dans une liste de soldats morts au champ d'honneur durant une guerre de Dacie sous Domitien ou Trajan, on lit les noms de trois Tongres, d'un Nervien et d'un Toxandre [8].

Or, l'armée était latine. Le latin y était la langue du commandement et de l'administration. Tout soldat devait le savoir ou, s'il l'ignorait, l'apprendre.

1. César, *B. G.*, II, 4.
2. Jullian, *Hist. de la Gaule*, V, p. 294 ss
3. CIL, XIII, pars 1, p. 574.
4. *Infra*, p. 28.
5. Cf. *infra*, p. 33, n. 7.
6. On trouvera l'énumération des « cohortes » ou « alae Nerviorum, Menapiorum, Tungrorum, Treverorum » auxquels on joindra les « Baetasii » et les « Toxandri », dans Pauly-Wissowa, *Realency cl.*, t. I, p. 1228 ss., t. IV, p. 318 (Cichorius). Sur la garnison de Bretagne, cf. Sagot, *La Bretagne romaine*, 1911, p. 188 ss.
7. Le mémoire de Roulez sur le contingent fourni par les Belges aux armées impériales (1852) serait aujourd'hui à récrire. Le *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, énumère les soldats ménapiens (p. 567), nerviens (p. 569), tongres (p. 574) et trévires (p. 583).— « Equites singulares » : cf. CIL, XIII, p. 583. J'ai reçu trop tard pour l'utiliser, l'article de M. H. van de Weerd, *Les Tungri dans l'armée romaine*, dans *Mélanges Charles Moeller*, Louvain, 1914, I, pp. 50-74.
8. Adam-klissi dans la Dobroudja : CIL, III, 14124 = Riese, 1896.

Tibère interdit à l'un d'eux, auquel un juge demandait en grec son témoignage, de répondre autrement qu'en latin [1]; l'anecdote est caractéristique. Les légionnaires ont ainsi répandu l'idiome du Latium jusqu'aux confins extrêmes de l'Empire. Au fond même de l'Asie-Mineure, l'épigraphiste voit son usage prédominer de plus en plus dans les inscriptions, à mesure qu'il s'avance vers les confins de l'Arménie : c'est qu'il approche des camps de la frontière. Les auxiliaires belges préférèrent si rapidement le parler italique à leurs dialectes locaux que, lors de la révolte de 70, on les voit prêter serment en latin à l'empire des Gaules [2].

Mais les engagés celtiques ou germaniques ne s'efforçaient pas seulement de s'exprimer en latin, comme nos recrues flamandes en français : leur long séjour à l'armée transformait aussi leur mentalité et leur inspirait des sentiments romains. On ne parlait pas alors du service de deux ou trois ans; les légionnaires en restaient sous les drapeaux au moins vingt; les auxiliaires vingt-cinq. Leurs officiers et centurions pouvaient développer en eux l'esprit de discipline et de fidélité aux aigles romaines, la piété à l'égard des dieux du Capitole, le dévouement à l'*imperator*, envers qui les liait un serment sacré. La noblesse gauloise, admise immédiatement à exercer des commandements, fut assimilée aisément par la force de l'esprit de corps [3]. Les simples soldats avaient reçu comme légionnaires le droit de cité, s'ils ne le possédaient déjà avant d'être enrôlés; auxiliaires, ils l'obtenaient lorsqu'ils étaient licenciés, pour eux, leur femme et leurs enfants. Ils étaient, dès lors, les égaux de leurs anciens vainqueurs et faisaient partie de cette élite qui gouvernait les cités et administrait parfois les provinces [4]. Les vétérans se retiraient souvent dans quelque bourg voisin des lieux où ils avaient servi ou revenaient se fixer dans leur pays natal [5], et il semble que les empereurs, en leur assignant des terres, aient favorisé la formation d'une classe rurale sur laquelle ils pussent absolument compter [6]. Désormais, propriétaires ou bourgeois considérés, très convaincus de leur supériorité sur la plèbe indigène, ils étaient citoyens romains non seulement de droit, mais de cœur, comme aujourd'hui les vieux « légionnaires » établis dans la province d'Oran se disent et se sentent Français.



1. SUÉTONE, *Tib.*, 71 : « Militem graece testimonium interrogatum, nisi latine respondere vetuit. » Suivant Dion, il s'agirait d'un centurion.

2. La remarque est de JULLIAN, t. IV, p. 206.

3. TACITE, *Hist.*, IV, 74 : « Ipsi (Galli) plerumque legionibus nostris praesidetis... »

4. TACITE, *loc. cit.* : « Ipsi... has aliasque provincias regitis. »

5. Un « emeritus legionis VIII, beneficiarius procuratoris, honesta missione missus » meurt à Arlon, CIL, XIII, 3983 = RIESE, 843.

6. DRAGENDORFF, *op. cit.*, p. 41 ss.

Si l'armée transforma ceux qu'elle accueillait dans ses rangs, son influence rayonna aussi au loin en dehors des remparts des camps. Les fournitures et les réquisitions nécessaires à l'entretien des troupes mettaient les cultivateurs en rapports continuels avec l'intendance. Les agents de l'*annona militaris* étaient, avec ceux des finances, les seuls fonctionnaires impériaux qui eussent avec les possesseurs du sol des relations constantes, et les prestations, comme l'impôt, faisaient pénétrer les uns et les autres jusqu'au fond des campagnes. Le gouverneur et son entourage, qui résidaient à Reims, étaient loin, et l'on n'avait guère affaire à eux, sauf quand il fallait plaider quelque gros procès. Mais les opérations du cadastre et du cens [1], la levée du tribut et la perception des *vectigalia* conduisaient jusque dans les villas et jusqu'aux frontières les procurateurs et leurs subordonnés [2]. Pareillement, des greniers et magasins militaires étaient établis dans chaque cité, et les livraisons de blé, de bétail, de fourrage devaient être pour les propriétaires une affaire de grande importance. Aussi témoignaient-ils leur reconnaissance aux officiers dont les exigences ne les avaient pas maltraités, en leur décernant les honneurs municipaux [3].

Souvenons-nous qu'il y avait cantonnées dans la Germanie inférieure quatre légions, ce qui, avec les auxiliaires, constituait une garnison permanente de 40,000 à 50,000 hommes. Ajoutons-y les vivandiers, dont les échoppes se dressaient autour des camps, les femmes et les enfants des soldats, les fonctionnaires avec leur maison et leur suite, une quantité d'esclaves publics et privés, et nous arriverons à un total d'au moins cent mille hommes à nourrir et à entretenir dans les garnisons du bas Rhin [4]. Au IIe siècle, il est vrai, le nombre

1. Une inscription trouvée récemment à Ostie mentionne un « procurator Aug(usti) ad census accipiendos trium civ[itatium] Ambianorum, M[o]rinorum, Atrebatium » et prouve qu'au point de vue des opérations du cens, la province de Belgique était divisée en districts, formés de plusieurs cités limitrophes, et que ces opérations y étaient dirigées par un chevalier romain, placé sous les ordres du censeur en chef de la province, lequel était d'ordre sénatorial (HÉRON DE VILLEFOSSE, *Mém. Soc. Antiquaires France*, LXXIII, 1914, p. 250 ss.). Il est probable que les Ménapiens et les Nerviens formaient ensemble un district voisin du premier.

2. L'administration financière était dirigée par un procurateur commun aux provinces de Belgique et de Germanie et résidant à Trèves. Il avait sous ses ordres pour la Belgique un « subprocurator » (CIL, III, 14195, 6 = RIESE, 404; X, 1679 = RIESE, 405). Comme agents inférieurs, le seul dont le titre apparaisse dans une inscription trouvée sur notre territoire, est un « beneficiarius procuratoris » à Arlon (*supra*, p. 19, n. 5; cf. WALTZING, *Orolaunum vicus*, 1904, p. 26). — Un « servus Caesaris », à Arras (CIL, XIII, 3531) « fortasse in statione quadam vectigalium occupatus erat ». — Le mémoire de Roulez, *Les Légats propréteurs et les procurateurs des provinces de Belgique et de Germanie inférieure* dans *Mém. Acad. Bruxelles*, XLI, 1875, serait à reprendre. Cf. HIRSCHFELD, *Kleine Schriften*, 1913, p. 381 ss.

3. C'est pour quelque service de ce genre qu'un « primipilaris » obtint, au commencement du IIIe siècle, un décurionat honoraire chez les Tongres, avant d'être transféré sur le bas Danube (CIL, III, 14416 = Riese, 2597). Cf. *infra*, à propos des « salinatores », p. 34, n. 3.

4. Pour les deux Germanies, inférieure et supérieure, on arrive au chiffre de 200,000 hommes échelonnés le long du Rhin; cf. JULLIAN, t. IV, p. 136.

des légions fut réduit à deux, mais alors la population urbaine s'était multipliée; Cologne, Xanten, Nimègue étaient devenues des colonies, et la première au moins une grande ville. Cet accroissement compensait, et au delà, la diminution de l'effectif des troupes d'occupation.

Ces camps et ces villes tiraient en grande partie des campagnes belges leur subsistance et celles-ci trouvèrent un débouché important pour leurs produits dans ces agglomérations situées dans leur voisinage et dont la consommation était grande. Ceci nous conduit à parler du commerce qui fut, plus encore que le service militaire, un puissant facteur de romanisation.



Si de nos jours le commerce, dit-on, suit le drapeau, il est plus vrai encore qu'il accompagnait les aigles romaines. A peine une province nouvelle était elle occupée qu'on y voyait affluer les *negotiatores* italiens — telle la nuée de mercantis et de spéculateurs qui s'abattirent récemment sur le Maroc : petits boutiquiers qui dressaient leurs échoppes à proximité des camps et trafiquaient avec les soldats et les indigènes, agents de sociétés financières cherchant pour leurs capitaux des placements fructueux et un intérêt qui les dédommageât largement de leurs risques, fermiers des impôts — jusqu'au moment où Tibère établit la perception directe, — adjudicataires de travaux publics, fournisseurs de l'intendance militaire, locataires des domaines de l'État, concessionnaires ou employés des compagnies agricoles ou minières, tous s'ingéniaient âprement à tirer profit de la conquête, et, grâce à l'appui intéressé des fonctionnaires provinciaux, ils concentrèrent parfois entre leurs mains presque toute la fortune mobilière du pays qu'ils exploitaient.

Rome n'a pas pratiqué sous l'Empire la colonisation en masse; elle n'a pas, comme l'Europe moderne, envoyé au delà des mers des millions de prolétaires qui ont occupé des continents. Elle n'a pas non plus, comme nous le faisons dans les régions tropicales, soumis à une infime minorité de fonctionnaires et d'agents une multitude inassimilable d'indigènes d'autres races. Les citoyens qui se fixaient dans les provinces étaient des « bourgeois », de gros ou de petits capitalistes, qui formaient une aristocratie marchande à côté de la noblesse terrienne autochtone. On a comparé leur situation à celle des colonies allemandes du moyen âge dans les villes de Hongrie et de la Pologne [1]. S'ils restaient une minorité, leur nombre pouvait cependant être considérable :

1. HAVERFIELD, *op. cit.*, p. 14, n. 1.

Mithridate fit massacrer, le même jour, dans toutes les cités de la province d'Asie, 80,000 Italiens [1].

Dès l'époque de Cicéron, c'est-à-dire cinquante ans après la conquête, la Narbonnaise était pleine de ces trafiquants ou banquiers qui monopolisaient le commerce du pays. « Aucun Gaulois n'y faisait d'affaires sans l'intervention d'un citoyen romain, aucune monnaie n'y circulait sans être inscrite sur les livres de comptes des Romains [2]. » Durant les campagnes de César, on trouve ces *negotiatores* établis au péril de leur vie jusqu'au cœur de la Gaule, à Orléans, à Châlons, à Nevers [3]. Dès que les voies furent ouvertes et que la sécurité fut assurée, ils envahirent la Belgique. L'adoption d'une civilisation étrangère y créait brusquement des besoins nouveaux ; les particuliers, pour se construire des maisons et vivre à la romaine, les cités, pour s'embellir et s'administrer sur le modèle des municipes du Midi, avaient besoin d'argent. Les banquiers coloniaux s'empressèrent de leur en prêter à un intérêt usuraire. Le changement soudain de toutes les conditions de l'existence, le bouleversement social qui résulta de la conquête étrangère, furent suivis d'une crise économique intense. En 21 ap. J.-C., le soulèvement qui se produisit à l'instigation du Trévire Julius Florus fut provoqué par la lourdeur des dettes qui accablaient le pays, auxquelles venaient s'ajouter le poids des tributs : les cités étaient obérées, les nobles réduits à la misère. Détail caractéristique, on voulut commencer la révolte par le massacre des négociants romains [4]. De même, en 69, dès qu'éclata la rébellion des Bataves sous Civilis, les Hollandais (*Canninefates*) se jetèrent sur les vivandiers et trafiquants qui, à la faveur de la paix, s'étaient dispersés dans toute la contrée [5], moins ici, semble-t-il, par soif de vengeance que poussés par l'appât du butin.

Après la répression du soulèvement batave, l'ordre est définitivement rétabli en Belgique. Les marchands peuvent sans crainte s'y enrichir et leur situation se transforme peu à peu. Ils devaient y être nombreux. Bien qu'il soit impossible d'évaluer, même approximativement, l'importance de leur

1. TH. REINACH, *Mithridate Eupator*, p. 128.

2. CICÉRON, *Pro Fonteio*, II (I, 1) : « Referta Gallia negotiatorum est, plena civium Romanorum : nemo Gallorum sine cive Romano quidquam negotii gerit; nummus in Gallia nullus sine civium Romanorum tabulis commovetur. »

3. CAESAR, *B. G.*, VII, 3, 42, 55. Cf. FRIEDLÆNDER, *Sittengeschichte*, IV[8], p. 77.

4. TACITE, *Ann.*, III, 40 : « Eodem anno Galliarum civitates ob magnitudinem aeris alieni rebellionem coeptavere, cuius exstimulator acerrimus inter Treveros Iulius Florus, etc. », c. 42, « Florus... pellicere alam equitum conscriptam e Treveris... ut caesis negotiatoribus Romanis bellum inciperet. » — La révolte des Pannoniens, en 6 ap. J.-C., commença de même par le massacre des marchands romains (VELLEIUS, II, 110).

5. TACITE, *Hist*, IV, 15 : « Vagos et pacis modo effusos lixas negotiatoresque Romanos invadunt. »

immigration, il paraît certain que leurs groupes entreprenants faisaient de fructueuses opérations non seulement dans les cités, mais dans les bourgs *(vici)* des cantons qui en dépendaient. Nous savons qu'en Germanie, les baraques *(canabae)* des trafiquants, massées à proximité des camps, ont formé le premier embryon dont sont sorties les villes du Rhin, et dix-huit ans après la conquête de la Bretagne, Londres comptait des milliers de *negotiatores* [1] dans sa population grandissante. Placée entre la Bretagne et la Germanie, la Belgique offrait aussi, nous le verrons, de quoi les attirer en foule.

Dans toutes les provinces annexées, ces hommes d'affaires furent les premiers citoyens et les pionniers de la romanisation. Ils étaient les soutiens naturels d'un gouvernement qui les protégeait avec partialité. Cellules actives du grand corps politique, ils aidèrent à l'assimilation des éléments étrangers. Beaucoup de ces marchands faisaient souche dans le lieu où ils avaient élu domicile. Enrichis par le négoce, ils durent acquérir une partie des domaines des propriétaires endettés. Dès lors, la communauté des intérêts devait les amener à se fusionner avec eux. L'aristocratie des *cives romani* n'était pas exclusive; elle n'était séparée des Belges ni par une différence ineffaçable de race ou de couleur, ni par une opposition irréductible de dogmes religieux. Déjà, Jules César puis Auguste avaient accordé largement le droit de cité aux nobles Gaulois pour se les attacher, et les empereurs suivants persévérèrent dans cette politique libérale et habile en faveur de tous ceux qui faisaient preuve de loyalisme [2]. De plus, les vétérans, en quittant le service, recevaient, nous l'avons vu, cette naturalisation pour eux et pour leur famille, et parfois, probablement, un lot de terre. Les immigrés, unis à une élite d'indigènes, formèrent ainsi une classe dirigeante, romaine de langue, de mœurs et de cœur. Comme magistrats municipaux, ses membres étaient fiers d'appliquer les lois impériales, et ils regardaient comme un grand honneur d'être choisis par l'assemblée provinciale des trois Gaules comme prêtres de Rome et d'Auguste, officiant solennellement à l'autel qui se dressait au confluent de la Saône et du Rhône [3]. Le noyau primitif s'accrut sans cesse d'accessions nouvelles,

1. TACITE, *Annales*, XIV, 33 : « Londinium copia negotiatorum et commeatuum maxime celebre. » L'historien rapporte que les Bretons révoltés massacrèrent à Londres et à Verulamium environ 70,000 citoyens et alliés, dont les marchands devaient former une forte proportion. — Chaque fois qu'un nouveau territoire était ouvert à la colonisation, il attirait une affluence de spéculateurs analogue au *rush* qui s'est produit sous nos yeux au Maroc. En 1913, sept ans après la Conférence d'Algésiras, la statistique comptait à Casablanca 12,000 Français, 4,000 Espagnols, 3,500 Italiens, 300 Anglais, 156 Allemands, 130 Grecs, 40 Portugais et 12 Belges, contre 3,000 Mahométans et 9,000 Juifs marocains.

2. TACITE, *Hist.*, IV, 74 (cf. *supra*, p. 19, n. 3 et 4).

3. CIL XIII, 1702 (Lyon) : « L. Osidio, Quieti filio,... Nervio, omnibus honori[bus apud] suos

jusqu'à ce qu'au terme de cette évolution politique, Caracalla accordât, en 212, le droit de cité à presque tous les habitants de l'Empire.

Les marchands ne sont plus alors une minorité privilégiée exploitant en pays conquis des inférieurs avec la complicité des fonctionnaires, mais des bourgeois commerçant avec des égaux. Ils ne sont plus, dans des provinces tranquilles, menacés d'être massacrés par leurs créanciers, mais un autre danger va surgir pour eux, la concurrence étrangère. D'habiles trafiquants syriens, profitant des aptitudes de leur race, viennent fonder leurs comptoirs jusque dans le nord de la Gaule [1]. Ils enlèvent peu à peu aux vieux *negotiatores* latins le commerce d'importation et le commerce de l'argent, qu'ils conserveront jusqu'à l'époque mérovingienne. C'est ainsi que, plus tard, les Juifs évinceront les Lombards.

La présence dans nos régions de ces négociants de races diverses suppose des échanges actifs avec l'extérieur. On s'est parfois figuré qu'à l'époque romaine le pays vivait presque exclusivement de son propre fonds, que les villas, produisant ce qui était nécessaire à la consommation restreinte de leurs habitants et se suffisant à elles-mêmes, l'exportation comme l'importation devaient être très limitées. Ces affirmations, inspirées par des théories préconçues, sont formellement contredites par les textes aussi bien que par les découvertes archéologiques. Si les conditions économiques de la Belgique l'avaient maintenue dans une sorte d'isolement, elle ne se serait jamais romanisée. Ses besoins comme ses ressources la mettaient, au contraire, en relations nécessaires et profitables non seulement avec les provinces voisines, mais avec l'Italie et même avec l'Orient.



Le commerce et l'industrie en Belgique sont bien antérieurs à l'occupation romaine. Ils remontent à l'époque des néolithiques, ces grands civilisateurs, qui ont introduit dans l'Europe occidentale, avec la culture du blé et la domestication des animaux, l'art de moudre le grain, de tisser des étoffes, de cuire de la poterie et qui savaient fabriquer tous les instruments et les armes qui leur étaient nécessaires. Les rognons de silex abondent dans la craie du Hainaut,

functo, sa[cerdoti] ad aram Caes(aris) n(ostri) [apud tem]plum Romae et [Augusti in]ter confluen[tes Araris] et Rhod[ani] tres provinciae Galliae. » Cf. CIL, XIII, 8727 = RIESE, 2426 (Nimègue) ... « IIvir coloniae Morinorum, sacerdos Romae et Aug(usti) ob honorem flamonii. »

1. J'ai dit un mot de cette colonisation des Syriens dans mes *Religions orientales* (2e éd., 1909, p. 159 ss.). Sur leur établissement à Trèves et leur activité dans cette région, cf. WOLFRAM, *Lothr. Jahrb. für Altertumskunde*, XVII, 1905, p. 318; KAIBEL, *Inscr. Gr. Sic. Ital.*, 2558 ss. = RIESE, 2514, 17.

et les actives tailleries de Spiennes fournissaient déjà une large clientèle de milliers de haches tranchantes et luisantes. Quand la pierre polie fut évincée par le bronze, il fallut aller chercher l'étain dans l'île de Bretagne, seule à posséder le précieux métal qui durcit le cuivre; nos aïeux lointains l'importaient déjà abondamment pour forger leurs armes d'airain [1]. Lorsqu'ensuite on apprit l'art d'affiner et de marteler le fer, ce furent les fourneaux de la forêt d'Ardenne qui pourvurent les tribus d'alentour de glaives affilés. Combien alors déjà les relations commerciales s'étendaient au loin, une découverte remarquable, faite dans le Limbourg, nous le montre [2]. En 1871, on a trouvé, dans une tombe à incinération, des bronzes de fabrication italique, ciste à cordons, œnochoé à long bec (figg. 5-6), et des appliques en or travaillées à jour, que, vers le ve siècle avant notre ère, quelque chef de tribu celtique dut troquer contre des esclaves ou des fourrures [3]. Au IIe siècle, l'abondance du monnayage de l'or chez les Nerviens, les Trévires, les Morins et les Atrébates fournit la preuve de l'intensité de la circulation monétaire et de l'extension des relations économiques des tribus belges [4]. Les Morins devaient leur richesse à la possession du port d'Itium (Boulogne) par où l'on trafiquait



Fig. 5. — ŒNOCHOÉ ITALIQUE TROUVÉE A EYGENBILSEN (Limbourg). (Musée du Cinquantenaire.)

1. On a découvert en Belgique un grand nombre de cachettes contenant tout un lot de haches à douilles : elles proviennent soit de fonderies, soit de fonds de marchands. Ces découvertes ont été faites à Bavai, Montignies-sur-Roc, Spiennes, Jemeppe-sur-Sambre, Nieuwrhode, Hoogstraeten et Bergh-Terblyt. (Note communiquée par le baron de Loë.)

2. Tombe d'Eygenbilsen; cf. SCHUERMANS, *Découverte d'objets étrusques en Belgique* dans *Bulletin Acad. royale*, XXXIII, 1878, p. 525 ss. Ces bronzes mériteraient d'être republiés et étudiés par un archéologue plus compétent que Schuermans.

3. Sur l'importation des vases de bronze en Gaule, cf. DÉCHELETTE, *Manuel*, II (Premier âge de fer), p. 754. — Les cistes à cordons munies de deux anses, comme celle d'Eygenbilsen, étaient fabriquées au ve siècle, dans le pays des Vénètes, sur la côte de l'Adriatique; cf. WILLERS, *Die römischen Bronzeeimer von Hemmoor*, Hanovre, 1901. Les œnochoés à becs *(Schnabelkannen)* étaient exécutées dans l'Italie méridionale, vers l'an 500 av. J.-C. On en a retrouvé de nombreux exemplaires au nord des Alpes. Le musée de Trèves en possède toute une série provenant de la Moselle; cf. HETTNER, *Illustrierter Führer*, pp. 123, 126.

4. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, p. 341 ss. Cf. TOURNEUR, *Gazette numismatique belge*, t. XII, 1907, p. 33 et *Congrès Fédér. archéol. Liége*, 1909, t. II, p. 461 ss. Sur le commerce et le monnayage dans la Gaule celtique, cf. JULLIAN, t. II, p. 329 ss.



Fig. 6. — Ciste italique trouvée a Eygenbilsen (Limbourg). (Musée du Cinquantenaire).

avec la Bretagne. Comme les routes terrestres étaient peu commodes et souvent peu sûres, ceux qui venaient des pays du Rhin préféraient descendre jusqu'aux estuaires de Hollande, où ils s'embarquaient sur mer et, longeant la côte de Flandre jusqu'au Pas de Calais, ils franchissaient alors le détroit [1].

Cette côte et l'embouchure de l'Escaut appartenaient aux Ménapiens, qui furent toujours de hardis marins. Sur de légères barques d'osier recouvertes de peaux cousues [2], ils traversaient en quelques heures, par un bon vent, la courte distance du continent au pays de Kent [3]. Mais à ces frêles esquifs ils préféraient déjà des bateaux de bois qu'ils savaient calfater à l'aide des roseaux de leurs marais. L'écorce écrasée de la plante était plus adhérente que la colle pour joindre les ais, plus résistante que la poix pour boucher les fissures [4]. Les Romains apprirent à cette race de navigateurs l'art de construire de solides vaisseaux de chêne pontés *(longae naves)* [5]. Depuis Claude, Boulogne devint le port d'attache d'une flotte de guerre [6], qui fit la police des côtes et étendit la paix romaine jusqu'à l'Océan. Le commerce avec la Bretagne prit un nouvel

1. C'est ainsi qu'il faut comprendre le texte de Strabon, IV, 5, § 2, p. 199 c : « Τοῖς ἀπὸ τῶν περὶ τὸν Ῥῆνον τόπων ἀναγομένοις οὐκ ἀπ' αὐτῶν τῶν ἐκβολῶν ὁ πλοῦς ἐστιν, ἀλλὰ ἀπὸ τῶν ὁμορούντων τοῖς Μεναπίοις Μορινῶν, παρ' οἷς ἐστι καὶ τὸ Ἴτιον. »

2. Pline, *H. Nat.*, VII, 56, § 206 : « Etiam nunc in Britannico oceano vitiles corio circumsutae fiunt (naves) » ; cf. IV, 16, § 104. Ce genre d'embarcations resta longtemps en usage chez les Celtes insulaires ; cf. Sagot, *Bretagne romaine*, 1911, p. 314. Il fut employé plus tard par les Saxons (Isidore, *Etym.*, XIX, 1, 29).

3. Cf. Jullian, II, p. 227 ss. Un indice de ces relations commerciales antérieures à la conquête de l'île nous est fourni par les découvertes de monnaies bretonnes à Ostende, Boulogne, Arras, etc. Cf. John Evans, *An ancient coin of Verulam found at Ostend* dans *Numismatic Chronicle*, 1899, p. 262.

4. Pline, XVI, 36, § 158 : « (Harundo) ubi limosiore induruit callo sicut in Belgis, contunsa et interiecta navium commissuris ferruminat textus glutino tenacior, rimisque explendis fidelior pice. » — Il est douteux que les Ménapiens fussent capables de construire les gros vaisseaux des Vénètes que décrit César, *Bell. Gall.*, III, 13. Cf. Strabon, IV, 4, 1.

5. Vaisseau romain retrouvé à Londres ; cf. Sagot, *Bretagne romaine*, p. 205.

6. CIL, XIII, pars 1, p. 561.

essor [1]; Boulogne fut bientôt le centre d'un trafic important, et Londres, abondamment pourvue de denrées étrangères, le rendez-vous d'une foule de marchands [2]. D'autre part, de l'embouchure du Rhin, la flotte d'Auguste s'était aventurée vers le nord-est pour reconnaître ces parages inhospitaliers « qu'aucun Romain n'avait encore visité ni par terre ni par mer », jusqu'au pays des Cimbres (Danemark) [3]. Durant leurs campagnes de Germanie, Drusus, Tibère, Germanicus avaient été ravitaillés par les fleuves [4], et le négoce suivit bientôt le sillage des escadres. Le long des côtes brumeuses et noyées de la mer du Nord,



Fig. 7. — Bati découvert a Zeebrugge.

les flottilles belges ou bataves allaient, par delà les îles frisonnes, chercher les estuaires du Weser et de l'Elbe et les criques du Jutland pour y pratiquer le troc avec les roitelets barbares [5]. Quand Rome, à la fin du IIIe siècle, perdit la

1. Sagot, p. 313 ss. Au IIIe siècle, les « mercatores Gallicani » sont nombreux dans l'île *(Inc. paneg. Const. Caes.*, 12.) Sur les « negotiatores Britanniciani », *infra*, p. 101, n. 3.

2. Tacite, *Ann.*, XIV, 33 : « Londinium... copia negotiatorum et commeatuum maxime celebre. »

3. *Monum. Ancyr.*, c. 5, 14 = Riese, 7 : « Classis mea per oceanum ab ostio Rheni ad solis orientis regionem usque ad nationem Cimbrorum navigavit, quo neque terra neque mari quisquam Romanus adit. » En 5 ap. J.-C.

4. Textes dans Pauly-Wissowa, s. v., *Classis*, col. 2645.

5. Les objets romains, découverts dans l'Allemagne du Nord, sont, depuis le IIe siècle, en grande partie fabriqués dans la Gaule septentrionale. Notamment des seaux en laiton, d'un type bien caractéristique, ont probablement été exécutés près de Stolberg. Ces marchandises étaient importées en Germanie non pas par le colportage, mais par la voie maritime; cf. Willers, *Neue Untersuch. über die Römische Bronzeindustrie von Capua und von Niedergermanien*, Hanovre, 1907, p. 45. Cf. *infra*, pp. 72, 77.

maîtrise de l'Océan, les pirates francs et saxons suivirent en sens inverse les voies qu'elle avait ouvertes, et ils vinrent du nord insulter nos rivages et écumer jusqu'à la Manche [1].

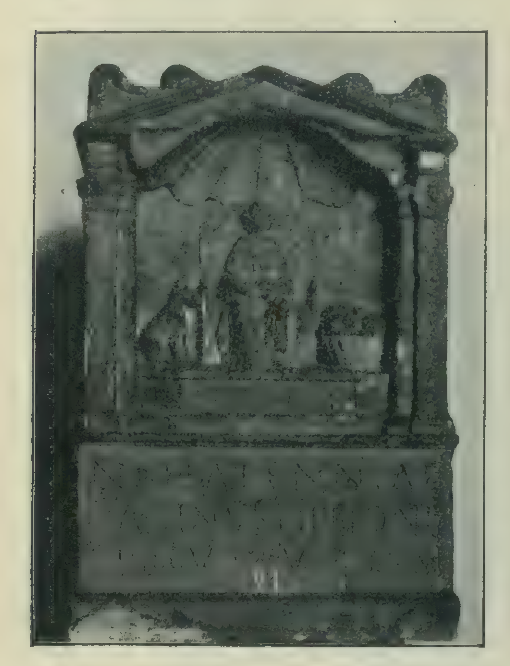


Fig. 8. — Ex-voto a la déesse Néhalennia trouvé a Domburg. (Musée du Cinquantenaire.)

Les Ménapiens fournissaient à la flotte non seulement des matelots, mais des officiers. Le Ménapien Carausius [2] la commandait lorsqu'en 286, las de donner la chasse aux pirates, il constitua en Bretagne un empire insulaire. Du Pas de Calais aux bouches de l'Escaut, la grande route maritime du nord longeait la Ménapie [3], et le cabotage de ses marins a apporté sur nos plages les nombreuses antiquités qu'on a mises au jour dans les dunes [4]. On fit d'importants travaux pour y assurer la sécurité de l'accostage. En creusant le nouveau port de Zeebrugge, on a découvert une rangée de gros pilotis reliés par d'énormes poutres de douze mètres de long, gigantesque bâti établi sur la tourbe, jetée ou crannoge destiné à permettre l'abord de la plaine marécageuse ou à le défendre [5]. Oudenbourg, près de Bruges, semble avoir été une escale importante, et ses murailles de grosses pierres noires, mentionnées encore au moyen âge [6], furent probablement élevées contre les Saxons [7]. La plupart des navires passaient outre jusqu'aux estuaires de Zélande. A Domburg dans l'île de Walcheren se trouvait un temple de la déesse Néhalennia, protectrice celtique de la navigation, et de nombreux ex-voto (fig. 8) lui rendaient grâces

1. Sur le *Littus Saxonicum* et les incursions des pirates du Nord, cf. la *Notita Dignit., Occ.*, XXV, 36, 37, et le commentaire de Böcking, p. 547* ss.

2. Haverffld, *Romanization*, p. 58, n. 3; Sagot, *op. cit.*, p. 118.

3. Déjà du temps de César, les Ménapiens, qui furent parmi les alliés maritimes des Vénètes (B. G., III, 9, 9), avaient des vaisseaux sur le Rhin (IV, 4, 7). Cf. *infra*, p. 29. 3.

4. Les stations les plus importantes étaient à La Panne, Wenduyne, Zeebrugge (cf. de Loë, *Bulletin des Musées royaux*, *l. c.*), et surtout à Oudenburg, jusqu'où arrivait alors un golfe (*infra* n. 7).

5. A. de Loë, *Bulletin des Musées royaux*, III, 1904, p. 84.

6. Pirenne, *Histoire de Belgique*, 2e éd., p. 7, n. 2.

7. Epatiacum? *Notit. Dignit., Occid.*, XXXVIII, 9.

d'heureuses traversées : l'un d'eux a été consacré par un négociant en poteries de Bretagne pour la remercier d'avoir conduit à bon port sa fragile cargaison [1].



Fig. 9. — BARQUE CHARGÉE DE BALLOTS. — ÉGLISE SAINT-MARTIN A VIEUX-VIRTON.

Aux embouchures des fleuves on transbordait les marchandises sur des chalands [2] et les flottilles remontaient le Rhin et la Moselle [3], la Meuse et la Sambre, et tout cet admirable réseau fluvial qui, du confluent de l'Escaut et

1. CIL, XIII, 8793 = RIESE 2609 (cf. 3440 ss.) : « Deae Nehalenniae ob merces recte conservatas M. Secund(inius) Silvanus, negotiator cretarius Britannicianus v. s. l. m. » — Sur les « negotiatores Britanniciani », cf. *infra*, n. 3.

2. Cf. ZOZIME, III, 5, 2 (πλοῖα μείζονα λέμβων opposé à ποταμίοις πλοίοις).

3. Les Ménapiens, avant la conquête, étaient déjà sur la mer et sur le Rhin (*supra*, p. 100, n. 3). Le commerce de la Bretagne avec le Rhin est prouvé par les inscriptions des « negotiatores Britanniciani » trouvées à Domburg (*supra* n. 1), Cologne (XIII, 8164*a* = RIESE 2320), Kastel, près de Mayence (XIII, 7300 = RIESE 2230). Fait caractéristique, à Bordeaux un « negotiator Britannicianus » est un Trévire (CIL, XIII, 634 = RIESE, 2478, cf. aussi CIL, VI, 3279). — Commerce du blé entre l'Angleterre et le Rhin, *infra*, p. 105, n. 5. — Transport de poterie sigillée de Trèves à Londres, *infra*, p. 141, n. 2. — Sur le commerce de Cologne avec la Bretagne, cf. WILLERS, *Neue Untersuchungen über die Römische Bronzeindustrie*, Hanovre, 1907, p. 46 ss. — Julien, lors de la guerre contre les Germains, fait venir des vaisseaux de Bretagne, en construit 300 autres et constitue, probablement à Boulogne, une flotte de 600 vaisseaux, qui remonte le Rhin (*Epist ad. S. P. Q. Ath.*, p. 279, D).

du Rupel, s'ouvre en éventail et se ramifie à l'intérieur du pays. Ici aussi Rome protégeait la navigation à la fois contre les incursions des barbares et les coups de main des pirates d'eau douce : il est significatif que la *Classis Germanica*, qui avait ses chantiers à Mayence, ait fondé des stations, non seulement à Nimègue, à Vieux-Leyde et à Katwyk, en Hollande [1], mais aussi à Rumpst sur notre Rupel [2].

Le faible tirant d'eau des embarcations leur permettait de s'avancer presque jusqu'aux sources des rivières [3]. Un curieux bas-relief encastré dans le mur de la petite église Saint-Martin, à Vieux-Virton, nous montre une barque à proue recourbée chargée de ballots de marchandises et conduite par des rameurs (fig. 9) [4]. Comme la Moselle, dont le poème d'Ausone nous montre les eaux sillonnées d'une foule d'embarcations manœuvrées à la rame ou halées à la cordelle [5], la Meuse vit se développer une navigation active et profitable [6]. C'est par ce large chemin mouvant que les Tongres exportaient surtout leurs produits. Le port principal, où les vaisseaux venant de l'Océan rencontraient les bateaux descendus de l'intérieur, était alors Vechten *(Fectio)*, près d'Utrecht [7], et les quatre ou cinq cents marques de fabrique qui ont été déchiffrées sur la masse énorme de poteries qu'on y a recueillies, nous donnent quelque idée de l'étendue de ses relations commerciales [8]. Les Tongres avaient un comptoir dans ce grand entrepôt du Nord : les négociants de cette nation et les mariniers résidant avec eux à Fectio, y font une dédicace à Viradectis, une déesse du

1. PAULY-WISSOWA, *Realencyclop.*, s. v. « Classis », col. 2645.

2. SCHUERMANS, *Bull. Comm. roy. Art et Archéol.*, XXIX, 1890, p. 191 ; cf. VAN DESSEL, *ibid.*, XVI, 1877, p. 141 ; RIESE, 1807. — C'est la présence de marins orientaux qui explique la découverte à Rumpst d'une main votive de Sabazius, *infra*, p. 101 n. 2.

3. Cf. SUIDAS s. v. Ἑρκύνιοι δρύμοι. ὅθεν ὁ Ἴστρος ναυσίπορος ἐκ πηγῶν αἴρεται.

4. ESPÉRANDIEU, *Bas-reliefs de la Gaule*, V, n° 4120. — Un bas-relief d'Arlon, autrefois à Luxembourg (*ibid.*, n° 4072), montrait une barque chargée de tonneaux, et de beaux monuments du Musée de Trèves représentent, de même, le transport des fûts sur la Moselle ; cf. *infra*, p. 61 ss. — Pour la forme de ce « lembus », cf. BONNARD, *La navigation intérieure de la Gaule*, Paris, 1913, p. 41 (barque votive de Dijon), p. 153.

5. AUSONE, *Mosella*, 40 ss. Barque halée sur le monument d'Igel (BONNARD, *op. cit.*, p. 145 ; DRAGENDORFF, pl. XI, 2). — Grosses embarcations à quinze ou seize rameurs, bas-reliefs du Musée de Trèves (HETTNER, *Illustrierter Führer*, 1903, n° 12*a*). Cf. BONNARD, p. 118.

6. Selon DION CASSIUS, XLIV, 42, en 42 av. J.-C. : « Πλεῖται οὐ Ῥοδανὸς ἔτι μόνος ἀλλὰ καὶ Μόσας καὶ Λίγρος καὶ Ῥῆνος αὐτὸς καὶ ὠκεανὸς αὐτός. » cf. FLORUS, II, 30, 26. « Drusus in tutelam provinciae (Germaniae) praesidia atque custodias ubique disposuit per Mosam flumen, per Albim, per Virsugin. » L'empereur Julien fit manœuvrer une flotte sur la Meuse durant sa guerre contre les Francs (AMMIEN MARC., XVII, 2, 2). On connait les vers de Fortunat, *Carm.*, VII, 4, 11 : « Aut Mosa dulce sonans, quo grus, ganta olorque est, Triplici merce ferax alite, pisce, rate. » Cf. BONNARD, *op. cit.*, p. 116.

7. CIL, XIII, p. 638. Dédicaces « Oceano et Rheno », CIL, XIII, 8810, 8811 = RIESE, 219, 1337.

8. HOLWERDA, *op. cit.*, p. 17. Cf. WILLERS, *op. cit.*, p. 45.

Condroz [1]; une autre consécration à la même divinité belge a été découverte à Mayence [2]. Pareillement, après avoir descendu l'Escaut, la batellerie des Nerviens remontait le Rhin pour y vendre ses chargements dans les villes de la frontière [3]. Nos fleuves tranquilles, propices au trafic, auraient mérité l'éloge que le poète latin décerne à la Moselle [4],

Longinqua omnigenae vectans commercia terrae.

Sous les empereurs, un réseau de routes terrestres compléta, nous l'avons vu, celui que traçaient les cours d'eau. Les Gaulois, experts dans l'élève des chevaux, étaient aussi de grands maîtres en carrosserie [5]. Ils construisaient non seulement des cabriolets légers qui emportaient à toute vitesse le voyageur pressé, mais des chariots à deux et à quatre roues, qu'on chargeait de lourds fardeaux : un ouvrier transporte sur une charette du sable ou de l'argile destiné à la cuisson (fig. 10) [6]; ailleurs, le maître fait une promenade ou une course en voiture, conduisant lui-même son attelage [7]. Les convois durent se multiplier à mesure que la viabilité s'améliorait, supplanter les caravanes de bêtes de somme, qui



Fig. 10. — Ouvrier conduisant une charrette. (Musée d'Arlon.)

1. CIL, XIII, 8815 = Riese, 2422 = Dessau, *Inscr. sel.*, 4757 : « Deae [Vir]adecd[i] [civ]es Tungri [et] nautae [qu]i Fectione [c]onsistunt. Cf. CIL, VII, 1073 = Dessau 4756 = Riese, 1878 : « Deae Virade[c]thi pagus Condrustis mili(tes) in coh(orte) II Tungro(rum). »

2. CIL, XIII, 4758 = Riese, 3559 = Dessau, 4758 : « Virodacti sive Lucene Augustius Iustus ex voto numinibus sanctissimis. » Une quatrième dédicace à Virodectis provient des environs de Neckarbrunnen sur le limes germanique. (CIL, XIII, 6486 = Dessau, 4759 = Riese, 3560).

3. Cf. *infra* p. 33, n. 2. — Une inscription paraît mentionner aussi un « civis Me(napius) » près de Xanten (Vetera): CIL, XIII, 2727 = Riese, 2426. Un « duovir coloniae Morinorum » fait une dédicace à Nimègue : CIL, XIII, 8727 = Riese, 2426.

4. Ausone, *Ordo nobil. urb.*, v. 34 (p. 146 Peiper). Cf. *Mosella*, v. 27 «naviger ut pelagus» et *supra*, p. 30, n. 5.

5. Jullian, II, p. 234 ss.

6. Sibenaler, *Guide du Musée d'Arlon*, n° 4 = Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule*, V, n° 4031.

7. Sibenaler, n° 8 = Espérandieu, 4041 ; S. 37 = E. 4044. Cf. S. 22 = E. 4035 ; S. 20 = E. 4033. Les chevaux du n° 22 portent sur le collier une pièce de harnachement analogue au bronze de Denderwindeke (*infra*, p. 76, fig. 47).

ne parcoururent plus que les sentiers de montagne [1], et faire concurrence même aux flottilles des rivières, car les charrois étaient plus rapides que le halage. Si l'on pouvait commercer par eau avec les régions du Nord, c'est par les voies impériales que devaient se faire les échanges avec le Midi, et les chaussées droites et unies, évitant ou coupant les sinuosités des vallées, étaient les adjutrices les plus puissantes des relations internationales. Celle de Bavai à Maestricht, qui passe diagonalement d'un bout à l'autre de notre territoire, garda une importance sans égale. Elle était la « route vitale de l'Europe du Nord » [2], la plus septentrionale de toutes celles qui menaient de l'ouest à l'est, du cœur de la Gaule vers la marche de Germanie, celle aussi qui faisait communiquer le plus rapidement Londres, déjà le premier port des îles Britanniques, avec Cologne, la métropole commerciale du Rhin. Le trafic s'y intensifia à mesure que grandissaient, auprès des camps échelonnés le long de la frontière, des bourgs industrieux et des villes opulentes : Remagen, Bonn, Cologne, Dormagen, Neuss, Xanten, Nimègue, Utrecht. La quantité de ruines retrouvées des deux côtés de cette grande ligne nous montre en elle comme l'épine dorsale du pays, soutenant l'activité commerciale de ces régions que Rome avait éveillées à la civilisation. Plus tard ce « chemin de Brunehaut » devait empêcher encore la vie économique de s'y éteindre tout à fait durant la période de stagnation du haut moyen âge [3].



Les échanges ne se bornaient pas, comme aux époques où cette vie économique est restreinte, aux articles de luxe; les denrées de première nécessité étaient aussi importées et exportées. Nous allons essayer d'indiquer les produits que les Belges d'autrefois vendaient et ceux qu'ils achetaient au dehors.

La fécondité de notre terroir n'était pas moindre dans l'antiquité que de nos jours, et les blés poussaient aussi drus dans les plaines opulentes du Hainaut et du Brabant, de la Hesbaye et du Condroz. On enviait au centre de la Gaule la fertilité des champs de la Nervie, où le sol récompensait largement le paysan de son labeur [4]. Les camps et les villes des bords du Rhin dépendaient,

1. Sur le monument d'Igel, des chevaux ou mulets chargés de ballots sont représentés franchissant des collines.

2. JULLIAN, t. II, p. 472.

3. Cf. *supra*, p. 16.

4. *Incert. grat. actio Constant. Aug.*, c. 6 (BAEHRENS, *Paneg.* [2], p. 192, 17). Culture du blé chez les Éburons : César, *Bell. Gall.*, VI, 43, 1-3. — PLINE (*H. N.*, XI, 20, § 183) rapporte que trois ans auparavant, les semailles ayant été gelées par un hiver rigoureux, les Trévires « réen-

pour leur subsistance, des produits de nos campagnes. Des transports descendaient par eau jusqu'au Rhin inférieur et remontaient ensuite le fleuve, et des convois charriaient l'annone le long des voies militaires [1]. D'autre part, des Nerviens établis en pays rhénan [2] y importaient ou y vendaient les céréales et la farine de leur pays [3]. L'un d'eux était négociant en grains à Nimègue, un autre boulanger à Cologne [4], où aboutissaient les grandes routes venant de leur patrie. Plus tard, au IVe siècle, quand les cités belges eurent été ravagées par les invasions, on fut obligé de faire venir à grands frais le blé de Bretagne jusqu'en Germanie [5].

Il semble que l'élevage du bétail fût aussi une source de profits considérables pour les propriétaires nerviens [6], celui des chevaux pour les tongres et les trévires [7], mais les textes sont à cet égard moins explicites. Le luxe des harnachements qui ont été retrouvés témoigne d'un goût très vif pour les beaux attelages [8]. Épona, qu'adoraient nos ancêtres [9], est une déesse protectrice des cavaliers et des haras, dont le culte a passé de la Gaule en Italie.

Le territoire des Ménapiens, coupé de sablons, de marais et de fourrés [10],

semencèrent leurs champs au mois de mars et eurent des moissons très abondantes ». Cf. TACITE, *Hist.*, IV, 73 : « fecundissimum hoc solum ».

1. TACITE, *Hist.*, IV, 35; V, 23. — Les spéculations sur les grains étaient une des opérations les plus fréquentes des « negotiatores », et ils s'y livraient déjà en Gaule du temps de César (*B. G.*, VII, 3 et 38, 42, 55; cf. CAGNAT dans SAGLIO-POTTIER, *Dict. Ant.*, s. v. « Negotiator », t, IV, p. 46).

2. CIL, XIII, n° 8338 = RIESE, 2329 (Cologne) : « [Ci]ves Nervius, negot(iator) pistor[ic]i ». A côté de lui, deux autres Nerviens, probablement des marchands (8339, 8340 = RIESE, 2356 2356*a*, et deux « Viromandui » (8341-2 = RIESE, 2357*a*). A Noviomagus (Nimègue) un « cives Nervius neg(otiator) fru(mentarius) » (8725 = RIESE, 2425). Cf. à Weisenau, près de Mayence, une femme « natione Nervia » (CIL, XIII, 7088 = RIESE, 2163*a*). Cf. *supra* p. 31, n. 1.

3. Le grand nombre de meules découvertes dans les ruines des établissements romains montre combien la meunerie y était développée. Les Romains enseignèrent l'art de construire des moulins à eau; cf. AUSONE, *Mosella*, 362 : « (Amnis) praecipiti torquens cerealia saxa rotatu. »

4. CIL, XIII, 8725, 8338, cf. *supra*, n. 2.

5. ZOZIME, III, 5, dit expressément que le pays du Rhin étant dévasté et même les « cités voisines » ayant été atteintes par les invasions des barbares, Julien fit construire une flotte pour amener le blé de Bretagne. Cf. AMMIEN MARCELLIN, XVIII, 2, 3 : « Annona a Britannis sueta transferri. » — « Negotiatores Britanniciani » sur le Rhin, cf. *supra*, p. 29, n. 3.

6. César (VI, 3, 2) envahit le territoire des Nerviens et se saisit « d'une grande quantité de bétail et d'hommes ». De même, chez les Éburons (VIII, 24, 4). Mais il note que les Nerviens n'ont pas de cavalerie (II, 17, 4), et, en effet, ils ne fournissaient, ce semble, aucune *ala* à l'armée romaine.

7. Les Trévires étaient réputés les meilleurs cavaliers de la Gaule (CÉSAR, II, 24; V, 3) et ils le restèrent sous l'Empire (CIL, XIII, pars I, p. 582, 584, cf. PLINE, XI, 49, § 262), comme les Bataves l'étaient chez les Germains (HEHN, *Kulturpflanzen und Haustiere*, 6e éd., p. 46). Les Tongres, placés entre ces deux nations, ont aussi fourni à l'armée des corps de troupes montées (*supra*, p. 18). D'une manière générale, la Gaule a donné à l'armée d'Occident le gros et le meilleur de sa cavalerie.

8. Harnachement trouvé à Celles en Hesbaye, *infra*, p. 133. — Pièce de bronze de Denderwindeke, *infra*, p. 74. — Pour les chevaux de trait, cf. les bas-reliefs d'Arlon, cités p. 103.

9. *Infra*, p. 170.

10. Sur ces « silvae ac paludes », voir les textes énumérés CIL, XIII, pars I, p. 567. Les « inondations de l'Yser » firent déjà obstacle à la marche de César (*B. G.*, III, 28).

ne posséda jamais d'aussi vastes emblavures que celui de leurs voisins, mais il offrait d'autres ressources. On pouvait y exploiter d'inépuisables tourbières [1], qui fournissaient un combustible médiocre, mais abondant, comme chez les Chauques de Germanie, que Pline [2] nous montre « séchant au vent plutôt qu'au soleil la boue ramassée de leurs mains et réchauffant à des feux de terre leur nourriture et leurs membres raidis par le froid du nord ». Les côtes basses de la Ménapie se prêtaient aussi à l'établissement de marais salants. Sous le règne de Vespasien, les sauniers de la cité des Ménapiens et les sauniers de la cité des Morins firent graver à Rimini deux dédicaces en l'honneur d'un officier dont ils avaient eu à se louer [3]. C'étaient eux certainement qui approvisionnaient du condiment le plus nécessaire à l'homme une bonne partie de la Gaule et de la Germanie. Avant la conquête, des tribus éloignées de la mer et des salines se contentaient comme assaisonnement des charbons acides de certains bois [4].

Les forêts fangeuses de la Ménapie nourrissaient en abondance des troupeaux de porcs, qui y vaguaient en liberté [5], comme ils le font encore de nos jours en Serbie. Leur race robuste et puissante faisait l'admiration des gens du Midi, qui ne connaissaient que des pourceaux de plus petite taille. Le bois était à portée pour fumer leur chair, le sel pour la conserver. Les succulents jambons de Ménapie, qu'on transportait jusqu'à Rome, y étaient appréciés des gourmets à l'égal de ceux de Cerdagne [6]. Chez nos charcutiers les jambons d'Ardenne voisinent encore avec ceux de Bayonne.

1. Beaucoup d'objets romains des anciennes collections De Bats et Van Huerne ont été recueillis dans les tourbières de la Flandre. Cf. *infra*, p. 67, n. 2; 142, n. 1.

2. PLINE, *H. N.*, XVI, 1 : « Captumque manibus lutum ventis magis quam sole siccantes terra cibos et rigentia septentrione viscera sua urunt. »

3. CIL, XI, 390-1 = RIESE, 729 : « Salinatores civitatis Menapiorum » et « salinatores civitatis Morinorum ». Il n'est pas aisé de fixer le sens du mot « salinator » : fermier des salines dont l'État adjugeait l'exploitation (MARQUARDT), ouvriers des salines (ROSTOVTZEV) ou Romains faisant le commerce du sel (WALTZING, *Corporations professionnelles*, I, p. 226; cf. BESNIER dans SAGLIO-POTTIER, *Dict. Ant.*, s. v. « Salinator ». p. 1012). Il n'est pas plus facile de préciser les mérites que l'officier romain s'était acquis *(ob merita eius)*. Comme cet officier avait rempli, entre autres charges, celle de centurion de la « legio VI Victrix », cantonnée dans la Germanie inférieure, on peut conjecturer qu'il avait réglé à la satisfaction des sauniers les prestations que ceux-ci devaient livrer à l'armée.

4. VARRON, *Res rust.*, I, 7. Cf. *infra*, p. 62. Salines, cf. DÉCHELETTE, *Premier Age du Fer.*, p. 713.

5. STRABON, IV, 4, 3; cf. JULLIAN, t. II, pp. 264, 281. César chez les Ménapiens « potitur magno pecoris numero » (VI, 6, 1; cf. III, 29, 2). Il captura sans doute plus de cochons que de bêtes à cornes.

6. *Edict. Dioclet.*, IV, 8. Il faut lire le texte (CIL, III, p. 2328[62]) : « Pernae optimae petasonis sive Menapicae vel Cerritanae ». Cf. MARTIAL, XIII, 54; BLÜMNER, *Maximaltarif*, p. 74; JULLIAN, II, p. 293. — Il est probable que les Ménapiens s'adonnaient à la pêche maritime (cf. en Frise, CIL, XIII, 8830 : « conductores piscatus ») et qu'ils préparaient aussi ces salaisons *(salsamenta)* dont les Romains étaient friands (*infra*, p. 36, n. 1). Comme on mangeait des huîtres dans les villas de l'Ardenne, on y faisait venir sans doute aussi du poisson de mer *(infra*, p. 60).

Sur les rivières et dans les marécages de la Ménapie, les oies trouvaient de quoi s'ébattre et se nourrir. Les Morins d'à côté en poussaient des troupeaux serrés le long des grand'routes du fond de la Belgique jusqu'à Rome, où leur chair et spécialement leur foie étaient fort estimés. Mais on recherchait surtout leurs plumes, luxe nouveau, et Pline vitupère les hommes assez efféminés pour s'appuyer la tête sur des coussins remplis de ce duvet, dont le plus moelleux était hors de prix [1].

Comme la culture des céréales, celle du lin remonte aux néolithiques, qui les premiers dans nos contrées ont su filer et tisser [2]. Bien des siècles avant l'arrivée des Romains, les métiers battaient sur toute l'étendue de la Gaule [3], et l'industrie linière y resta florissante sous les Césars. Le nom même de la chemise *(camisia)* est peut-être celtique comme la chose. Pline [4] nous apprend notamment que les Morins fabriquaient des toiles renommées et que même les Germains d'outre-Rhin y tâchaient. On l'a fait observer avec raison, « le lin belge et la toile de Flandre peuvent faire remonter leur noblesse au moins jusqu'au Ier siècle de notre ère » [5]. Mais les tissus d'autres parties de l'Empire valaient ou surpassaient ceux des Gaules, et il semble que ceux-ci ne furent guère transportés au loin.

Il en était autrement des draps. L'espèce ovine de la Gaule donnait une laine drue et résistante, dont les qualités étaient fameuses même à Rome [6]. Dans nos régions septentrionales, dont les vastes herbages nourrissaient d'innombrables troupeaux, on avait appris à augmenter la finesse des toisons en couvrant les brebis de peaux [7]. Il n'y fallait pas habiller seulement les moutons; l'inclémence des hivers du Nord obligeait les hommes aussi à se vêtir chaudement, et l'industrie drapière s'était peu à peu perfectionnée dans tout le pays dès avant la conquête romaine [8]. On y fabriquait les tuniques grossières des paysans, les manteaux épais et solides des soldats et des voyageurs [9], comme les fins et coûteux tissus, teints de vives nuances, dont se parait la noblesse celtique et dont l'usage resta sous l'Empire une suprême élégance [10].

1. PLINE, X, 22, § 53; cf. HEHN, *Kulturpflanzen*, p. 359; KELLER, *Tiere des classischen Altertums*, 1887, p. 299; BLÜMNER, *Technologie*, I², p. 217.
2. DÉCHELETTE, *Archéologie préhistorique*, I, p. 344, 578. Cf. *supra*, p. 24.
3. JULLIAN, *op. cit.*, II, pp. 272, 301.
4. PLINE, *H. N.*, XVIII, 1, § 8.
5. HEHN, *Kulturpflanzen und Haustiere*⁶, p. 174.
6. JULLIAN, *op. cit.*, II, p. 282.
7. STRABON, IV, 4, 3. — Sur ces moutons « ὑποδίφθεροι », cf. BLÜMNER, *Technologie*, I², p. 99, n. 4.
8. JULLIAN, *ibid.*, p. 298 ss.
9. SAGLIO-POTTIER, *Dict.*, s. v. « Lana », p. 918.
10. Vopisc., *V. Carini*, 20, 6; SAINT JÉRÔME (*infra*, p. 36, n. 6).

Au temps d'Auguste, la Gaule approvisionnait déjà l'Italie de saies et de salaisons [1]. La plupart des cités y avaient leurs foulons et leurs tisserands : Trèves [2], Amiens [3], Arras [4] excellaient chacune dans une spécialité, et un bas-relief d'Arlon nous montre un marchand de drap, assis derrière son comptoir, et faisant palper à un soldat, son client, l'étoffe soyeuse [5]. Mais aucun article n'était aussi renommé que le *birrus* des Nerviens, sorte de capote à capuchon, qui s'exportait dans tout l'Orient. Il y était si apprécié que la vieille fabrique de Laodicée de Phrygie en essaya une contrefaçon, qui ne valut jamais le vrai produit du Hainaut [6]. Au IVe siècle, il y avait encore à Tournai un grand atelier de l'État, où filaient et tissaient les lainières [7]. Rien n'est plus durable que l'emploi des procédés techniques, et cette industrie rustique persista, malgré la décadence économique, à travers l'époque mérovingienne et carolingienne jusqu'au développement des communes. La draperie flamande du moyen âge est l'héritière directe de celle des Gaulois [8].

La sidérurgie aussi remonte en Belgique à plus de deux mille cinq cents ans [9]. Les Celtes, lorsqu'ils occupèrent la Gaule, connaissaient l'usage du fer, mais non peut-être sa trempe. Ils perfectionnèrent peu à peu leurs procédés au contact des peuples du Midi. C'est de fer qu'étaient les armes avec lesquelles ils combattirent César : le long glaive à pointe mousse, et l'épée aiguë, que les Belges continuaient à préférer [10], la lance en feuille de laurier, les poignards à fourreau de métal et les pointes des javelots. On savait utiliser aussi le fer dans la charpenterie, le charronnage, la marine [11]. Avant l'arrivée de César, les fondeurs avaient allumé, dans maint canton de la Belgique, leurs petits four-

1. STRABON, IV, 4, 3.

2. *Edict. Dioclet.*, XIX, 54; cf. BLÜMNER, *Der Maximaltarif des Diocletian*, 1893, p. 155.

3. *Edict. Diocl.*, XIX, 61.

4. *Edict.*, XXV, 9. Cf. BLÜMNER, p. 168, et CIL, XIII, p. 558.

5. SIBENALER, *Musée d'Arlon*, nº 52 = ESPÉRANDIEU, t. V, nº 4043, cf. 4295 (Metz) et *infra*, p. 91, n. 3. — A Cologne, un « magister artis fullonicae », CIL, XIII, 8350.

6. L'édit sur le maximum, qui ne fut jamais appliqué que dans l'Empire d'Orient, ne mentionne pas moins de trois fois le *birrus* des Nerviens et sa contrefaçon; XIX, 32 (il faut lire : « Βίρρος Νερβικὸς ἢ Λεωνεῖνος. »; cf. CIL, III, p. 2209), XXII, 21, XIX, 27 : « Βίρρος Λαδικηνὸς ἐν ὁμοιότητι Νερβικοῦ. ». Tisserand nervien à Saintes, CILXIII, 1056. Cf. BLÜMNER, *op. cit.*, p. 113, 152 et SAINT-JÉRÔME, *Contra Iovinianum*, II, 21 (II, 329, MIGNE) : « Atrebatum ac Laodiceae indumentis ornatus incedis. »

7. *Notit. dignit.*, *Occ.* XI, 57 : « Procurator gynaecii Tornacensis Belgicae secundae. »

8. PIRENNE, *Vierteljahrschrift für Wirthschaftsgeschichte*, 1909, VII, p. 310 ss.

9. VICTOR TAHON, *Les Origines de la métallurgie au pays d'Entre-Sambre et Meuse*, Mons, 1886. (Extrait de la *Revue universelle des mines*, 2e série, t. XXI) ; MAHIEU, *Fabrication du fer à l'époque romaine* dans *Annales Soc. Archéol. Namur*, XXI, 1898, p. 450 ss.

10. JULLIAN, II, p. 195, n. 5.

11. JULLIAN, II, 306, 309. Cf. DÉCHELETTE, *Premier âge du fer*, p. 717 ss. Les Vénètes forgeaient de solides chaînes de fer pour retenir les ancres de leurs vaisseaux (CÉSAR, *B. G.*, III, 13). Le Musée de Metz contient de nombreux lopins de fer datant de l'époque de la Tène et provenant probablement des gisements de la Moselle.

neaux creusés dans l'argile. Leur industrie était favorisée par des conditions exceptionnellement avantageuses : on trouvait dans l'Ardenne d'immenses gisements à fleur de sol, et la forêt fournissait en abondance le bois nécessaire à la réduction du minerai.

Les Romains ne laissèrent pas tarir cette source de richesse ; ils en tirèrent profit, selon leur coutume [1], avidement et pratiquement. Ils perfectionnèrent les vieux procédés traditionnels auparavant en usage et substituèrent notamment à l'emploi du bois celui du charbon de bois, auquel l'ouest de l'Ardenne dut son nom postérieur de forêt charbonnière *(silva Carbonaria)*. En même temps, l'exploitation était industrialisée [2]. Au lieu de petits groupes dispersés de mineurs, fondeurs et forgerons, de nombreux ouvriers, réunis dans de véritables usines, se divisèrent le travail. C'est ainsi qu'en 1879, on a découvert à Morville [3], entre Anthée et Rosée, non loin de la grande voie de Bavai à Trèves, un ensemble considérable de substructions appartenant à treize habitations et usines, avec les restes des cabanes qui les entouraient sur une aire de 800 mètres de long et de 200 de large. Une halle de 28 mètres sur 25 devait être un vaste atelier ou magasin. Près de là on a mis au jour les creusets de six bas-fourneaux à fondre le minerai.

Des nombreux gisements existant en Gaule et que l'activité industrielle des Romains a attaqués [4], une partie appartenait aux empereurs et était placée sous la surveillance de procurateurs [5], une partie aux cités ou aux particuliers. Nous ne savons pas si les Césars avaient mis la main sur quelques-uns de ceux de Belgique [6], ni si l'exploitation se faisait en régie ou était affermée à des entrepreneurs. Mais de toute façon elle dut provoquer le transfert dans

1. Dès que le Taunus fut soumis, Curtius Rufus y fit creuser des galeries par ses soldats à la recherche de maigres filons d'argent (Tacite, *Annales*, XI, 20). De même, les Romains ouvrirent les carrières de notre pays ; cf. *infra*, p. 46. Cf. Haverfield, *Romanisation*, 3e éd.: p. 64.

2. Tahon, *loc. cit.*, p. 29.

3. Del Marmol, *Annales Soc. Archéol. Namur*, t. XV, 1881, p. 220 ss. — Établissement similaire à Vodecée : Bequet, *Ibid.*, XXIV, 1900, p. 454.

4. Sur ces mines, cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, I, p. 409 ss., et L. de Launay dans Saglio-Pottier, *Dict. Ant.*, s. v. « Ferrum », p. 1085.

5. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, 2e éd., 1895, p. 157 ss. — Un « procurator Aug(ustorum) ad vectig(al) ferr(ariorum) Gall(icarum) », CIL, X 7584 ; un « procurator ferrariarum », à Lyon, CIL, XIII, 1797.

6. Cette question dépend de celle de savoir si l'Ardenne était ou non un « saltus » impérial (*supra*, p. 80, n. 3). Les empereurs avaient des propriétés dans la Gaule Belgique, comme le prouvent les inscriptions (CIL, III, 1456 = Riese, 424) mentionnant un « procurator rat(ionum) priv(atarum) per Belgicam et duas Germanias », et (CIL, XIII, 1807) un vice procurateur « patrimoni prov(inciae) Belgicae et duarum Germaniarum » ; cf. Hirschfeld, *Kleine Schriften*, 1913, p. 517. — Suivant Kurth, *Les Origines de la ville de Liége*, 1883, p. 40, le nom primitif de celle-ci, « Leodicus (vicus) », signifierait : « village public », et indiquerait l'ancienne existence, à cet endroit, d'un domaine du fisc.

l'Ardenne de fonctionnaires ou de concessionnaires et d'esclaves étrangers ou de condamnés *ad metalla*, et contribuer ainsi, dans une large mesure, à la romanisation de cette partie du pays.

L'extraordinaire développement de cette industrie minière est attesté par l'importance de ses résidus. Les scories, lentement accumulées au cours des siècles, formaient des monticules comparables aux terrils de nos houillères et assez étendus pour que parfois un propriétaire moderne ait pu se construire un château sur leur sommet. Ces « crayats de Sarrasins », comme on les appelle en wallon, constituaient des dépôts considérables dans un grand nombre de localités du pays de Liége, du Luxembourg et surtout de l'Entre-Sambre et Meuse, qui en était toute parsemée [1]. A Géronsart près de Cerfontaine, on découvrit dans les bois un amas qui contenait 8,543 mètres cubes de scories, 1,366,800 kilogrammes. Il fut acheté en 1865 par la Société de Couillet, qui l'a consommé dans ses hauts fourneaux [2]. L'industrie contemporaine s'est ainsi emparée de beaucoup de ces monceaux de résidus pour en extraire le fer, de même qu'au Laurium on l'a fait pour l'argent. Un ingénieur, qui est aussi un archéologue, évalue à un million de tonnes le total des « crayats de Sarrasins » ainsi réemployés dans l'Entre-Sambre et Meuse [3].

Sans doute ces montagnes n'étaient pas entièrement dues à l'industrie des Romains : on a extrait et fondu le fer dans la forêt Charbonnière avant eux et après eux. Mais qu'une notable partie de ces amoncellements remonte à l'antiquité, c'est ce que prouvent les débris, tessons de poteries, outils, monnaies qui y ont été recueillis [4]. Les Romains ont même su tirer intelligemment parti de ces détritus pour construire leurs routes : les scories de fer mêlées à des pierres calcaires formaient, sous l'action des eaux, une masse d'une compacité résistante et durable [5]. Il paraît certain que le pays de Namur était, de toutes les régions du nord de la Gaule, celle où l'industrie du métal était le plus développée, et sa prospérité, le nombre et l'opulence de ses villas, ne s'expliquent que par l'abondance de ses richesses minérales. Les propriétaires savaient augmenter leurs revenus en annexant à leur exploitation agricole des ateliers

1. Tahon, *loc. cit.*
2. Tahon, p. 34.
3. Tahon, *loc. cit.*
4. Ainsi à Virelles (Van Bastelaer, *Rapports Soc. Archéol. Charleroi*, XII, 1883, p. 497), à Vodecée (Bequet, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 455 ss.) et tout récemment encore à Vireux-Wallerand (A. de Loë, *Bulletin des Musées royaux*, 1911, p. 94). Voir aussi C. de Looz, *Bull. Comm. Art et Archéol.*, XV, 1876, p. 199. — C'est au milieu de scories de fer qu'a été trouvée la tête de légionnaire signalée plus bas, p. 151 (Bequet, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 189.)
5. Tahon, p. 35. — C'est le cas notamment pour la grande route de Bavai à la Meuse (del Marmol, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XIII, 1875, p. 13 ss.)

sidérurgiques [1], et les plateaux froids et arides de l'Ardenne ont ainsi pu nourrir une population très dense malgré l'inclémence du ciel et l'infécondité de la terre [2].

Ces *ferrariae* de Belgique permettaient de subvenir largement à la consommation locale. Le fer était à bon marché et on l'employait abondamment : partout il servait à fabriquer les instruments aratoires, les outils des différents métiers, pelles, houes, truelles, marteaux, couteaux, ciseaux, clous, pinces, haches, des mors et fers de chevaux, des clefs, gonds, verrous et charnières cent ustensiles divers que les fouilles ont partout mis au jour [3].

Mais certainement la production des fourneaux et des forges dépassait de beaucoup ces besoins restreints, et on devait exporter en quantité soit les lingots et les lopins, soit les objets travaillés. On ne les expédiait guère vers le midi, ni au delà de la mer, car la Lugdunaise et l'Aquitaine, aussi bien que la Bretagne, possédaient d'excellents gisements mis en œuvre avec succès [4]. Mais nos mines étaient les plus septentrionales du continent, elles étaient situées à proximité des cours d'eau coulant vers la Hollande et des routes menant au pays rhénan, et elles fournissaient le plus utile des métaux à toute la région au nord de l'Ardenne, comme nos champs la pourvoyaient du blé indispensable à sa subsistance. Les armes à l'aide desquelles les légions du bas Rhin défendaient la frontière étaient forgées avec le fer de Belgique.



La productivité multiple de son sol, toutes ces exploitations agricoles et minières, assurèrent la prospérité du nord de la Gaule. Sous les Romains comme aujourd'hui, la Belgique était un pays riche [5]. A la valeur de ses expor-

1. C'est le cas à Anthée (Del Marmol, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XV, 1881, p. 35, cf. XII, p. 181), à Neufchâteau près de Jemelle (Mahieu, *ibid.*, XXI, 1898, p. 432). — De même dans la province de Liége, à Latinne (Renard, *Bull. Inst. Archéol. liégeois*, XXXIII, 1904, p. 7), à Louvegnée (C. de Looz, *Bull. comm. Art et Archéol.*, XV, 1876, p. 196 ss.).

2. Selon Bequet, qui connaissait admirablement cette région, « il est peu de communes de la province de Namur où l'on ne trouve quelques vestiges d'habitations de l'époque romaine » (*Annales Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1890, p. 238).

3. Voir, par exemple, la liste des objets trouvés dans la villa d'Anthée (del Marmol, *Ann. Soc. Archéol. Namur*, XV, 1881, p. 18).

4. Cf. *supra*, p. 109, n. 4. — Pour la Bretagne, cf. L. de Launay, *loc. cit.*, p. 1086. — On extrayait aussi le fer en Germanie, dans le Taunus et le Palatinat, et dès une date très ancienne sur la Moselle, cf. *supra*, p. 36, n. 11.

5. Tacite, *Hist.*, IV, 73 (Discours de Cérialis à Trèves) : « Fecundissimum hoc solum » opposé aux marais de la Germanie; *ibid.* 74 : « Vos penes quos aurum et opes. » Cf. *supra*, p. 32. — Pour la Gaule en général, cf. Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V. p. 97.

tations correspondait une égale capacité d'achat, qui eut pour conséquence certaine une importation et une immigration considérables, et celles-ci transformèrent rapidement toute la situation économique et sociale de cette contrée reculée.

Au moment de la conquête, Nerviens, Ménapiens, Trévires, Éburons ou Aduatiques, n'avaient non seulement pas de villes, mais, pour ainsi dire, pas de maisons. La plupart habitaient des huttes rondes de clayonnage couvertes de chaume, les plus riches de chétives cabanes de bois, dont des pierres plates formaient la toiture et dont le sol était d'argile battue, abris plutôt que demeures [1]. Rome apprit aux barbares du Nord à se construire de solides logis de brique ou de pierre, capables de les protéger contre les pluies et la froidure, et que le foyer ne risquât pas d'incendier les jours de vent. La politique des vainqueurs était ici d'accord avec l'intérêt des vaincus. Un domicile stable et un home confortable devaient enlever à ces nouveaux sujets le goût des aventures guerrières [2]. Les Gaulois, peuple avide de progrès, obéirent avec empressement aux suggestions des gouverneurs. L'émulation à se faire construire de coûteuses villas fut peut-être la cause principale des dettes qui obérèrent la noblesse et provoquèrent la crise du milieu du Ier siècle [3]. Le désir de bâtir, comme l'art même de l'architecture, étaient choses auparavant inconnues, et cette innovation, grosse de conséquences, transforma profondément et l'aspect du pays et les mœurs de ses habitants. Ce fut une métamorphose durable et une conquête définitive. Les maçons gaulois devaient enseigner aux Francs, qui l'apprirent aux autres Germains, la technique de l'*opus Romanum* [4] et l'étymologie latine de la plupart des mots flamands et allemands qui se rapportent au bâtiment, révèle assez cet emprunt [5].

Les pauvres restes des villas belges, incendiées et saccagées, témoignent encore de leur opulence. Rien n'est plus propre que leurs ruines à nous montrer à quel point les mœurs romaines s'étaient répandues dans tout l'Occident, combien ce besoin de bien-être et même d'élégance, qu'amène le progrès de la

1. Textes : CIL, XIII, p. 567. Cf. JULLIAN, I, p. 466, 470, n. 7; 475, n. 5; II, p. 321.

2. TACITE, *Agric.*, 21 : « Ut homines dispersi ac rudes eoque in bella faciles quieti et otio per voluptates adsuescerent, hortari privatim (Agricolam), adiuvare publice ut templa fora domos exstruerent laudando promptos et castigando segnes : ita honoris aemulatio pro necessitate erat. »

3. *Supra*, p. 22.

4. DRAGENDORFF, p. 48.

5. Toute une série de mots flamands de cette catégorie proviennent d'emprunts faits par les Francs au latin du IIIe au Ve siècle ; cf. VERCOULLIE, *De Taal der Vlamingen* dans *Vlaanderen door de eeuwen heen*, Amsterdam, 1913, p. 208. L'auteur cite : muur (= murus), tickel (= tegula), kalk (= calx), venster (= fenestra), (deur)post (= postis), zolder (= solarium), kelder (= cellarium), kamer (= camera), poort (= porta), stoof (= extufare), wijk (= vicus), keuken (= cucina).

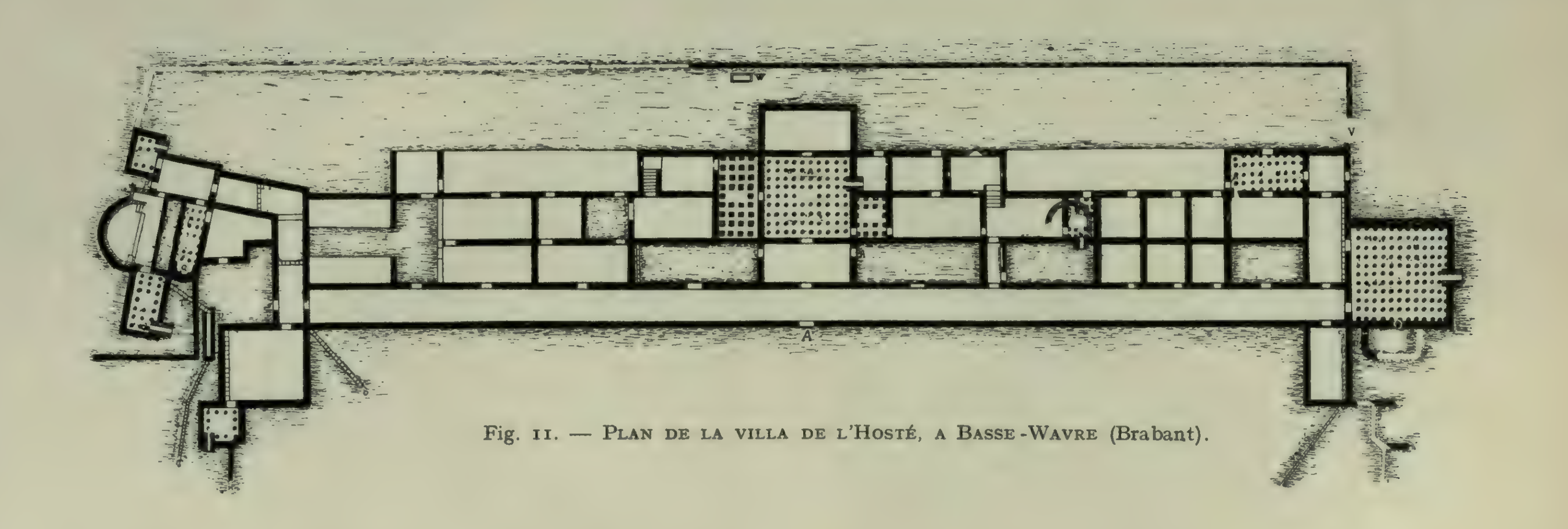


Fig. 11. — Plan de la villa de l'Hosté, a Basse-Wavre (Brabant).

Au milieu, l'entrée principale (A) donne dans une galerie de 110 mètres de long. En face de l'entrée, les appartements des maîtres; une grande salle de réception et deux pièces attenantes étaient chauffées par un hypocauste. — A gauche, une cuisine, une cave et diverses chambres servant à la domesticité; au bout, dans un pavillon séparé par une cour, le bain : *caldarium*, *tepidarium*, piscine semi-circulaire, etc. — A droite, le quartier des hôtes : au bout, une grande salle chauffée, était pavée en mosaïques, revêtue d'un placage de marbre et couverte d'ardoises épaisses.

civilisation, avait pénétré profondément la vie provinciale. Le grand nombre de ces établissements qui ont été décrits ou signalés dans tout le centre et le sud du pays est la meilleure preuve de sa prospérité.

Les villas que le propriétaire élevait sur le *fundus* qui portait son nom ont été retrouvées en telle quantité que, sur les cartes archéologiques, certaines régions du pays en sont toutes piquetées. Elles ont une importance variable suivant la richesse du maître. Souvent le plan en est simple : les bâtiments sont disposés des quatre côtés d'une cour carrée, où l'on déposait le fumier. Au corps de logis se rattachent, à angle droit, les étables, les granges, le hangar percé d'une porte. La partie inférieure des constructions paraît seule avoir été en pierre; pour la superstructure, on se contentait de bois ou de clayonnage. Dans les établissements plus importants des annexes de l'habitation s'ajoutaient de l'un ou l'autre côté du rectangle [1]. On a remarqué que le type des fermes flamandes est souvent resté le même que celui de cette *villa rustica* des Romains [2]. Autour de celle-ci, on découvre parfois quelques dépôts de cendre mêlés de tessons de poterie grossière; ce sont les restes des huttes de bois et de torchis où vivaient les serfs ou colons groupés autour de leur patron [3].

La noblesse terrienne ne se contentait pas d'aussi modestes demeures que celles des simples métayers. Ses résidences rappellent, par leur luxe, ces somptueuses villas où l'aristocratie romaine allait se reposer du soin des affaires et fuir le tumulte de la ville *(villa urbana)* [4]. Elles s'élevaient généralement à mi-côte d'une colline exposée au midi, qui les protégeait des vents glacés, et d'où l'on jouissait d'une vue étendue sur la verdure des vallées [5]. A cette fin, régnait, par devant, une galerie ouverte, longue souvent de plus de 100 mètres et limitée parfois par deux ailes en légère saillie (fig. 11) [6]. Cette galerie reliait entre eux un ensemble de bâtiments très complexe, une enfilade de pièces où l'on reconnaît souvent, en face de la porte, une grande salle de réception et d'apparat, puis le logis de la famille et le quartier des hôtes, les bains, les cuisines

1. Ainsi à La Sauvenière, BEQUET, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 11 ss., et pl. I.

2. HOLWERDA, *op. cit.*, p. 32.

3. Sur les demeures des petites gens, cf. BEQUET, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 455; et COURTOY, *ibid.*, XXVII, 1908, p. 312.

4. Sur les deux types de constructions, cf., par exemple, HETTNER, *loc. cit.* [*supra*, p. 8, n. 2], p. 13 ss.; DRAGENDORFF, p. 43 ss. et SAGLIO POTTIER, *Dictionn. ant.*, s. v. « Villa », p. 879 ss. Les observations faites en Allemagne s'appliquent presque exactement à notre pays. — Luxe des villas, cf. AUSONE, *Mosella*, v. 294 ss., 347 ss.

5. De même sur les côteaux de la Moselle, cf. AUSONE, *Mosella*, v. 284, 320 ss. Cependant ici d'autres villas s'étendaient au bord même de la rivière.

6. Voir, par exemple, les plans des villas d'Anthée (DEL MARMOL, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XIV, 1877, p. 164), de Ronchinne (BEQUET, *ibid.*, XXI, 1895, p. 177 ss.), de Basse-Wavre (DENS et POILS, *Ann. Soc. Archéol. Bruxelles*, XIX, 1905, p. 302 ss.), que nous reproduisons, de Jemelle. (MAHIEU, *Ann. Soc. Archéol. Namur*, XXI, 1895, p. 400 ss. et pl. III).

et les autres communs. Par derrière, s'ouvrait une vaste cour [1] autour de laquelle étaient disposés divers bâtiments séparés : écuries, étables, remises et granges, forge pour la ferrure et le charronage, magasins et ateliers de tout genre, car les villas étaient des ruches actives où de nombreux esclaves ou journaliers exerçaient tous les métiers utiles à l'exploitation du domaine et parfois des industries d'exportation [2].



Fig. 12. — Villa de l'Hosté à Basse-Wavre (Brabant). Hypocauste.

L'origine de ces constructions très perfectionnées est certainement italique [3]. Peut-être même leurs premiers occupants, ceux qui les élevèrent d'abord sur notre sol, furent-ils des colons immigrés ou des marchands enrichis. Mais ces *villae urbanae*, parfois précédées, comme dans les pays classiques, de jardins où jaillissaient les eaux vives et où des statues et des bustes se miraient dans les bassins [4], ne restèrent cependant pas dans le Nord ce qu'elles étaient dans le Midi. Tout d'abord, la rigueur du climat obligea à

1. Cette cour formait, à Anthée, un parallélogramme de 650 mètres sur 100, soit 6 hectares et demi; cf. Bequet, *Ann. Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 251 ss., dont la description donne une idée très précise de ce qu'était un de ces grands établissements mi-agricoles, mi-industriels.

2. Cf. *supra*, p. 39, n. 1, et *infra*, pp. 73; 78.

3. Cf. Rostovtzev, *Jahrbuch des Instituts*, XIX, 1904, p. 122 ss. — On ne sait encore avec précision jusqu'à quel point les *villae urbanae* des Gaules ont reproduit directement celles de l'Italie et jusqu'à quel point elles furent le résultat d'un développement régional du plan de la *villa rustica*, qui elle-même était une imitation gauloise de la métairie italique. La disposition et la façade des villas de luxe ont d'ailleurs dépendu, dans une large mesure, de la fantaisie du propriétaire; cf. Ausone, *Mosella*, v. 296 ss.

4. Bustes de Messancy et de Lokeren, cf. *infra*, p. 155. A Weschbillig, près de Trèves, un grand bassin rectangulaire était entouré d'une balustrade de pierre dont les cent douze piliers étaient autant d'hermès; soixante-neuf sont parvenus au musée de Trèves : Hettner, *Westdeutsche Zeitschrift*, XII, 1893, p. 18 ss. et *Die römischen Steindenkmäler der Mus. zu Trier*, p. 251 ss. Cf. Rostovtzev, *loc. cit.*, p. 123.

développer le système de chauffage et à multiplier les « hypocaustes ». Caléfié au-dessus d'un foyer central, l'air brûlant était amené dans un espace libre ménagé sous le pavement des salles (fig. 12)[1], et il circulait dans des tuyaux de terre cuite à travers l'épaisseur des murailles qu'il échauffait doucement. Ce dispositif, emprunté aux thermes, fut rarement appliqué aux habitations privées dans le Midi; en Belgique, une partie des chambres sont toujours, dans les grandes villas, pourvues de ce calorifère.



Fig. 13. — CAVE DE LA VILLA D'HAULCHIN (Hainaut).
(Fouilles de M. Raoul Warocqué.)

Pour se protéger contre le froid, il fallait aussi tenir les fenêtres closes. On utilisa une précieuse invention qui permettait, en arrêtant la bise et la pluie, de laisser passer la lumière : la vitre, dont on apprit à fabriquer les carreaux dans le pays même. Leur usage se constate aussi occasionnellement en Italie [2], mais il s'est généralisé au nord des Alpes [3].

Ce qui est particulièrement gaulois, c'est l'adjonction à la bâtisse de caves profondes, qui ne manquent presque jamais, au moins sous une des ailes de l'habitation. Solidement maçonnées en appareil régulier de tuf ou de calcaire, elles contiennent une série de niches pour y placer les lampes ou des récipients (fig. 13). Or, le Romain, sauf de rares exceptions, ne construisait pas sur

1. Nous reproduisons l'hypocauste de Basse-Wavre; cf. DENS et POILS, *loc. cit.*, p. 316.

2. ROSTOVTZEV, *loc. cit.*, p. 120.

3. L'art de fabriquer à bon marché le verre blanc diaphane ne date que du Ier siècle de notre ère (*infra*, p. 143). — Restes de vitres à Montignies-sur-Sambre (VAN BASTELAER, *Villa de Montignies-sur-Sambre*, Mons, 1878, p. 44), à Arquennes (CLOQUET, *Rapports Soc. Archéol. Charleroi*, VII, 1873, p. 98), à Basse-Wavre (POILS et DENS, *loc. cit.*, p. 310); châssis avec vitraux à Anthée (DEL MARMOL, *Ann. Soc. Archéol. Namur*, XIV, 1877, p. 181). — Découvertes semblables en Germanie; cf. HETTNER, *op.cit.*, [p. 8] p. 19. Un atelier pour la fabrication du verre à vitres a été fouillé dans l'Eifel à Cordel (Musée de Trèves); cf. HETTNER, *Bonner Jahrbücher*, LXIX, 1880, p. 27, et *ibid.*, LIII, 1873, p. 121.

caves, mais déjà le Celte, dans sa cabane, creusait une partie souterraine, où il conservait ses provisions et se réfugiait lui-même durant les grands froids. Peut-être les beaux souterrains des villas, imperméables à l'humidité, impénétrables à la gelée, ont-ils abrité de même une partie de la domesticité pendant la mauvaise saison[1].

Si les maisons des particuliers sont une adaptation des constructions du Midi au climat septentrional, à plus forte raison celles-ci furent-elles imitées pour les édifices publics, comme on peut le voir à Trèves et à Reims[2]. « Dès l'époque de Claude, toute la Gaule vit s'étendre sur elle la parure monumentale de la vie romaine »[3], et même les bourgs voulurent s'embellir, à l'instar de la ville, de réductions des grands forums, temples ou marchés. Tongres n'en a point conservé, mais on a retrouvé récemment une inscription qui célébrait en vers les thermes d'Arlon[4], et les salles de bains, aussi abondantes dans les villas antiques que dans un hôtel pourvu du confort le plus moderne, avec leur étuve, leur salle tiède et froide et leurs piscines de marbre[5], nous assurent qu'il n'y manquait aucun des agréments indispensables des établissements romains ou des hammans turcs.

L'art de bâtir est un progrès que notre pays doit à ses conquérants[6], une acquisition impérissable que devaient se transmettre les générations. Les toits de nos fermes n'égayeraient pas de leurs taches rutilantes la verdure de nos campagnes si les Romains n'y avaient d'abord allumé les feux de leurs tuileries. Même si l'architecture des villas ne nous révélait que ce progrès nous vint d'outremonts, leur décoration nous l'apprendrait. Celle-ci reste italique, partout où l'on a pu l'observer, jusque dans les endroits les plus reculés, jusque dans les plus modestes demeures[7]. Comme dans les constructions du Midi, les murs des salles

1. TOUTAIN, *Les Caves d'Alésia*, dans *Bulletin archéologique*, 1911, p. 328 ss. Cf. sur les caves en Belgique, BEQUET, *Ann. Soc. Arch. Namur*, XXIV, 1900, p. 459 ss. Comparer TACITE, *German.*, 16.

2. Trèves : CRAMER, *Das Römische Trier*, 1911, p. 70 ss. Cf. DRAGENDORFF, p. 64 ss. — Reims : ESPÉRANDIEU, V, n° 3681.

3. JULLIAN, IV, p. 73.

4. WALTZING, *Féd. Archéol. de Belgique, Congrès de Liège*. 1909, II, p. 715; RIESE, n° 4424 : « Excipimur ther[mis, pelluntur corpore sordes]; Nec satis es[t sordes : datur his et peller]e fata ».

5. Notamment à Basse-Wavre : DENS et POILS, *op. cit.*, p. 316, 317, qui ont reconnu le « caldarium », le « tepidarium », le « frigidarium » et la « piscina ». — Plusieurs bains à Anthée : DEL MARMOL, *Ann. Soc. Archéol. Namur*, XIV, 1877, p. 175, 187, 192. — Bains en Germanie : DRAGENDORFF, 74 ss. Chaque villa y a de deux à cinq salles de bains, cf. HETTNER, *op. cit.* [p. 80] p. 18, et AUSONE,, *Mosella*, vv. 337-340. — Un bain public(?) à Chastres : BEQUET, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 27.

6. Nous n'avons que des données très vagues sur le type des maisons urbaines dans notre pays et ne savons pas s'il se rapprochait de celui de la maison britannique (HAVERFIELD, p. 33 ss.) ou des demeures d'Alésia.

7. Même constatation en Bretagne : HAVERFIELD, p. 34 ss.

d'apparat étaient revêtus de marbres multicolores d'une merveilleuse diversité. Les variétés les plus précieuses, importées des contrées les plus lointaines, le Paros et le Carrare éclatants, le noir de Proconèse, les brèches d'Afrique et d'Asie-Mineure, le cipolin d'Helvétie, la « fleur de pêcher » d'Illyrie, le granit rouge et la serpentine verte d'Égypte s'unissaient aux espèces extraites des carrières qu'on avait ouvertes dans notre sol, pour former des revêtements d'une richesse harmonieuse[1]. Car les architectes avaient appris à mettre en œuvre les matériaux du pays [2] à côté des pierres étrangères. L'ardoise des Ardennes, qui se clive sans effort, fournissait des tablettes comparables au coûteux « noir antique », et déjà elle se substituait parfois aux tuiles pour couvrir les toitures [3]. On savait utiliser le courant des rivières pour « pousser les scies stridentes à travers les marbres lisses »[4], et les débiter en plaques unies susceptibles de recevoir un brillant poli.

A l'éclat des parois répondait celui du pavement. Tantôt c'était encore des dalles de marbre qui y combinaient leurs nuances infiniment variées [5], tantôt la mosaïque y étalait ses tapis miroitants et froids. Les plus simples n'offraient qu'une alternance de rectangles noirs et blancs; les plus soignés, composés de cubes polychromés, où le verre coloré se mêlait à diverses pierres, montrait une agréable variété de dessins géométriques : carrés, étoiles, losanges, hexa-

1. Ainsi la villa de la place Saint-Lambert, à Liége (PAUL LOHEST, *Fédération archéologique de Belgique*, XXI[e] *Congrès*, Liége, 1909, t. II, p. 426), a fourni des fragments de marbre blanc brouillé et blanc clair d'Italie, blanc de Paros, granit rouge et vert antique d'Égypte, brèche de Tunisie, cipolin vert de Suisse, deux marbres de France (fleur de pêcher et pierre blanche) et sept marbres de Belgique. — A Anthée, on a recueilli les suivants (DEL MARMOL, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XV, 1881, p. 32) : vert antique, serpentine, granit rouge et marbres du pays. « Certains fragments de marbre blanc possèdent des dessins d'un bon style. » — A Basse-Wavre (STAINIER, *Annales Soc. Archéol. Bruxelles*, XIX, 1905, p. 344 ss.), on a trouvé : marbre rouge d'Entre-Sambre et Meuse, gneiss des Alpes, brèche d'Asie-Mineure *(sette basi)*, noir de Proconèse (mer de Marmara), granit vert d'Égypte, fleur de pêcher d'Illyrie et une demi-douzaine d'autres qui n'ont pu être identifiés. MM. DENS et POILS, *ibid.*, p. 328, ont tenté de reconstituer le placage. — On trouvera d'autres exemples d'une richesse pareille de marbres en Gaule, dans BLANCHET, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913, p. 10 ss. et *infra*, p. 153. Il paraît probable que ces marbres étaient commandés par les entrepreneurs à Rome, grand centre du commerce des « marmorarii »; cf. FRIEDLANDER, *Sittengeschichte*, III[6], p, 95 ss.

2. Il serait intéressant d'en dresser une liste. MM. DENS et POILS (p. 326) notent l'emploi à Basse-Wavre de quartzite de Blanmont et de calcaire de Namur. CLOQUET (*Rapports Soc. Arch. Charleroi*, VII, 1873, p. 69) signale la présence à Arquennes du « petit granit » du Hainaut, etc.

3. Ardoise pour dallage ou placage : VAN BASTELAER, *La Villa de Villé à Montignies-sur-Sambre*, Mons, 1878, p. 28. Cf. BLANCHET, *op. cit.*, p. 72 et 16, et COMHAIRE, *loc. cit.* — Pour toiture : COMHAIRE, *Ann. Soc. Archéol. Bruxelles*, XV, 1901, 365 ss.; RENARD, *Bull. Inst. Archéol. Liégeois*, XXXIII, 1903, p. 110; DENS et POILS, *loc. cit.*, p. 310. Allusion à cet emploi dans PLINE, XXXVI, 44, § 159. Même usage en Germanie : HETTNER, *op. cit.* [p. 8], p. 15.

4, AUSONE, *Mosella*, v. 363.

5 Cf. AUSONE. *Mosella*, v. 49 ss. « I nunc et Phrygiis sola levia consere crustis, Tendens marmoreum laqueata per atria campum. »

gones, rosaces, cercles, méandres, entrelacs et torsades [1]. Toutefois on n'a pas retrouvé, dans nos campagnes, comme à Trèves [2] et aux environs, des tableaux à personnages, compositions artistiques que leur auteur signait parfois fièrement [3]. Les motifs de décoration que nous trouvons reproduits ne s'écartent pas de ceux qu'employaient les mosaïstes du Midi, qui ont apporté en Gaule leurs modèles d'ornementation. Quand le propriétaire ne pouvait se livrer à de telles dépenses, il imitait les revêtements de marbre par le poli des stucs ou substituait aux mosaïques des carrelages ou du ciment coloré [4]? Parfois on appelait un peintre qui traçait, à la détrempe ou à l'encaustique, sur les murs soigneusement recouverts d'enduits successifs, de gracieux motifs d'ornementation, simples bandes encadrant des panneaux fictifs, feuillages et guirlandes ou même des figures mythologiques [5]. Un de ces artistes s'était fait enterrer près de Tongres avec tout son attirail : une centaine de cubes de couleurs dans des boîtes de bronze, vingt godets de bronze et des étuis de fer renfermant ses pinceaux [6].

Toute cette décoration, qu'elle soit fastueuse ou modeste, est empruntée à l'architecture italique : il n'y a rien ici qui décèle une école locale. Stucs, fresques, placages et dallages, tout cela fut importé du Midi, avec l'art même de construire. Or, notons-le, au début de l'occupation, on fut obligé de recourir, pour exécuter ces travaux, à la main-d'œuvre étrangère. Non seulement architectes et entrepreneurs, mais briquetiers, tuiliers, maçons, plombiers [7], peintres, marbriers, mosaïstes et stucateurs, tous les artisans dont l'industrie du bâtiment nécessite le concours, durent venir du dehors, soit de Provence, soit d'Italie. Ne continuons-nous pas de nos jours encore à appeler des ouvriers

1. Liste des vingt-six localités belges où l'on a retrouvé des mosaïques, dans BLANCHET, *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, 1909, p. 108 ss., n°s 1167-1199. Les plus belles ont été découvertes dans la villa d'Anthée (DEL MARMOL, *Ann. Soc. Archéol. Namur*, XIV, 1877, pl. III et XV, 1881, pl. III, n° 4). — Elles sont nombreuses aussi dans le Grand-Duché : cf. surtout ARENDT, *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, XXXII, 1877, p. 176 ss.

2. BLANCHET, *op. cit.*, nos 1204-1255; cf. CRAMER, *Das Römische Trier*, 1911.

3. Cf. BLANCHET, *Décoration des édifices*, p. 129. Une mosaïque de Bavai est signée « Modicu[s] f[ecit) »; une autre, à Trèves, « Monnus fec(it) ». Cf., en général, sur la mosaïque en Gaule, *ibid.*, p. 67-137.

4. Cf., par exemple, VAN BASTELAER, *Villa belgo-romaine à Thirimont*, Bruxelles, 1890, p. 14 : Ciment rouge peint en rose. — Comme exemple d'un dallage établi sur quatre assises superposées de pierres, béton, briques et mortier, cf. RENARD, *Bull. Instit. Arch. liégeois*, XXXIII, 1904, p. 9 (villa d'Ocquier).

5. La liste des peintures trouvées en Belgique est donnée par BLANCHET, *Décoration*, p. 183 ss. (32 numéros). A Bavai, figures de Mercure, de la Fortune et de Minerve, *ibid.*, p. 35.

6. HUYBRIGTS, *Fédération archéol. de Belgique, Congrès de Tongres*, 1901, t. I (1902), p. 117 ss.; cf. BLANCHET, p. 64. Une analyse des couleurs est donnée par RAEHLMANN, *Röm. Mitteil.*, XXIX, 1914, p. 220-9. — Découverte analogue à Basse-Wavre (mortier à broyer les couleurs avec godets) : DENS et POILS, *loc. cit.*, p. 432.

7. Cf. CIL, XIII, 10029,22 à Harlange (Luxembourg) : « Verius Publius plumbarius fecit. »

italiens pour exécuter nos pavements en mosaïque, et ne restent-ils pas toujours d'une merveilleuse habileté à imiter en stuc les marbres précieux? Ils ne forment plus aujourd'hui qu'une fraction minime de nos décorateurs, mais, dans la Gaule Belgique, ils eurent d'abord un monopole, et cette immigration de travailleurs d'élite a certainement été une des causes de la romanisation rapide du pays.



A la splendeur des villas devait correspondre le luxe de leur ameublement, mais nous ne pouvons plus nous en faire qu'une idée très imparfaite. Toutefois les rares débris qui ont échappé à la destruction nous montrent un mobilier d'un style tout semblable à celui de Rome, arbitre souveraine du goût dans toutes les Gaules. On a découvert récemment à Borsu un candélabre de bronze, destiné à porter une lourde lampe de métal, et les restes d'un trépied, tiges entrecroisées supportant un plateau rond; l'un et l'autre rappellent à s'y méprendre ceux en usage dans les maisons de Pompéi (fig. 14-15) [1]. Un débris de siège ou de couche, douille rehaussée d'un buste de Bacchus, semblerait avoir été tiré des ruines de Campanie plutôt que des sables de la Campine (fig. 16) [2]. Une lanterne de bronze, mise au jour à Herstal, reproduit un dispositif qui nous est connu par les fouilles d'Herculanum [3]. Si les étuves et les piscines ne nous disaient combien l'habitude romaine du bain quotidien s'était répandue, nous l'apprendrions par les strigiles de bronze dont nos collections possèdent plusieurs exem-

Fig. 14. CANDÉLABRE DE BORSU. (Musée de Liége.)

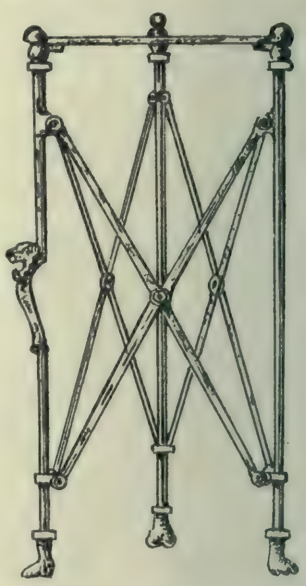


Fig. 15. — TRÉPIED DE BORSU. (Musée de Liége.)

1. RENARD, *Bull. Instit. Archéologique liégeois*, XXXII, 1903, p. 339 ss., XXIX, 1900, p. 191. On retrouve des trépieds semblables sur les bas-reliefs d'Arlon (ESPÉRANDIEU, t. V, nº 4041). Plus particuliers au pays sont les grands fauteuils en osier, à dossier arrondi, sur lesquels l'on *s'asseyait* à table (*Ibid.*, 4063, 4156, 4158; cf. *infra*, p. 158). — Sièges pliants découverts dans les sépultures, cf. RENARD, *loc. cit.*, p. 8. Un des tumulus de Bartlow-Hills (Essex) en contenait un semblable en fer. (*Archeologia*, XXVI, 1836, p. 304, pl. XXXII.)

2. Bronze de Vorsselaer, STROOBANT, *Bull. Acad. Archéol. d'Anvers*, 1907, p. 103. Sur les poignées de Bavai, cf. *infra*, p. 75.

3. RENARD, *Bull. Inst. Arch. liégeois*, XXIX, 1900, p. 194.

plaires (fig. 17)[1]. Mais un heureux hasard a seul fait échapper les objets de métal à la rapacité des pillards, et il ne reste guère dans les substructions des villas que ceux qui, dans la hâte de la dévastation, ont été oubliés en quelque coin de cave. Les meubles de bois, les fines marqueteries, les étoffes légères tissues de laine ou de soie, ont été consumés par l'incendie ou par la pourriture.



Fig. 16. — BACCHUS DE VORSSELAER. (Conservé à Turnhout.)

Ce que les villas saccagées nous refusent, les sépultures inviolées nous l'accoıdent. Les Gaulois ont partagé avec beaucoup d'autres peuples la coutume d'enterrer avec le mort les objets qu'il avait aimés, afin de réjouir son ombre dans la vie obscure du tombeau [2]. On allait jusqu'à y déposer les jeux de dés ou les dames blanches et noires à l'aide desquelles le défunt avait amusé ses voisins de campagne ou trompé l'ennui des longues soirées d'hiver [3]. On place aussi auprès de ses restes les bijoux dont il appréciait l'agrément, les bibelots rares qu'il se plaisait à manier, la vaisselle de prix qui faisait son orgueil, et les tumulus des seigneurs nerviens ou tongres nous rendent ainsi la parure de leurs demeures. Ils nous montrent combien le sentiment de l'art ennoblissait chez eux l'amour du bien-être matériel, comment ils estimaient non seulement ce qui assurait le confort, mais ce qui embellissait l'ambiance de leur vie. Les sénateurs romains avaient fait partager leur goût pour les œuvres artistiques à leurs nouveaux collègues des Gaules, les fonctionnaires impériaux l'avaient inspiré à ceux des cités, et l'on vit les citoyens de fraîche date acquérir à gros prix les produits précieux des vieux ateliers du Midi.

1. Tumulus de Herstal, etc., cf. RENARD, *loc. cit.*, p. 188 ss. De même, deux strigiles faisaient partie du mobilier funéraire d'un des tumulus de Bartlow-Hills; cf. *Archaeologia*, XXVI, 1836, p. 304, pl. XXXII. Nous reproduisons un exemplaire inédit de la collection Warocqué; il est muni d'une chaînette de suspension.

2. POMPONIUS MELA, III, 19. Les druides enseignent : « Aeternas esse animas, vitamque alteram ad Manes; itaque cum mortuis cremant ac defodiunt apta viventibus. » Cf. Le *Testament du Lingon*, CIL, XIII, 5709, II, l. 23 ss.

3. Tumulus de Herstal et autres; cf. RENARD, *Bull. Inst. Archéol. liégeois*, XXIX, 1900, p. 203 ss.

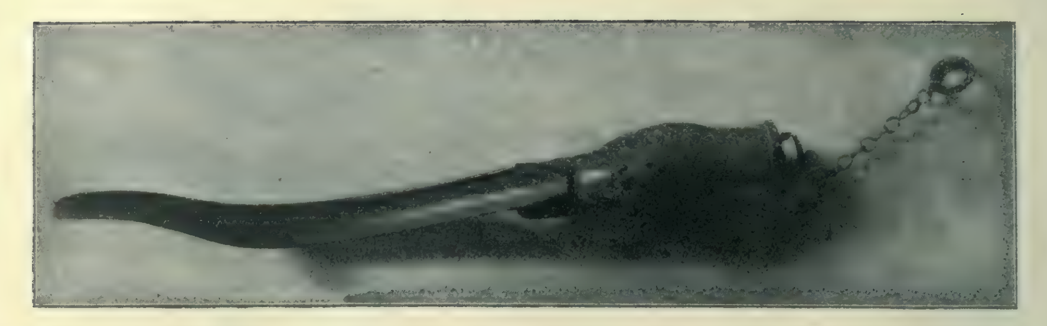


Fig. 17. — STRIGILE MUNI D'UNE CHAÎNETTE DE SUSPENSION.
(Collection Raoul Warocqué.)

L'émulation à posséder ces raretés n'était pas chez eux une vaine ostentation de richesse : elle était comme la preuve palpable du raffinement de leur culture et le signe de leur supériorité de connaisseurs.

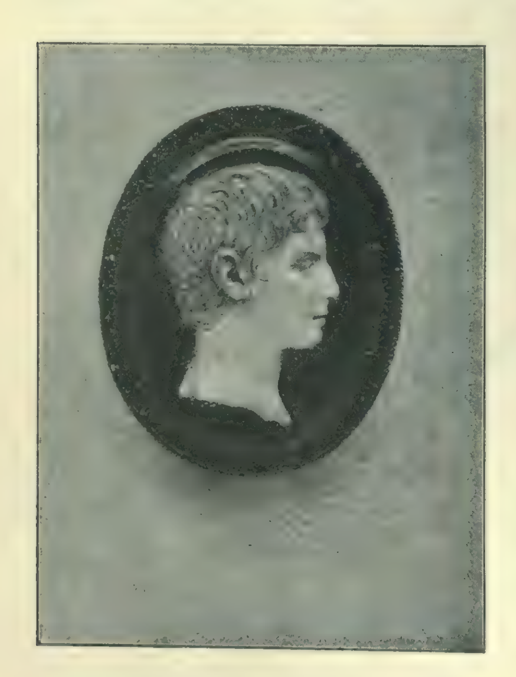


Fig. 18. — CAMÉE DE TIRLEMONT.
OCTAVE JEUNE.
(Collection Edmond de Rothschild.)

C'est ainsi qu'on les vit rechercher avec passion la vaisselle ornée d'Arezzo, les bronzes de Grèce ou de Capoue, l'orfèvrerie alexandrine, les verres et les bijoux d'Orient ou d'Italie. Infiniment précieux est un fin camée de sardoine à trois couches de couleurs, serti dans une monture d'or ouvragé, où un graveur expert a figuré avec une délicatesse merveilleuse un buste d'adolescent, probablement celui d'Octave jeune (fig. 18) [1]. Un parazonium, coutelas de parade dont le fourreau et la poignée sont d'ivoire, a dû être porté avec fierté par son propriétaire durant son service d'officier ou dans ses chasses au gros gibier (fig. 19) [2]. Unique en son genre est

1. Tumulus de Tirlemont : A. DE LOË, *Annales Soc. Archéol. Bruxelles*, IX, 1895, p. 419.

2. Tumulus d'Omal, Musée du Cinquantenaire. Les fouilles sont décrites seulement par Schuermans, dans le journal *La Meuse*, 24 mars 1876; cf. A. DE LOË et POILS, *Annales Soc. Archéol. Bruxelles*, XIII, 1899, p. 208, et pl. IX; RENARD, *Bull. Inst. Archéol. liégeois*, XXIX, 1900, p. 196.



Fig. 19.
PARAZONIUM D'OMAL.
(Musée du Cinquantenaire.)

un morceau d'ambre évidé en valve de coquille et qui paraît avoir servi de coupe; sur la surface convexe un monstre ailé, à corps de bouc terminé par une queue tordue de dragon, tient entre ses sabots fourchus une amphore où il va s'abreuver (fig. 20) [1]. Un curieux lézard en cris-

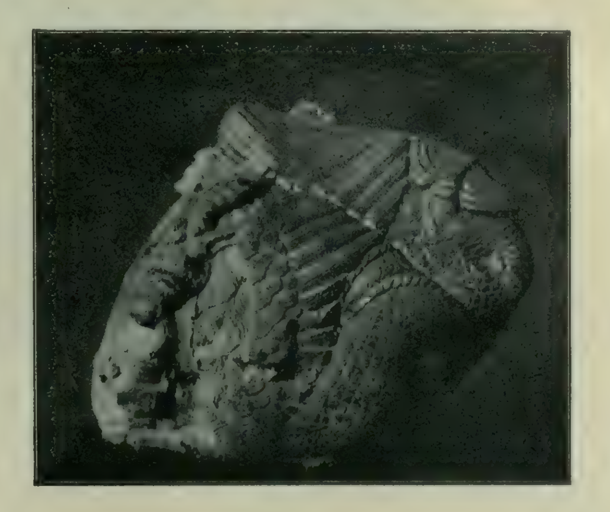


Fig. 20.
COUPE D'AMBRE TROUVÉE A CORTIL-NOIRMONT.
(Musée du Cinquantenaire.)

tal de roche, rendu avec une vérité surprenante, a dû séduire son acheteur à la fois par la rareté de la matière et par l'étrangeté de cet animal exotique (fig. 21) [2].

Leur perfection technique rendait dignes de figurer, à côté de ce cristal, les œuvres légères et fragiles des verriers étrangers; tels deux gracieux canthares, trouvés à Vervoz (figg. 22-23), où, sur un fond brun diaphane, des méandres blancs opaques

1. Tumulus de Cortil-Noirmont; cf. VAN DESSEL, *Bull. Comm. Art et Arch.*, XIII, 1874, p. 448 ss. — Les objets d'ambre sculpté sont assez fréquents en Gaule (BLANCHET, *Décoration*, p. 149), mais le sujet représenté ici, par un ciseleur de l'époque hellénistique ou du début de l'Empire, est nouveau : peut-être est-ce une simple fantaisie de l'artiste, peut-être, celui-ci a-t-il voulu, comme me le suggère M. Amelung, représenter deux signes voisins du zodiaque, le Capricorne et le Verseau *(amphora)*, mais leurs images s'écarteraient alors beaucoup des types traditionnels. Il faut peut-être rapprocher ce motif d'un fragment sculpté d'Arlon, où l'on voit aussi, ce semble, un animal à corps de bouc et à queue de poisson (?), devant lequel est placée une amphore; cf. SIBENALER, *Guide du Musée d'Arlon*, n° 70 = ESPÉRANDIEU, t. V, n° 4050.

2. Tumulus de Cortil-Noirmont (*supra*, n° 1).— Un autre morceau de cristal de roche (h. 0m05)

dessinent comme une série de guirlandes [1]. L'ouvrier a dû incruster dans la paroi vitreuse encore molle ses filets d'émail de façon à les faire pénétrer presque entièrement, puis polir la surface à la roue [2]. Plus précieuses encore sont deux coupes en *millefiori* [3], où des tubes jaunes, coupés en tronçons



Fig. 21. — Lézard en cristal de roche trouvé a Cortil-Noirmont. (Musée du Cinquantenaire.)

et agglutinés dans une pâte verte, prennent l'aspect de mille fleurs épanouies semées sur un gazon (fig. 24). Ce sont deux exemplaires de ces fameux « vases murrins », dont Alexandrie avait appris la fabrication à l'Italie et que se disputaient les amateurs [4]. Enfin, chef-d'œuvre de naturel, une fiole d'un rouge violacé nous montre une grappe de raisin suspendue [5], dont le col représente

a été trouvé à Tongres : un buste de femme (Faustine?) est sculpté dans une niche, qui est pourvue d'une anse pour y passer les doigts ; cf. Huybrigts, *Bull. Soc. scient. Limbourg*, XX, 1902, p. 414.

1. Sépulture de Vervoz. Musée du Cinquantenaire. (Inédits.)

2. Ces verres appartiennent à la catégorie que les archéologues allemands appellent « Fadenbandgläser ». Kisa (*Das Glas im Altertum*, Leipzig, 1908, II, p. 411) les croyait du IIIe siècle, mais ils sont du Ier (cf. Loeschke dans *Beschreibung römischer Altertümer gesammelt von Carl Anton Niessen*, 3e éd., Cologne, 1911, p. XIII) et ils sont, par conséquent, importés.

3. Trouvées à Corroy-le-Grand et à Hollogne-aux-Pierres : Chalon, *Bull. Comm. Art et Archéol.*, III, 1864, p. 189, et Schuermans, *Westd. Zeitschrift*, IX, 1890, p. 313.

4. Sur l'importation de ces « vasa murrina », en Gaule, cf. Kisa, *op. cit.*, t. II, p. 519. — Un fragment de coupe en « millefiori » a été découvert à Basse-Wavre (Dens et Poils, *Annales Soc. Arch. Bruxelles*, XIX, 1905, p. 341). Le Musée de Luxembourg possède un magnifique vase murrin, découvert à Hellange; cf. Kisa, *op. cit.*, II, p. 524 et p. 441, fig. 213.

5. Tumulus de Frésin. Cf. Petrucci, *Bulletin des Musées royaux*, III, 1904, p. 27, et Kisa, *op. cit.*, III, p. 765, fig. 309. On connaît un grand nombre de vases en forme de grappes fabriqués en Belgique et à Cologne (Kisa, *loc. cit.*, et *Sammlung Niessen*, no 314) ; mais leur raideur empatée ne permet pas de les comparer au nôtre, bien supérieur aussi par ses qualités techniques, et il me paraît certain que celui-ci est une de ces pièces d'importation qui ont servi de modèles aux verriers rhénans; cf. *infra*, p. 74. Le tumulus de Frésin date d'ailleurs de la première moitié du





Fig. 22-23. (Musée du Cinquantenaire.)

CANTHARES DE VERVOZ.

la tige un peu grossie (fig. 25). Elle a été obtenue en soufflant la matière liquide dans un moule de terre cuite [1].

Comme le verre, qui se colore d'une irisation chatoyante, l'airain, qui se couvre d'une patine nacrée, a le privilège de s'embellir souvent, au lieu de se corroder, par un long séjour dans la terre. C'est pourquoi rien ne nous rend plus sensible que la série des bronzes, de quel appareil

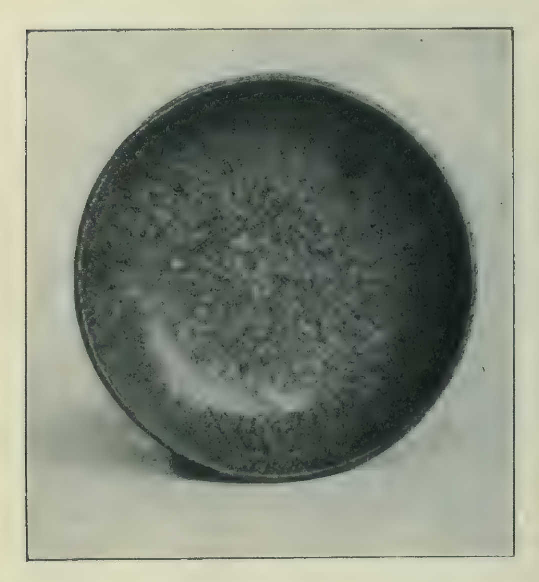


Fig. 24. — Coupe de verre *(millefiori)* trouvée a Hollogne (Liége). (Musée du Cinquantenaire.)

somptueux s'entourait la vie de nos ancêtres. Ceux-ci durent être d'excellents clients pour les marchands italiens qui exploitaient leur goût du luxe [2]. Ils leur payèrent certainement fort cher ces statuettes divines recherchées même à Rome, œuvres grecques ou excellentes imitations d'œuvres grecques, qui furent, au Ier siècle, importées dans la Gaule entière [3]. La charmante figurine de Mercure,



Fig. 25. — Fiole en verre de Fresin. (Musée du Cinquantenaire.)

IIe siècle, de sorte que ce verre a probablement été fabriqué au Ier. A cette date, il est indubitable qu'il venait du midi de la Gaule, ou même d'Italie (*infra*, p. 141).

1. Cette fiole contenait une matière brunâtre qu'on aurait reconnue à l'analyse être du sang desséché.

2. *Supra*, p. 22 ss.

3. Voir Heuzey à propos de la Minerve de Chantilly, *Monuments Piot*, t. IV, p. 13 ss. Le Jupiter d'Évreux (Espérandieu, IV, n° 3064) en est un autre exemple. Cf. Blanchet, *Décoration*, p. 140.

d'un modelé si pur, trouvée à Tirlemont [1], est certainement sortie d'un atelier étranger, et la belle figurine de Vénus Anadyomène, découverte récemment à Courtrai, qui garde dans son attitude et dans ses formes un peu masculines comme un reflet du style robuste de Polyclète, parvint aussi jusqu'en Ménapie, soit du midi de la Gaule, soit même d'outre-monts (fig. 26) [2].

C'était également de bronze qu'étaient les meubles de prix, comme le trépied de Borsu [3]; ou du moins des pièces d'applique, parfois finement ciselées et dorées, y rehaussaient de leur éclat métallique le poli du bois, tel un joli médaillon, trouvé à Bavai, qui porte un masque cornu et renfrogné de dieu fluvial (fig. 27) [4]. Mais les maîtres de maison acquirent surtout avec prédilection



Fig. 27 — Pièce d'applique trouvée a Bavai. (Musée du Cinquantenaire.)

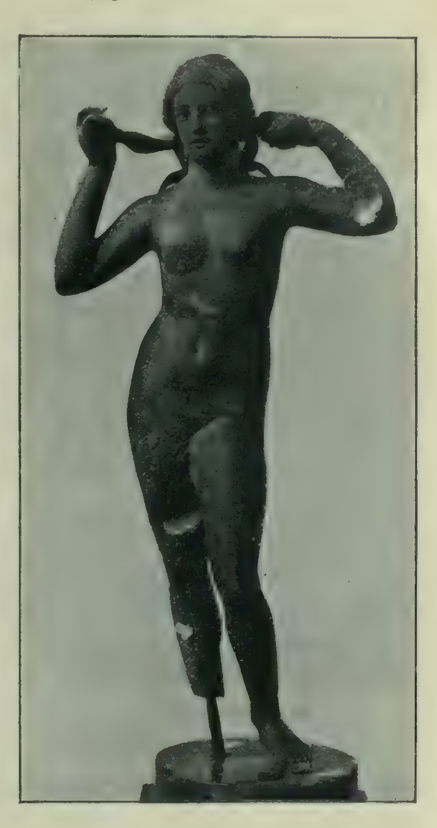


Fig. 26. — Vénus de Courtrai. (Collection Raoul Warocqué.)

la vaisselle de bronze, cette vaisselle d'un beau lustre sombre, d'une étonnante légèreté et dont cependant ni le verre, ni la terre cuite n'égalaient la solidité. Nous ne pouvons énumérer ici toute la variété des plats, assiettes,

1. *Infra*, p. 77, fig. 47.
2. Collection Raoul Warocqué. Jean De Mot, *Monuments Piot*, t. XXI, 1914, pl. II.
3. *Supra*, p. 120.
4. Musée du Cinquantenaire; cf. A. de Loë, *Bulletin des Musées royaux*, XII, 1913, p. 47. — Autres pièces du même genre : Bacchus de Vorsselaer, *supra*, p. 121.— Poignée de Bavai, *infra*, p. 147, fig. 46. — Médaillons estampés à Nimy, cf. *infra*, p. 75, fig. 45.

écuelles, bassins, seaux, coupes, flacons et aiguières dont s'ornait la table du châtelain ou se garnissait sa cuisine, et encore moins rechercher la provenance de chaque type de récipient [1]. Capoue était restée un grand centre de fabrication de cet article [2], et c'est sans doute de Campanie que les plus beaux de ces vases ont été exportés jusqu'au fond de la Belgique. L'Italie, où se vendaient nos saies et nos salaisons [3], nous envoyait en échange les produits de ses industries d'art. Les grands tumulus de la noblesse nervienne ou tongre contenaient fréquemment de ces pièces de choix : celui de Walbetz, une haute aiguière, dont l'anse est ornée d'animaux en relief (fig. 28) [4]; celui de Cortil-Noirmont, une œnochoé plus trapue, à bec trilobé, dont l'anse recourbée, qui se termine par une griffe, porte à l'autre extrémité un masque de lion (fig. 28) [5]; celui de Fresin, une troisième buire, qui se distingue par sa fine décoration : sur l'anse ciselée un dauphin enroule la queue autour d'un trident, et au bas un vieillard chauve tient en main un masque de théâtre (fig. 30) [6]. On pourrait continuer indéfiniment l'énumération. Parfois une habile argenture donnait au bronze l'apparence d'une précieuse pièce d'orfèvrerie : c'est le cas d'un vase élancé découvert à Neerhaeren dans le Limbourg (fig. 31) : d'un galbe simple et élégant, il porte sur le col un décor gravé, godrons et feuilles d'eau, qui se répète sur le pied [7]. Il nous montre que les propriétaires



Fig. 28. — Aiguière de bronze trouvée a Walbetz. (Musée du Cinquantenaire.)

1. Il est intéressant de constater quels sont les noms latins, que les Francs adoptèrent dès avant le IIIe siècle, lorsqu'ils commencèrent à posséder eux aussi une batterie de cuisine et de la vaisselle de table : *catinus* = ketel, *scutella* = schotel, *discus* = disch, *bicarium* = beker, *calix* = kelk, *ama* = aam, *amphora* = emmer, *cupa* = kuip, *cuppa* = kop, *vasculum* = flesch, etc. « Tafel » même dérive de *tabula* et « koken » de *coquere* — Cf. Vercoullie, *op. cit.*, p. 287 ss.

2. Willers, *Neue Untersuchungen über die römische Bronzeindustrie von Capua und von Niedergermanien*, Hanovre, 1907. L'importation de Capoue dans le Nord cesse vers la fin du Ier siècle. Cf. *infra*, p. 76 ss.

3. *Supra*, p. 36.

4. Walbetz : Schuermans, *Bull. Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, III, 1864, p. 283 ss.

5. Van Dessel, *Bull. Comm. roy. Art et Archéol.*, XIII, 1874, p. 448 ss.

6. Schuermans, *Bull. Soc. Art et Archéol.*, II, 1863, p. 129.

7. Musée de Leyde : Renard, *Vase romain en bronze argenté découvert à Neerhaeren*, dans *L'An-*

des villas ne dédaignaient pas l'argenterie fausse quand ils n'avaient pas les moyens de s'en procurer de vraie [1].

Parfois, au contraire, les figures soigneusement reprises au burin qui décorent ces vases, en font de véritables œuvres d'art. Le Musée du Cinquantenaire vient

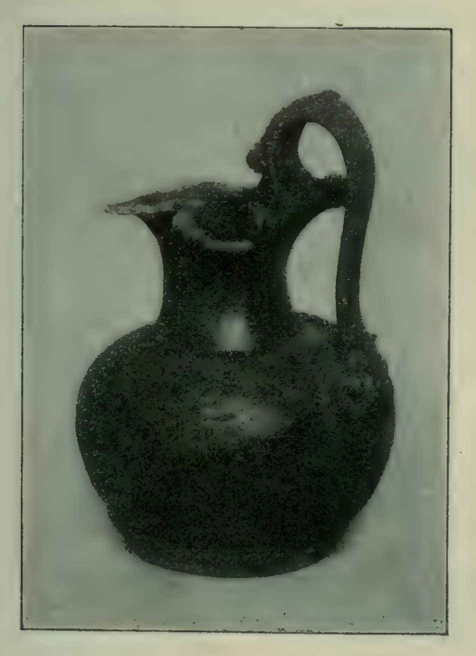


Fig. 29. — Œnochoé de Cortil.



Fig. 30. — Œnochoé de Fresin.

(Musée du Cinquantenaire.)

d'acquérir une fine cassolette argentée ou étamée, ornée de petits personnages en haut-relief, dans le style spirituel et léger des orfèvres alexandrins (fig. 32) [2]. Des ceps de vigne tordus en forment les anses et, sous une treille de pampre qui entoure la panse comme d'une couronne, des amours joufflus et potelés font prestement la vendange : deux d'entre eux cueillent les grappes juteuses

cien Pays de Looz, XI, 1907, p. 37 ss. Sous le pied se trouve tracée l'indication du poids en latin « P(ondo) III s(emunciam) R(omanam) », puis des lettres grecques (cf. CIL, XIII, 10026,52). Il est donc certain que le vase vient d'un pays hellénisé, comme l'Italie méridionale.

1. Sur l'argenture en Gaule, cf. *infra*, p. 79.

2. Vase de Bois-et-Borsu ; cf. Jean De Mot, *Bulletin des Musées royaux*, 1914, p. 1 ss. (h. 0m09, l. 0m115). — Un vase d'argent découvert à Arras et ayant appartenu à Granvelle est conservé au Musée de Vienne. La panse est divisée en deux registres : au-dessus, sont figurés des attributs bachiques (thyrses, masques de théâtre), des boucs et des panthères ; au-dessous, des monstres marins ; cf Michon, *Mémoires Soc. Ant. France*, LXX, 1910, p. 144 ss. ; S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, t. II, p. 143. — Sur l'influence alexandrine en Gaule, cf. S. Reinach, *Descr. Musée Saint-Germain, Bronzes figurés*, 1892, p. 13 ss., 307 ss.

dont ils emplissent des corbeilles; deux autres, pliant sous le faix, emportent au bout d'un long bâton des linges débordant de raisins. L'étamage, la pseudo-argenture, dont la surface du métal semble garder les traces, est un procédé où excellaient les bronziers de Bourges[1], et il se peut que ce vase ait été exécuté au centre de la Gaule, d'après un modèle étranger. L'élégance de la toreutique alexandrine y apparaît un peu alourdie comme celle du style Louis XV dans les pays du Nord[2].

Ce n'est pas un vain dilettantisme de collectionneur ou une manie ostentatrice de parvenus qui poussait les Belges d'autrefois à s'entourer de choses précieuses; c'est le souci plus noble d'embellir tous les objets dont ils se servaient. Cette pénétration de l'art dans la vie domestique et quotidienne est un héritage des Grecs. Chez les Hellènes, artistes et artisans s'abreuvaient aux mêmes sources; ils puisaient à un trésor commun de formes et de couleurs et s'efforçaient de réaliser un même idéal. Ils s'ingéniaient à prêter au plus humble ustensile un charme esthétique. Avec la civilisation romaine, cette sollicitude de beauté pénètre jusque chez les descendants des rudes Nerviens : du bout d'une



Fig. 31. — Vase de bronze argenté trouvé a Neerhaeren (Limbourg) (Musée de Leyde.)



Fig. 32. — Vase de Bois-et-Borsu. (Musée du Cinquantenaire.)

1. Cf. *infra*, p. 76.

2. Plusieurs autres vases en bronze, ornés de reliefs, ont été trouvés en Belgique, mais ils sont d'une exécution inférieure; ce sont : un vase analogue au nôtre, trouvé à Tongres (cf. Huybrigts, *Bull. Société scientifique du Limbourg*, XXX, 1912, pl. 6); le vase de Herstal, cf. *infra*, p. 92; un brûle-parfum de Tongres (Musée de Leyde); cf. Renard, *Bull. Soc. scientif. du Limbourg*, XXIII, 1905, p. 6.

clef de coffret paraît s'élancer un lion, dont la gueule entr'ouverte saisissait autrefois un anneau de suspension (fig. 33)[1]; un autre lion, tenant sous ses griffes une tête de bélier, formait aussi le manche de quelque ustensile (fig. 34); un peson de balance devient une admirable tête de Jupiter barbu (fig. 35)[2];

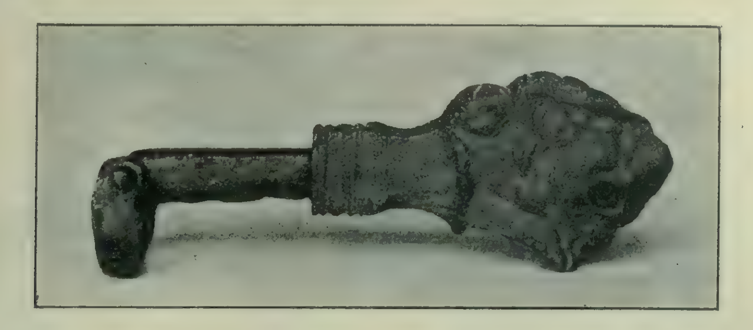


Fig. 33. — CLEF TROUVÉE A BAVAI. (Collection Raoul Warocqué.)

le cuir d'un harnachement se couvre d'appliques de bronze du dessin le plus varié et un mors se transforme en une œuvre d'art (fig. 36)[3].



A l'élégance de l'ameublement se conformait la dépense du train de maison. Dans l'abondance qui est née de la sécurité, les habitants n'ont plus, comme avant la conquête, la préoccupation constante d'éviter la famine, la crainte de ne pouvoir satisfaire les besoins élémentaires de la vie. Les gros



Fig. 34. MANCHE TROUVÉ A BAVAI. (Collection Raoul Warocqué.)

1. Clef de Bavai. Collection Raoul Warocqué. (Inédite).
2. Poids curseur trouvé à Engis. Musée du Cinquantenaire. (Inédit.)
3. Tumulus de Celles en Hesbaye : A. DE LOË, *Annales Soc. Archeol. Bruxelle* , XVII, 1903, pl. VI. — Cf. *infra*, p. 76 et fig. 47 le bronze de Denderwindeke.



Fig. 35. — Poids curseur de balance trouvé a Engis (Liége). (Musée du Cinquantenaire.)

propriétaires ne se contentent même plus du produit de leurs champs, de leurs vergers et de leurs troupeaux. La vie romaine a introduit partout, avec le port de la toge, avec l'usage des bains chauds, avec le goût des spectacles [1], le luxe de la table. Les provinciaux naïfs, remarque l'austère Tacite, appellent cette mollesse civilisation, alors que c'est une partie de leur servitude [2]. Dans sa vaisselle de prix, le maître de maison se fait servir des mets recherchés et des boissons capiteuses. Avec les fards et les parfums [3], on fait venir les épices de l'Orient, les fruits du Midi, les huîtres de l'Océan [4]. Si l'on appréciait certains poissons de rivière, particulièrement la perche, le poisson de mer était plus estimé des gourmets [5]. La Belgique était déjà sans doute le pays de la vie plantureuse et des grandes beuveries. On continuait à fabriquer largement la bière

1. Gladiateurs combattant sur un bas relief de Maestricht : Espérandieu, t. V, n° 3999; cf. Waltzing, *Musée belge*, IV, 1902, p. 451. Cestiaire : G. Cumont, *Ann. soc. Arch. Bruxelles*, XXV, 1911, p. 275. Des amphithéâtres ont été fouillés à Trèves (Cramer, *Das Römische Trier*, 1911, p. 14) et à Metz.

2. Cf. Tacite, *Agricola*, 21 : « Inde etiam habitus nostri honor et frequens toga, paulatimque descensum ad delenimenta vitiorum, porticus et balnea et conviviorum elegantiam, idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset. »

3. Tablettes à broyer les fards (*tabella unguentaria*), trouvées dans les substructions d'une villa à Meeffe (Musée du Cinquantenaire) et autres; cf. Renard, *Bull. Inst. Archéol. liégeois*, XXIX, 1900, p. 216. Brûle-parfum et cassolette, *supra*, p. 58. — Une fiole de Fresin (*supra*, p. 128 n. 6) contient une matière grasse, qui paraît avoir été un parfum.

4. Écailles d'huitre (60 à 70) recueillies près de la cuisine à Anthée (del Marmol, *Ann. Soc. Arch. Namur*, XIV 1877; p. 177, XV, 1881, p. 32). De même à Arquennes (Cloquet, *Rapports Soc. Arch. Charleroi*, VI, 1873, p. 108), à Basse-Wavre (Dens et Poils, *Ann. Soc. Arch. Bruxelles*, XIX, 1905, p. 310), à Liége (Lohest, *Fédér. Archéol. Congrès de Liége*, 1909, t. II, p. 428). On en a découvert aussi dans l'est de la Gaule, par exemple à la villa Saint-Ulrich près de Sarrebourg (Musée de Metz). — Les huîtres de l'Océan Britannique étaient renommées même à Rome dès l'époque de Pline (IX, 54, § 169), et l'on voit par un poème d'Ausone (éd. Peiper, p. 226, n° V) qu'au ve siècle les gourmets disputaient encore sur les mérites des diverses espèces de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la Mer du Nord (v. 35 s.). — Cf. Dragendorff, *op. cit.*, p. 54 : « Da stehen spanische Weinamphoren in den Reinischen Museen, neben Töpfen in denen die Feigen des Südens und Delikatessen Italiens an die Grenze kamen. Da finden wir die Schalen der Nordsee Austern bis in die Villen der Schweiz hinein, finden neben den einheimischen Früchten, die Kerne von Pfirsichen und anderem fremden Obst. » Deux amphores de Mayence portent « Oliva(e) nigr(ae) ex defr(uto) cf. Caton, *De Re rust.*, 7] penuar(iae) excell(entes) C. Rutili Simplicis » (Riese, 4554, cf. 4555).

5. Ausone, *Mosella*, 115 ss. avec les notes des commentateurs. « Le poète oppose la « perca,

nationale : les propriétaires installaient volontiers une brasserie à côté de leur villa[1], et un bas-relief d'Arlon nous montre, ce semble, les « cervoisiers » tournant le brassin à l'aide de bâtons dans de grandes cuves [2]. Mais le vin était préféré. Les Celtes en avaient toujours été grands amateurs, et, suivant Strabon, ils troquaient volontiers un esclave contre une bonne barrique [3]. César note avec surprise que les Nerviens en interdisaient la vente chez eux, de crainte que cette liqueur perfide n'énervât leur vigueur [4]. Ces habitudes de tempérance se sont malheureusement perdues dans le Hainaut depuis l'arrivée des Romains. Ce sont même les Gaulois qui ont inventé l'art de conserver le vin dans les fûts [5], et chaque maison, nous l'avons vu, avait une cave fraîche et profonde, solidement maçonnée. On faisait venir par la voie de Lyon [6] les crus fameux d'Italie et d'Andalousie [7], avant qu'on eût appris à faire la vendange sur la Moselle [8]. Un bas-relief perdu d'Arlon figurait une barque chargée de tonneaux, que les mariniers poussaient à la gaffe, et des amphores soi-



Fig. 36. — MORS DE CHEVAL TROUVÉ A CELLES-LEZ-WAREMME. (Musée du Cinquantenaire.)

deliciae mensarum » au brochet, qui était une nourriture du peuple, comme la tanche et l'alose. Cf. FORTUNAT, *supra*, p. 30, n. 6.

1. Anthée : DEL MARMOL, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XV, 1881, p. 36. — Ronchinnes : BÉQUET, *ibid.*, XXI, 1895, p. 198, ss. Cf. sur la bière en Gaule : JULLIAN, t. II, p. 294.

2. WILTHEIM y voyait des foulons (WALTZING, *Orolaunum vicus*, p. 154 ss.) ; ESPÉRANDIEU, des teinturiers remuant la laine avec la lissoire (t. V, 1905, nº 4125, cf. 4136) ; mais ce sont plus probablement des brasseurs. Sur la fabrication de la bière, cf. SAGLIO-POTTIER, s. v. « Cervisia ».— « Cervesarii » à Trèves et à Metz : RIESE, 2558, 2467 *a*.

3. JULLIAN, t. II, 294 ss., III, 112.

4. CÉSAR, II, 15, 3. Cf. I, 2.

5. JULLIAN, t. II, p. 295.

6. Trévires « negotiatores vinarii » et mariniers de la Saône, à Lyon : CIL, XIII, 2033 = RIESE, 2480 ; 1911 = RIESE, 2450, cf. 2451.

7. Commerce du vin entre l'Italie et la Gaule, cf. FUSTEL DE COULANGES, *Gaule romaine*, p. 32 ss. Amphores de vin d'Hispalis (Séville) et d'Italica (Santiponce), fréquentes sur le Rhin : RIESE, 4535, 4536 ; — d'Italie, *ibid.*, 4549 ss. Le soldat romain devait avoir son vin, même dans le nord de la Gaule, comme l'ouvrier italien aux États-Unis, et c'est ce qui a amené le développement immédiat du commerce du vin vers ces régions. Les Germains en consommaient aussi de grandes quantités ; en 70, les Colonais « largis epulis vinoque sopitos Germanos cremavere » (TACITE, *Hist.*, IV, 79), alors que les vignobles de la Moselle et du Rhin n'existaient pas encore. Cf. TACITE, *Germ.*, 23 : « Proximi ripae (Rheni) vinum mercantur. »

8. *Infra*, p. 63, n. 2.

gneusement protégées contre les chocs, comme un *fiasco* italien, par une garniture de paille [1].

S'ils aimaient le vin, les Gaulois partageaient la répugnance traditionnelle des gens du Nord pour la cuisine à l'huile [2]. Mais chez les anciens, celle-ci ne tenait pas lieu seulement de notre beurre pour les fritures et les sauces; elle remplaçait aussi notre savon, nos pommades et notre pétrole. Les Belges d'autrefois ne la consommaient peut-être guère comme aliment, mais ils l'utilisaient certainement pour remplir leurs lampes à bec [3] et pour s'en oindre au bain le corps et les cheveux [4], et elle fut, comme le vin, un des principaux articles d'importation dans les régions où ne mûrissaient ni le raisin juteux, ni l'olive onctueuse [5].

En 37 av. J.-C., Varron, au début de ses *Res rusticae*, parle de ces régions déshéritées à peu près comme nous le ferions de la Laponie. « Au fond de la Gaule Transalpine, dit-il, quand je conduisais une armée vers le Rhin, j'ai visité certaines contrées où ne poussaient ni la vigne, ni l'olivier, ni les arbres fruitiers, où l'on se servait de la marne en guise de fumier et de charbons de bois acides au lieu de sel [6]. » Tel était l'état de l'agriculture au moment de la conquête. Mais bientôt les colons avisés cherchèrent à produire chez eux les fruits savoureux que les marchands étrangers faisaient payer fort cher et qu'on n'obtenait qu'avec peine. Le cerisier, l'arbre de Cérasonte, fut rapporté par Lucullus en Italie après ses campagnes du Pont ; cent vingt ans après, remarque Pline, il avait franchi l'Océan et pénétré jusqu'en Bretagne, et les Belges préféraient entre toutes une espèce qu'on appelait Portugaise [7]. Le platane, c'est encore Pline qui nous l'apprend, avait été introduit du Midi jusque chez les Morins [8]. Les pommes se vendaient sur les marchés des bourgs

1. Espérandieu, t. V, n° 4072. — Des scènes semblables sont fréquemment figurées à Trèves (Hettner, *Illustrierter Führer*, p. 14, n°s 12*b*, 12*c*, p. 20, n° 19). Cf. Dragendorff, p. 92.

2. Posidonius, ap. Athen., IV, 30, p. 152 *a*.

3. Les lampes ont été retrouvées en grande quantité. Candélabre, cf. *supra*, p. 120.

4. Strigiles, cf. *supra*, p. 49, n. 1.

5. Importation d'huile d'Italie : Besnier, dans Saglio-Pottier, *Dict. Antiquités*, s. v. « Oleum », p. 168. — Importations d'olives, *supra*, p. 60, n. 4.

6. Varron, *Res rust.*, I, 7 : « In Gallia Transalpina intus, ad Rhenum cum exercitum ducerem, aliquot regiones accessi, ubi nec vitis, nec olea, nec poma nascerentur, ubi agros stercorarent candida fossicia creta, ubi salem nec fossicium nec maritimum haberent, sed ex quibusdam lignis combustis carbonibus salsis pro eo uterentur. » Cf. Tacite, *German.*, 5 : « Terra frugiferarum arborum impatiens. » — Sur le marnage, cf. Pline, *H. N.*, XVII, 8, § 45.

7. Pline, XV, 25, § 102 : « Cerasi ante victoriam Mithridaticam L. Luculli non fuere in Italia, is primum invexit e Ponto... annisque CXX trans Oceanum in Britanniam usque pervenere... Principatus... in Belgica vero Lusitanis, in ripis etiam Rheni. » Sur la diffusion rapide des plantes dans les provinces d'Occident, cf., en général, Friedlænder, *Sittengeschichte*, III[6], p. 65 ss.

8. Pline, XII, 1, § 6.

(fig. 37) [1] et, depuis le IIe siècle, les coteaux de la Moselle produisaient leurs vins parfumés [2]. On vendangeait peut-être aussi en Belgique [3] et certainement à Paris, où l'empereur Julien fut surpris de trouver même des figuiers qu'on recouvrait l'hiver d'un manteau de paille pour les préserver du gel [4]. Nous avons peine à nous figurer la rapidité avec laquelle les agronomes entreprenants de nos pays surent s'approprier tous les progrès. Le pêcher, venu de Perse *(malus Persica)*, fut introduit en Italie au Ier siècle de notre ère, et peu d'années après les Gaulois en avaient déjà obtenu une variété renommée [5]. Tous les fruits des vergers du Midi qui supportaient les intempéries du Nord, la poire, la prune, la noix, la mûre, le coing, la nèfle, furent ainsi acclimatés chez nous sous l'Empire. L'art de les propager fut enseigné aux Francs par leurs sujets gaulois [6], en sorte que, depuis le moment où les Romains les y apportèrent, ils n'ont plus cessé d'être cultivés sur notre sol. Nous n'avons malheureusement que des données très insuffisantes sur la transformation de l'agriculture, qui est en rapports étroits avec le progrès



Fig. 37. — VENTE DE POMMES. TERRE BÊCHÉE ET HOUÉE. (Musée d'Arlon.)

1. Récolte et vente des pommes, sur un bas-relief d'Arlon : SIBENALER, *Musée d'Arlon*, n° 37. = ESPÉRANDIEU, t. V, n° 4044.

2. AUSONE, *Mosella*, 21, 25, 150-165. Cf. HETTNER, *op. cit.* [*supra*, p. 8], p. 22 ss. Barques chargées de futailles, cf. *supra*, p. 62, n. 1.

3. VAN DER MAELEN, *Bulletin de la Société Linéenne de Bruxelles*, 1875, p. 282 ss., conclut de la découverte d'un « oscillum » à l'existence d'un vignoble à Schaerbeek. La nécessité d'obtenir du vin pur pour célébrer la Messe développa cette culture à l'époque chrétienne. Au moyen âge, elle était pratiquée dans une foule de localités ; de nombreux témoignages le prouvent depuis le IXe siècle ; cf. J. HALKIN, *Bull. Soc. art. et hist. diocèse de Liége*, IX, 1895 ; pp. 1-144.

4. JULIEN, *Misopog.*, p. 341 A.

5. PLINE, *H. N.* XV, 11 ss., cf. HEHN, *Kulturpflanzen und Haustiere*, 6e éd., 1894, p. 417.

6. Les noms de la plupart des fruits et de beaucoup de plantes potagères ont été empruntés par les Francs aux Romains avec ces végétaux eux-mêmes entre le IIIe et le Ve siècle, comme le prouve la philologie. Le flamand peer = *pirus*, appel = *(malum) Abellianum*, kers = *cerasea*, kriek = *graeca*, pruin = *pruna*, kwee = *cydonia*, perzik = *(malum) persicum*, okker(noot) = *nucarius*, mispel = *mespilum*, moer(beezie) = *morum*, kastanie = *castanea*, etc. Parmi les plantes : kool = *caulis*, beet = *beta*, raap = *rapa*, keker = *cicer*, munt = *menta*, etc. Les noms même de « vrucht » *(fructus)* et de « plant » *(planta)* sont d'origine latine et « plukken » = cueillir, est *pelucare*. Pareillement plusieurs animaux domestiques introduits par les Romains en Belgique ont

des défrichements. De même nous ne connaissons guère les modes de tenure des terres et l'étendue des domaines [1].



Cet esprit industrieux, qui les poussait à s'approprier tous les procédés qui réussissaient chez autrui, était un des traits caractéristiques qui distinguaient nos ancêtres gaulois. Dès avant la conquête, les Nerviens et les Trévires, nous l'avons vu [2], s'essayaient à imiter les monnaies grecques. Habiles métallurgistes et potiers, les Belges ne se trouvèrent pas devant des objets importés par les Romains comme un nègre d'Afrique en face d'un fusil ou d'une montre, dont le mécanisme dépasse tellement son entendement qu'il ne peut songer à le reproduire. Au contraire, écoliers avides d'instruction, ils cherchèrent immédiatement à fabriquer chez eux tout ce que les besoins d'une culture plus raffinée avaient rendu nécessaire et à s'affranchir de la dépendance économique de l'Italie. L'introduction de la civilisation romaine provoqua ainsi l'éclosion d'industries nouvelles, qui se superposèrent aux anciennes techniques indigènes ou se combinèrent avec elles.

C'est un phénomène remarquable que cette marche progressive vers le Nord des méthodes de fabrication du Midi. La productivité du vieux monde méditerranéen se propage jusqu'à l'Océan, et les effets s'en répercutent même au cœur des sociétés germaniques. C'est ainsi que les arts et métiers de l'Europe, transplantés en Amérique, s'y exercent aujourd'hui jusque sur les rivages du Pacifique.

gardé en flamand leur appellation latine (ezel = *asinus*, muil(dier) = *mulus*, fazant = *fasianus*, pauw = *pavo*, kat = *cattus*). Il en est de même de bon nombre d'instruments agricoles (sichel = *secula;* vlegel = *flagellum*, etc.) A plus forte raison les produits du Midi : wijn = *vinus*, most *mustum*, edik = *acidum*, olie = *oleum*, peper = *piper*, amandel = *amygdala*, vijg = *figus*, koper = *cuprum*, etc. Cf. VERCOULLIE. *De Taal der Vlamingen* dans *Vlaanderen door de eeuwen heen*, Amsterdam, 1913, p. 207 sqq. — Il est curieux de noter que les arbres fruitiers que nous avons cités sont presque exactement ceux que Charlemagne recommandait de planter dans ses domaines. Dans le « Capitulare de villis » *(Capitul. regum Francorum*, éd. Boretius 1881, p. 90), après avoir énuméré une série de plantes qui doivent figurer dans ses potagers, l'empereur ajoute : « De arboribus volumus quod (villae) habeant pomarios diversi generis, pirarios diversi generis, prunarios diversi generis, sorbarios, mespilarios, castanearios, persicarios diversi generis, cotoniarios (= cydoniarios), avellanarios, amandalarios, morarios, lauros, pinos, ficus, nucarios, ceresiarios diversi generis. » Charlemagne ne faisait que suivre l'exemple que lui avaient donné les propriétaires romains et peut-être s'inspirait-il dans son capitulaire de quelque manuel de pomologie antique.

1. Un coup d'œil sur une carte, comme celles de Van Dessel ou de Huybrigts, montre que les domaines sont nombreux et serrés dans tout le centre du pays, des deux côtés de la chaussée romaine. Ils s'espacent dans le Namurois comme en Flandre. La Campine, le centre de l'ancienne Ménapie, couverte alors de forêts [p. 86, n. 1 ; p. 108], la haute Ardenne et la région de la Semois sont restés incultes. Mais on arriverait à une précision beaucoup plus grande par la toponymie : chaque domaine portait un nom en *acum*, dérivé de celui du possesseur, et il s'est perpétué dans celui de beaucoup de nos villages.

2. *Supra*, p. 25, n. 4.

L'industrie ne se développa pas exclusivement dans les villes populeuses comme Trèves [1]; jusque dans les bourgades grandit une activité féconde : une visite au musée d'Arlon est, à cet égard, singulièrement instructive [2]. Bien plus, les grandes villas devinrent des centres de production où une série d'ateliers occupant une quantité d'esclaves et de journaliers pourvoyaient une clientèle étendue [3]. A ses profits d'agriculteur, le maître ajouta désormais ceux du fabricant.

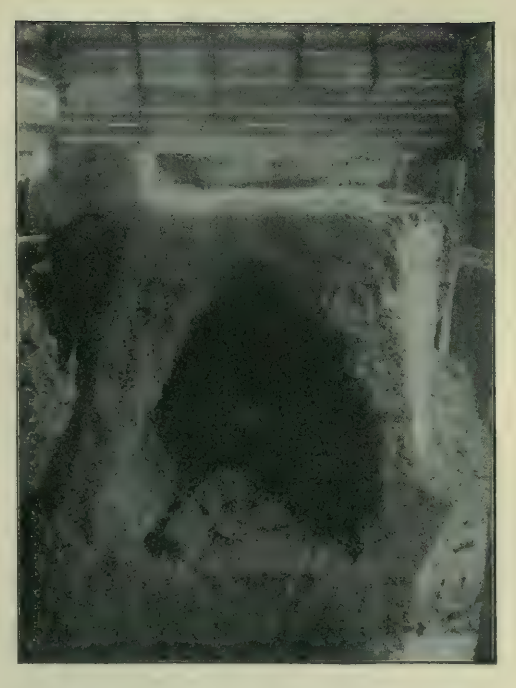


Fig. 38. — Four de potier découvert a La Louvière.

On manufactura d'abord, évidemment, les produits les plus nécessaires, ceux qui étaient indispensables à la moindre bâtisse : les briques et les tuiles. Peut-être, à l'origine, étaient-elles importées du dehors en Belgique, comme elles le furent en Dalmatie [4], mais l'excellente argile répandue à profusion dans le pays invitait à les cuire sur place [5]. Comme les carriers qui commencèrent à extraire la pierre de notre sol et à la tailler en blocs [6], les entrepreneurs qui fondèrent les premières briqueteries et tuileries dans un pays qui se couvrait de constructions, durent faire de fructueuses affaires, et encouragés par le succès, les pétrisseurs et mouleurs de la terre glaise se haussèrent bientôt à des tâches plus ardues.

1. Métiers à Trèves : Riese, 2467-2484. Cf. CIL, XIII, p. 583, et les bas-reliefs.
2. *Infra*, p. 84 s.
3. *Supra*, 39 n. 1 ; p. 43. — *Infra*, p. 75, p. 80.
4. Patsch, *Untersuchungen zur Geschichte der Provinz Dalmazien*, VIII, 1912, p. 154 : « Fast ausschliesslich diente der Ziegel... aus Italien eingeführt, als Deckmaterial. »
5. Tuileries à Buysingen (Georges Cumont, *Annales Soc. Arch. Bruxelles*, XIV, 18 p. 173), à Feluy (Cloquet, *Rapport Soc. Archéol. Charleroi*, VI, 1873, p. 69), à Namur, (Bequet, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XIV, 1877, p. 10, etc.), à Temploux (Gauchez, *Annales Acad. Archéol. Belgique*, XXXVIII, 1882, p. 105). — A Vellereille-le-Brayeux, on a découvert récemment l'atelier d'un fabricant de tuiles qui occupait une élégante petite villa voisine. Le résultat des fouilles sera publié dans ces *Annales* par le Bon de Loë. — De nombreuses tuiles trouvées en Hesbaye portent la marque HAMSIT et ont dû être fabriquées dans le pays. — A Holledoorn, près de Nimègue, un « magister figulorum » fait une dédicace à Vesta, déesse du feu : CIL, XIII, 8729 = Riese, 2421.
6. *Supra*, p. 46.

L'art de cuire les pots était, chez nous, bien antérieur aux Romains : il remonte jusqu'à l'âge de la pierre, et les fonds de cabane de l'époque néolithique ont fourni une riche collection de vases incisés. Cette antique industrie, dont la préhistoire suit l'évolution jusqu'à l'époque celtique, ne fut pas anéantie par la conquête romaine. Un peu partout dans les campagnes, on continua à confectionner en quantité une vaisselle grossière et des urnes cinéraires servant aux gens du commun, pétries d'une glaise grisâtre, sans moulure ni décor; mais au lieu d'être, comme auparavant, façonnées à la main, elles sont exécutées au tour, dont nos artisans rustiques avaient bientôt appris à se servir. On a découvert dans le bois de La Louvière, près d'un établissement agricole, un grand four à potier ingénieusement construit (fig. 38) [1].

Peut-être y cuisait-on aussi ces récipients décorés à la barbotine de zones d'animaux, auxquels on donne le nom de « vases de Castor », du nom du village anglais, l'ancien *Durobrivae*, où des ateliers considérables se consacraient à



Fig. 39. — VASE DE CASTOR, TROUVÉ EN FLANDRE.
(Musée du Cinquantenaire.)

1. A. DE LOË, *Bull. des Musées royaux*, VI, 1906, p. 45. Des fours à potier ont été reconnus aussi, avec plus ou moins de certitude, à Tourinne (DENS et POILS, *Ann. soc. Arch. Bruxelles*, XXV, 1911, p. 292,) ; à Waudrez (SCHUERMANS, *Sigles figulins*, 1867, p. 15, n. 2), aux Hayettes, etc (cf. BLANCHET, *Mélanges d'archéologie gallo-romaine*, Paris, 1902, t. II, p. 93, ss.). — Les moules de vases prétendûment trouvés à Jupille et à Tongres et conservés au Musée de Liége, avec les marques : « Belsus f(ecit) », « Verecundus f(ecit) », paraissent faux; cf. RENARD, *Bull. Soc. scient. Limbourg*, XXII, 1904, p. 211. Voir cependant CIL, XIII, pars III, p. 436, n° 10011, 44*a*, et p. 441, n° 10111, 131*b*. — Sur les poteries de Trèves. cf. CRAMER, *Das römische Trier*, 1911, p. 13 ss.

leur fabrication. Leur technique n'est pas italique, mais purement celtique, et les éléments romains introduits dans leur décor ont été refondus et transformés avec une curieuse originalité [1]. Les scènes de chasse qu'ils aiment à représenter, ces cerfs étranges aux jambes fluettes, ces lièvres apeurés, aux gros yeux saillants, fuyant devant les chiens (fig. 39) [2], rappellent non sans vivacité le passe-temps favori de la noblesse terrienne qui les achetait [3]. Ils se rencontrent fréquemment en Belgique, notamment sur le bord de la mer, et en Hollande, dans l'île de Walcheren, sporadiquement dans le nord-est de la France, mais ils font défaut dans le reste de ce pays [4]. En Allemagne, ils sont relativement abondants le long du Rhin inférieur, plus rares dans le bassin supérieur du fleuve et sur la Moselle [5]. Cette répartition géographique tendrait à faire croire que ces vases de Castor ont été importés sur le continent de l'île de Bretagne [6]. Il est certain qu'il se faisait un commerce de poterie fine entre nos contrées et la grande île voisine.

Les doutes qui subsistent concernant cette industrie, peut-être britannique, n'existent pas au sujet des vases auxquels les archéologues donnent le nom spécifique de « céramique belge » [7]. Les artisans du nord de la Gaule empruntèrent très vite aux Romains, avec l'usage du tour, l'emploi de leurs procédés techniques. Cette vaisselle, que la finesse de son argile et la minceur de ses parois rendent d'une remarquable légèreté, imite les formes des bols et des coupes italiques ou transforme d'après des modèles étrangers celle des urnes et des flacons gaulois, dont le galbe acquiert une élégance nouvelle. Certains de ces vases sont revêtus d'un vernis rouge qui s'efforce de reproduire l'éclat de celui d'Arezzo [8]; d'autres, fidèles à la vieille tradition de la poterie fumigée, ont

1. Cf. les excellentes observations d'Haverfield, *Romanization*, p. 40.

2. Nous reproduisons un vase du Musée du Cinquantenaire (Inv. B. 32) trouvé dans une tourbière de la Flandre occidentale. Un vase de Bavai avec des lièvres poursuivis par des chiens est publié *Bull. des Musées royaux*, XII, 1913, p. 48. Le Cinquantenaire en possède beaucoup d'autres.

3. Le *Testament du Lingon* (CIL, XIII, 5709) ordonne d'enterrer avec lui « omne instrumentum meum quod ad venandum et aucupandum paravi ». Cf. Jullian, t. II, p. 284 ss.

4. Déchelette, *Vases ornés de la Gaule*, t. II, 1904, p. 311.

5. Les « vases de Castor » du Musée de Trèves proviennent de Cologne, qui était en relations constantes avec la Bretagne (*supra*, p. 101, n. 3). On en a retrouvé dans plusieurs villas des environs de Metz (Musée de Metz).

6. A Domburg, on a trouvé une dédicace d'un « negotiator cretarius Britannicianus » (*supra*, p. 101, n. 1). Les « negotiatores artis cretariae » sont fréquemment nommés dans les inscriptions (Riese, index, p. 470). — Sur la question du commerce des « vases de Castor », qui n'est pas élucidée, cf. Sagot, *La Bretagne romaine*, 1911, p. 322. — Les vases décorés à la barbotine sont d'un type différent en Germanie; cf. Dragendorff, *Bonner Jahrbücher*, XCVI, 1895, p. 119. On ne s'est servi de ce procédé en Gaule que pour figurer des rinceaux ou des bordures de feuillage; cf. Déchelette, *op. cit.*, p. 309.

7. Dragendorff, *Bonner Jahrbücher*, XCVI, 1895, p. 87 ss.

8. *Infra*, p. 68. On donnait autrefois à ces vases le nom de « faux samien ».

reçu sur leur glaise gris-bleuâtre, soigneusement égalisée, un beau luisant noir. Cette industrie provinciale, qui florissait déjà au Ier siècle, combine, on le voit, des éléments indigènes et exotiques, et ses produits sont d'une qualité si exceptionnelle qu'un connaisseur autorisé a pu les proclamer les plus parfaits qu'on ait exécutés dans aucune province romaine [1]. Aussi les artisans locaux qui les façonnaient signaient-ils parfois fièrement leurs œuvres de leur nom celtique, tel cet « Agisillus » grand fournisseur du pays des Tongres, où il dut avoir son atelier [2].

Nulle part, on ne peut mieux suivre la substitution de l'industrie nationale à l'importation étrangère que dans l'étude de ces vases à vernis rouge, décorés de reliefs obtenus au moule, auxquels on a donné longtemps le nom de « poterie samienne » et qu'on appelle moins improprement aujourd'hui « poterie sigillée ». Les marques des fabricants qui les ont signés [3], et la diversité des types qu'ils reproduisent, ont permis de distinguer avec certitude et de classer chronologiquement les produits des divers ateliers [4]. Au moment de la conquête, on les exécutait à Arrétium (Arezzo) en Étrurie *(vasa Arretina)*, et leur décor, qui s'inspira de modèles grecs, est d'une beauté artistique qui resta toujours inégalée. Jusqu'au fond de la Westphalie, dans les camps occupés pendant les campagnes de Drusus, on trouve cette vaisselle toscane qui, à plus forte raison, s'introduit dans notre Belgique [5]. Mais bientôt des fabriques s'établissent dans le midi de la Gaule, notamment à Graufesenque, dans l'Aveyron; dès le milieu du Ier siècle, sous Caligula et Néron, elles font une concurrence victorieuse, même en Italie, à celles d'Arezzo et, de notre côté des Alpes, les éliminent du marché, car le transport d'une marchandise aussi fragile par les routes de montagne ou par les mers orageuses était plein de risques et par suite fort onéreux. Déjà, vers la fin du même siècle, des ateliers se fondent dans le centre

1. Dragendorff, *Westdeutschland*, p. 62 : « Wir dürfen getrost sagen dass...unsere... belgische Keramik die beste in der Kaiserzeit ist, an Güte der Technik und Schönheit der Formen aller gleichzeitigen provinzialen und sogar italischen überlegen. »

2. Les pots marqués « Agisillus » ont été trouvés exclusivement dans cette région : à Vervoz, Jupille, Theux, Namur, Flavion (CIL, XIII, pars III, 10010, 62) et Tongres (Renard, *Annales Soc. scient. Limbourg*, XXII, 1904, p. 195). De même, « Anisatus » a vendu des vases à Reims, Bavai, Assche, Tongres et dans tout le pays du Rhin (*Ibid.*, 10010, 130), etc. Les centres de fabrication de la « céramique belge » n'ont pas encore été déterminés. Trèves paraît n'en avoir guère produit, Reims probablement davantage. — Sur les vases décorés de bustes, cf. *infra*, p. 102, n. 2.

3. Schuermans a été un des premiers à les étudier (*Sigles figulins*, Bruxelles, 1867, extrait des *Annales Acad. Archéol. de Belgique*, XXIII). Elles sont aujourd'hui réunies au complet, CIL, XIII, pars III, n° 1009.

4. Dragendorff, *Bonner Jahrbücher*, XCVI, 1895, p. 18 ss., et surtout Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, 2 vol., Paris, 1904 (ouvrage fondamental).

5. Cf. CIL, XIII, n° 1009. Signatures : « Atei » à Bavai et à Tongres (43 *kk*, *ll*); « Atei Salvi », à Tongres (53 *m*), etc.

de la Gaule, en particulier à Lezoux dans l'Allier et à Luxeuil dans la Haute Saône, et ils enlèvent à ceux d'Aquitaine la vente en Belgique, en Germanie et en Bretagne. A l'époque de Trajan, les maîtres potiers allument leurs fours à La Madeleine près de Nancy, sous Hadrien à Lavoye et Lavocourt dans la Meuse, et ils se transportent enfin à Trèves, où leurs officines devaient rester en activité jusqu'au milieu du IIIe siècle [1]. Trèves fut la grande pourvoyeuse de l'est



Fig. 40. — BOL EN TERRE SIGILLÉE TROUVÉ A BAVAI.
(Musée du Cinquantenaire.)

du Belgium et de toute la Germanie au nord du Mein, et sa vaisselle, descendant la Moselle et le Rhin, était transportée jusqu'à Londres [2], tandis que les fabriques d'Alsace (Heiligenberg, Ittenweiler) et du Palatinat (Rheinzabern) fournissaient au reste de la Germanie. On finit par en fonder même au nord de Coblence, à Remagen, à Sinzig. Toutefois notre Belgique s'alimentait à d'autres sources, qui n'ont pas encore été exactement localisées, et il est probable que nos artisans avaient eux-mêmes appris à vernir et à décorer, à l'exemple de leurs voisins, la poterie rouge sigillée.

Des tessons de cette céramique, datant de ses diverses époques, se trouvent en abondance dans les ruines de Tongres [3], comme dans celles de Bavai (fig. 40), et il n'est guère d'établissement romain qui n'ait fourni les restes de quelque

1. FÖLZER, *Die Bilderschüsseln der Ostgallischen Sigillitamanufakturen (Röm. Keramik in Trier*, t. I), Bonn, 1913.

2. Ainsi, les vases de Trèves signés « Dexter » ont été trouvés à Vechten, Xanten, Arentsburg; « Censor », à Vechten, Arentsburg, Londres, etc. Cf. FÖLZER, p. 701.

3. Nombreuse série au Musée de Liége; cf. RENARD, *Bulletin Société scientifique du Limbourg* XXII, 1904, p. 197-205.

bol ou assiette (fig. 41)[1]. A Vechten *(Fectio)*, en Hollande, où les découvertes ont été particulièrement abondantes, on a déchiffré, parmi quatre à cinq cents signatures, les noms de toute la série des producteurs italiens et gaulois, depuis ceux d'Arezzo jusqu'à ceux de Rheinzabern[2]. Cette vaisselle était vraiment, pour les bourgeois et châtelains, la porcelaine fine, le « service de Tournai », de leur temps. A la vérité, les contrefaçons gauloises n'ont pas gardé la grâce délicate des *vasa Arretina :* leur décor s'est alourdi, ils copient



Fig. 41. — Bol en terre sigillée trouvé a Mannekensvere près de Nieuport. (Musée du Cinquantenaire.)

souvent gauchement ou associent sans goût des motifs traditionnels et conventionnels, mais c'était néanmoins une marchandise de bon aloi, solide, résistante, couverte d'un vernis inaltérable, et les matrones d'autrefois devaient éprouver le même plaisir à manier cette poterie sonore et à contempler son lustre de corail, qu'une ménagère hollandaise à ranger sur son dressoir ses cuivres bien récurés.

Nous ne pouvons suivre d'aussi près, pas à pas, la propagation de l'industrie verrière jusque dans le nord de la Gaule, mais nous voyons qu'elle s'est frayé des voies parallèles[3]. A l'époque d'Auguste, c'est de Campanie, de Syrie ou

1. Nous reproduisons un bol de Bavai acquis récemment par le musée du Cinquantenaire (A. de Loë, *Bulletin des Musées royaux*, XII, 1913, p. 47, fig. 7) et un second, inédit, trouvé dans une tourbière à Mannekensvere près de Nieuport (Flandre occidentale).

2. *Supra*, p. 30.

3. Kisa, *Das Glas im Altertum*, Leipzig, 1908, surtout t. I, p. 195 ss. — Jean Morin, *La Verrerie en Gaule sous l'Empire romain*, Paris, 1913. — Siegfried Löschke, dans *Beschreibung römischer Altertümer gesammelt von Carl-Anton Niessen*, 3e éd., Cologne, 1911, p. XI ss.

d'Alexandrie que viennent ces amphorisques et ces *alabastra* de verre opaque coloré, ces patères en *millefiori*, ces coupes diaphanes et polychromes que recherche la noblesse gauloise [1]. Puis au Ier siècle des artisans étrangers, pour la plupart syriens, se transportent dans la vallée du Rhône et y ouvrent leurs officines. Une inscription nous apprend ainsi qu'un « homme excellent, ouvrier de l'art de la verrerie », originaire de Carthage, vint exercer son talent à Lyon où il mourut [2]. L'enseignement de ces immigrés suscita bientôt une concurrence ruineuse à leur pays d'origine. Au IIe siècle, les ateliers de la Gaule Belgique se fondent et grandissent, pour atteindre, au IIIe, un développement qui dépassa peut-être celui des centres de production italiques et rivalisa avec ceux de l'Orient. Ils devaient rester encore, à l'époque franque, les plus importants qui fussent au nord des Alpes [3].

On paraît avoir soufflé la pâte vitreuse en de multiples localités [4], et peut-être les gens de Namur surent-ils mettre à profit, pour fondre la fritte, l'excellent sable qu'ils trouvaient dans leur voisinage [5]. La vieille industrie celtique de l'émaillerie [6] était très proche de celle des verriers, et elle explique que les Belges se soient initiés aussi rapidement à une technique étrangère. Mais une invention récente donna à leur fabrication un essor imprévu. On avait trouvé au commencement de l'Empire [7], en Campanie, le moyen d'obtenir à bon marché, par l'adjonction de manganèse, le verre blanc diaphane, auparavant presque aussi précieux que le cristal de roche [8]. Les Gaulois s'emparèrent immédiatement de ce procédé nouveau [9]. Au Ier siècle, c'est le midi de la province qui fournit le nord de ces beaux récipients d'une teinte bleuâtre, qui se trouvent jusqu'en Germanie [10], comme il approvisionnait alors les mêmes contrées de fine vaisselle sigillée ; mais, au IIe, les officines belges, travaillant sur place, s'emparent aisément du marché. La nécessité de garnir les fenêtres de carreaux sous un climat rigoureux [11] assurait aux vitriers un débit important ; ceux-ci manufacturaient aussi dans une matière commune, dont la transpa-

1. *Supra*, p. 51 et suiv.

2. CIL, XIII, 2000 : « D(is) m(anibus) Iulii Alexandri natione Afri, civi Carthaginesi, (h)omini optimo opifici artis vitrariae ».

3. Kisa, I, p. 199.

4. Kisa nomme Boulogne-sur-Mer, Amiens, Reims, Vermand (Saint-Quentin), Trèves, les vallées de l'Aisne et de la Moselle.

5. Kisa, I, p. 190. Mais cette assertion ne paraît être appuyée d'aucune constatation positive.

6. *Infra*, p. 80.

7. Pline, *H. N.*, XXXVI, 26, § 194.

8. Pline, *H. N.*, XXXVII, 2, § 29.

9. Pline, *H. N.*, XXXVI, 26, § 194 : « Iam vero et per Gallias Hispaniasque simili modo harena temperatur. »

10. Löschke, *loc. cit.*,

11. *Supra*, p. 44.

rence verdâtre est souvent altérée par les bulles d'air, une foule de récipients, assiettes, plats, carafons propres à l'usage quotidien et même des jarres cinéraires qu'on retrouve remplies d'ossements calcinés. Le verre, dont le prix de revient était moindre, tendit de plus en plus à se substituer à la poterie sigillée pour le service de la table. Il est d'une abondance étonnante dans les tombeaux de Belgique, à une époque où ceux de Germanie sont encore à cet égard relativement pauvres [1]. Mais à la fin du IIe siècle, des industriels probablement syriens [2] viennent établir à Cologne leurs officines, et la grande ville alimentera bientôt de ses produits d'usage et de luxe toute la Germanie et les exportera jusque chez les Cimbres de Scandinavie.

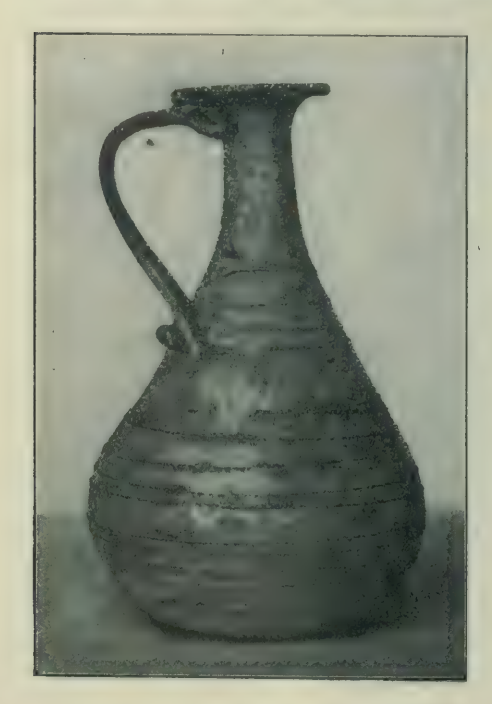


Fig. 42. — Flacon trouvé dans un tombeau a Schaerbeek. (Musée du Cinquantenaire.)

Ni en Germanie, ni en Belgique, on ne se borna, en effet, à confectionner en masse la marchandise commune. Les maîtres verriers y atteignirent une véritable virtuosité dans l'emploi des procédés les plus délicats. Ils excellèrent notamment dans l'étirage et l'application à chaud de filets de verre coloré sur la surface du vase. Souvent, un simple fil, enroulé en spirale autour du récipient, lui sert d'ornement tout en l'empêchant de glisser dans la main. Un flacon piriforme, joliment irisé, qui a été trouvé à Schaerbeek, nous en fournit un exemple (fig. 42). On obtient aussi par ce moyen des effets plus artistiques. Le tumulus de Cortil-Noirmont, qui date du règne de Marc-Aurèle, nous a conservé, sous un monticule de 10 mètres de terre, une admirable pièce de ce genre (fig. 43) [3]. C'est une œnochoé, d'une noblesse de forme qui pourrait être grecque, mais d'une décoration originale; la pâte diaphane en

1. Löschke, *loc. cit.* Cf. Terninck, *L'industrie romaine en Atrébatie*, Arras, 1874, p. 62 ss. Voir pour notre pays, par exemple, Van Bastelaer, *Le Cimetière de Strée*, Mons, 1887, p. 153 ss., et les nombreux objets énumérés par Renard, *Tumulus de Herstal*, dans *Bull. Inst. archéol. liégeois*, XXIX, 1900, p. 198 ss.

2. Cf. Löschke, p. XVII.

3. Petrucci, *Bulletin des Musées royaux*, III, 1904, p. 29. Kisa, *op. cit.*, t. I, p. 227, II, p. 451.

est d'une remarquable pureté, et l'ouvrier, avec une merveilleuse sûreté de main, a dessiné sans repentir possible, sur la panse incandescente, des palmes dont le bord est de verre transparent et la nervure d'un blanc opaque. Elles s'insèrent sur une tige d'émail bleu, qui traverse la pièce en zigzag et couronne le col. L'auteur, chose rare, a signé d'une marque son chef-d'œuvre [1]. Son habilité est comparable à celle du « Maître de la ligne serpentine » [2], qui florissait à Cologne vers l'an 200 et dont les arabesques capricieuses rappellent par leurs sinuosités imprévues la fantaisie du « modern style » [3].

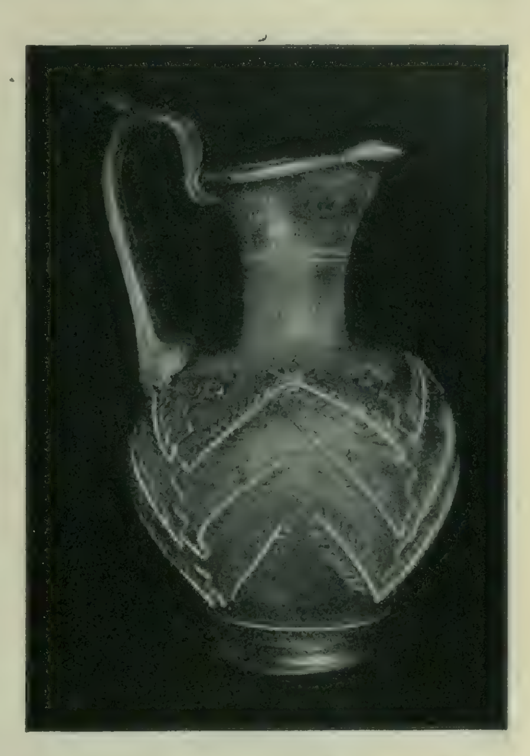


Fig. 43. — ŒNOCHOÉ DE CORTIL-NOIRMONT. (Musée du Cinquantenaire.)

Les verriers du Belgium ont su varier à l'infini leurs modèles et leurs procédés pour tenter davantage le client. Parfois des fils de verre croisés, presque détachés de la panse, entourent le vase comme d'une résille. Ou bien, à l'imitation de la céramique, sa surface se creuse de côtes ou se couvre d'excroissances. On multiplie ses couleurs en insérant des filets ou des mouches polychromes dans la pâte chaude des parois [4]. On sait, au IIIe siècle, le graver, le polir, le peindre. Mais surtout l'emp loide moules creux, où l'on souffle la fritte, permet d'obtenir tous les reliefs, de reproduire même tous

1. La marque est une spirale ronde munie de lignes disposées en rayons et imitant une image solaire. M. Petrucci la croyait orientale, mais cf. KISA, t. II, p. 452. La technique de notre vase rappelle absolument celle d'un carafon plat du Musée Wallraf-Richarts à Cologne (t. II, pl. 5) et il n'y a aucun doute, à mon avis, qu'elle soit, comme le dit Kisa, de fabrication indigène (belge ou colonaise).

2. LÖSCHKE, *loc. cit.*, p. XIV : « Meister der Schlangenfaden. »

3. Voir, par exemple, les vases de ce genre trouvés dans le tumulus de Hanret, DEL MARMOL, *Annales Soc. Archéol. Namur*, III, 1853, p. 393.

4. Cf. *supra*, p. 52. La Collection Warocqué possède un beau bol, trouvé à La Louvière, de verre bleu décoré de mouchetures d'émail blanc. La même combinaison est employée pour un petit bol découvert en 1914 à Hettange (Musée de Metz) et pour un flacon à deux anses du Musée de Luxembourg.



Fig. 44. — BOL DE ÇOUVIN.
(Musée de Namur.)

les objets. Le patron de l'*officina Frontoniana*, probablement belge [1], imite des barillets de vin, et cette forme suggestive tente les acheteurs jusqu'en Bretagne et en Italie; d'autres fioles prennent l'aspect de grappes de raisin [2] ou de têtes plus ou moins expressives. Les plus compliquées offrent l'image en relief de personnages complets, comme les vases à représentations de gladiateurs dont Trèves peut montrer d'excellents exemplaires. C'est probablement aussi de ce centre de production qu'est sorti le beau bol de couleur ambrée trouvé à Couvin. Il nous transporte au cirque durant une course de quadriges; autour de la *spina* les auriges se préparent au départ ou, lancés au galop, semblent encouragés par les acclamations des spectateurs, inscrites au-dessus d'eux (fig. 44) [3].

Mais le bronze, brillant et solide, gardait toujours l'avantage sur le verre ou la terre cuite. On savait le travailler en Belgique bien des siècles avant la conquête et obtenir des haches d'un type déjà très perfectionné [4]. Quand les Celtes adoptèrent le fer pour leur armement, ils ne renoncèrent pas à l'airain pour les œuvres de la paix; au contraire, leur technique acquit une étonnante perfection: ils connaissaient les meilleurs alliages, ils savaient fondre le métal, le mouler, le marteler, l'estamper, le ciseler, l'étamer, l'argenter [5]. A cet égard, les Romains ne purent rien leur enseigner au delà de ce qu'ils avaient déjà appris des Grecs de Marseille ou trouvé par eux-mêmes. Mais ce qui était auparavant le monopole des peuples les plus avancés du centre de la Gaule [6], devint alors le bien commun de toute la province. De plus, l'importation des bronzes précieux du Midi, que nous avons signalée [7], agit comme un stimulant sur les fonderies locales, qui s'essayèrent bientôt à les imiter.

1. Picarde? Cf. *Revue archéologique*, 3e série, LI, 1886, p. 85.
2. Cf. *supra*, p. 52, n. 5,
3. « Olympe vale », « Hierax vale », etc. Cf. SCHUERMANS, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XX, 1893, p. 143 ss. — Bol analogue au Musée de Trèves (Inv. 21008).
4. Cf. *supra*, p. 25.
5. JULLIAN, t. II, p. 308 ss.
6. Notamment des gens de Bourges et d'Alésia (PLINE, XXXIV, 17, § 162). On a retrouvé à Alésia de nombreux creusets en terre réfractaire dont les parois avaient gardé les traces du métal en fusion; cf. TOUTAIN, *Monuments Piot*, XXI, 1913, p. 10.
7. *Supra*, p. 55 ss.

Que la fabrication du bronze fût très active dans nos cités belges, est mis hors de doute par une série de découvertes. A Nimy, près de Mons, dans le même champ qu'un gracieux « Mercure au repos » [1], on a trouvé une épaisse matrice à estamper : elle devait imprimer sur une feuille malléable une tête grimaçante de Méduse, entourée de serpents, formant médaillon (fig. 45) [2]. Une série de poignées de commode ou de coffret, décorées de bustes de Cybèle, accostée de ses lions, et d'Attis avec la pomme de pin qui lui est consacrée, ont été mises au jour à Bavai et aux environs (fig. 46) [3], et l'aire des trouvailles comme le style de cet objet d'ameublement ne permettent pas de douter que le chef-lieu de la Nervie ait fourni ces poignées en quantité considérable aux châtelains d'alentour. L'exploration de la villa d'Anthée amena même la découverte d'un fourneau à fondre le bronze et de



Fig. 45. — Tête de Méduse obtenue a l'aide d'une matrice trouvée a Nimy. (Musée du Cinquantenaire.)

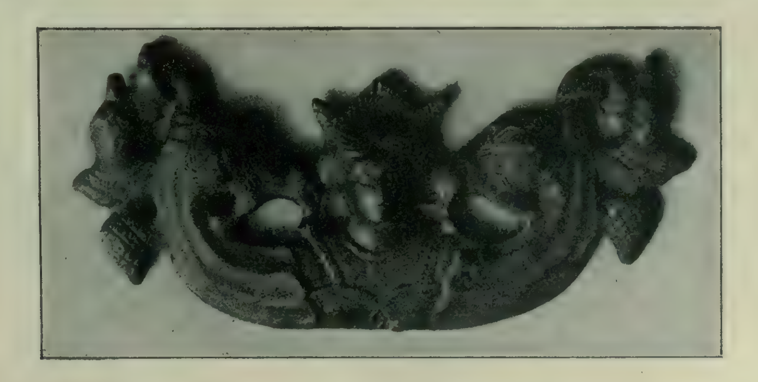


Fig. 46. — Poignée de bronze exécutée a Bavai. (Collection Raoul Warocqué.)

1. Collection Raoul Warocqué, n° 71 ; S. Reinach, *Répert. statuaire*, III, p. 52, n° 4.
2. Musée du Cinquantenaire. Inédit. Diam. $0^{m}10$.
3. Cumont, *Annales Société Archéol. Bruxelles*, XXII, 1908, p. 219.

nombreuses pièces d'appliques et menus objets, qui montrent combien était grande l'habileté de ces artisans perdus dans la forêt d'Ardenne [1]. L'adresse de nos fondeurs s'exerçait parfois à des besognes aussi ardues, mais moins avouables. On a mis au jour près de Virton les restes d'un atelier de faux monnayeurs et les moules de terre qui leur servirent à mettre en circulation une quantité de billon aux effigies des Antonins [2].



Fig. 47. — Pièce de bronze décorée d'un buste de Minerve. (Musée du Cinquantenaire.)

Bien plus, les bronziers celtiques avaient appris de bonne heure à donner au bronze l'aspect de l'argent en enduisant sa surface d'une mince couche d'étain brillant. Pline attribue expressément l'invention de l'étamage aux Gaulois de Bourges [3]. Ce procédé était connu et largement pratiqué aussi par les fondeurs du Namurois qui fournissaient ainsi aux paysans et paysannes des fibules ou broches ayant l'apparence de bijouterie fine [4].

Les fondeurs, marteleurs et ciseleurs belges ne réussissaient pas seulement à exécuter des fibules, des médaillons, des poignées et autres pièces d'ameublement et d'ajustement. Leurs œuvres firent une concurrence heureuse à cette vaisselle dispendieuse qu'on se procurait auparavant en Italie [5]. L'exportation de Campanie dans le nord de la Gaule cesse vers le commencement du IIe siècle, et dès lors les ateliers, qui s'ouvrent

1. A. del Marmol, *Annales Société Archéol. Namur*, XV, 1881, p. 18 ss.; Bequet, *ibid.*, XXIV, 1900, p. 255 ss.

2. Musée du Cinquantenaire. Inédits. — Le musée de Trèves possède des moules semblables, trouvés dans cette ville, qui servirent à couler des pièces des années 192-235.

3. Pline, *H. N.* XXXIV, 17, § 162, cf. *supra*, p. 60.

4. Bequet, *Ann. Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 239 ss., 257 ss. Les fibules étamées sont fréquentes; cf. *infra*, p. 153, n. 1; 154, n. 2. — Buire en bronze étamé ou argenté dans le tumulus de Herstal : Renard, *Bull. Inst. arch. liégeois*, XXIX, 1900, p. 172. — Miroir rond en bronze étamé trouvé aux environs de Tongres (Musée du Cinquantenaire).

5. *Supra*, p. 56.

jusque dans ces régions septentrionales, écoulent à leur tour leurs produits dans la Germanie barbare et même en Scandinavie [1]. C'est alors que se développa aussi chez les Tongres [2] le travail du laiton, cette dinanderie qui devait rester au moyen âge l'industrie la plus renommée de la vallée de la Meuse [3].

Les ambitions de nos bronziers tendirent plus haut, et ce que n'avaient pas





Fig. 48. — MERCURE DE TIRLEMONT. Fig. 49. — MERCURE DE GIVRY.
(Musée du Cinquantenaire.)

1. Cf. *supra*, p. 27, n. 5.

2. Notamment à Gessenich près de Stolberg, où se trouvaient des mines de calamine; cf. WILLERS, *Neue Untersuchungen über die römische Bronzeindustrie*, Hanovre, 1907, p. 30 ss. — Le cuivre était extrait en divers endroits de la Gaule et, en Germanie, sur la Sarre et le Rhin; cf. BLÜMNER, *Technologie der Gewerbe*, t. IV, Leipzig, 1886, p. 57.

3. WILLERS, p. 45 ss.

tenté les Celtes, le modelage de la figure humaine, les Belgo-Romains l'entreprirent. Parfois de modestes bustes, d'une exécution assez sommaire, décorent des appliques [1] ou des pièces de harnachement : une Minerve casquée surmonte une douille qu'on plaçait sur la sellette du cheval, tandis que deux dauphins tordus servaient à passer les rênes de chaque côté (fig. 47) [2]. Les bronziers s'efforcèrent aussi de reproduire en pied ces figurines de dieux romains que la Gaule avait appris à adorer, et dont la dévotion populaire réclamait une foule d'images pour les offrir comme ex-voto dans les temples ou les placer dans les laraires domestiques. Souvent l'imitation n'est pas méprisable. Comparons deux statuettes de Mercure (fig. 48-49) [3], dont l'une, sans doute une œuvrette grecque, provient des substructions d'une villa de Tirlemont, et l'autre, manifestement gauloise, a été exhumée d'une sablonnière à Givry (Hainaut). La seconde n'a ni la délicatesse de modelé, ni la sobre élégance de la première ; les traits du visage sont plus rudes, la musculature est accusée avec exagération, les mains et les pieds sont épais et les plis de la tunique sans souplesse. Mais il y a en elle quelque chose de robuste et de franc qui ne déplaît pas à côté de la grâce un peu mièvre de sa compagne. Les sculpteurs locaux s'approprièrent bientôt l'art de modeler une maquette et de reprendre au burin l'épreuve sortie du moule, et il est souvent difficile de décider si une divinité que les archéologues rendent à la lumière est une immigrée venue autrefois du Midi, ou une indigène née chez les Ménapiens, les Nerviens ou les Tongres. Le doute est permis, par exemple, pour la curieuse tête de Centaure, à oreilles de cheval, trouvée dans une villa à Mettet (Namur), et qui a dû s'inspirer étroitement d'un modèle classique (fig. 50) [4]. La même question se pose au sujet d'un hermès très original provenant de

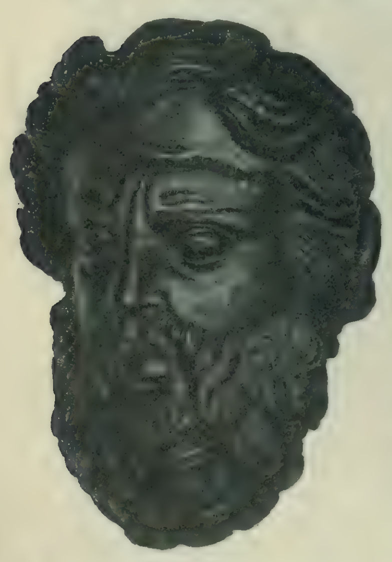


Fig. 50. — Tête de Centaure trouvée a Mettet. (Musée de Namur.)

1. Cf. *supra*, p. 75.
2. Bronze trouvé à Denderwindeke : Cumont, *Annales Soc. Archéol. Bruxelles*, XXI, 1907, p. 293.
3. A. de Loë, *Ann. Soc. Archéol. Bruxelles*, XII, 1898, p. 215, et XIII, 1899, p. 373.
4. Bequet, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XXVI, 1905, p. 182. — Parmi les pièces qui sont certainement de fabrication locale, on peut citer les suivantes : le beau Mercure de Nimy, découvert dans les ruines d'un atelier de bronzier (*supra*, p. 75). la Fortune trouvée à Namur (Bequet, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XIV, 1877, p. 1 ss.), le Mercure de Namur (*infra*, p. 97), la Victoire d'Aeltre (collection Warocqué, n° 73), le Mars d'Anderlecht (A. de Loë, *Ann. Soc. Archéol. Bruxelles*, XII, 1898, p. 215). Il en existe une quantité d'autres de moindre valeur.

Willemeau près de Tournai : un jeune Pan aux jambes velues, la main gauche sur la hanche, le buste rejeté en arrière, relève d'un geste provoquant le vêtement qui voilait son obscénité (fig. 51) [1].

Les Celtes, nous l'avons dit, étaient experts à prêter au bronze commun l'apparence d'un métal précieux en le recouvrant d'une fine argenture. Cette technique passait pour avoir été découverte dans les ateliers d'Alésia [2], mais le secret en avait sans doute été transmis aux fondeurs du Belgium. Une statuette de Mars retirée de la Lys à Merville [3], une jolie figurine d'Apollon du Musée de Trèves [4] témoignent du goût de nos ancêtres pour ces imitations d'orfèvrerie [5].



Fig. 51. — Dieu Pan de Willemeau (Musée du Cinquantenaire.)

On voit même des métallurgistes ingénieux s'enhardir jusqu'à tenter des essais inusités. Dans un amas de scories à Dion, près de Beauraing, on découvrit une tête de soldat romain, qui n'était pas de bronze, mais de fonte creuse [6]. Ce légionnaire casqué avait été exécuté avec le métal qui fournissait les armes, mais d'habiles techniciens avaient transformé le fer rebelle en une matière fusible, capable d'épouser la forme du moule [7]. Nos ancêtres gaulois n'ont jamais été purement réceptifs et leur originalité a incessamment cherché à s'ouvrir des voies nouvelles.

Elle a aussi maintenu fortement ses an-

1. Haut., $0^{m}25$. — Musée du Cinquantenaire (Inv. 2899 = B 454) ; inédit. — Ce dieu Pan a la tête couverte d'un linge, comme l'a fréquemment Priape, et les cheveux relevés en chignon, comme les cinèdes du vase de Herstal *(infra*, p. 92). On en rapprochera les Priapes en forme d'hermès (S. Reinach, *Répertoire*, III, p. 22, 8, etc.) ; la collection Warocqué en possède un exemplaire intéressant provenant de Bourgogne.

2. Pline, *H. N.*, XXXIV, 17, § 162. Cf. *supra*, p. 56.

3. F. de Mély, *Monuments Piot*, XX, 1913, p. 155 ss.

4. Hettner, *Illustrierter Führer*, p. 86.

5. Cf. plus haut p. 130 ce qui est dit du vase de Bois-et-Borsu.

6. Bequet, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 189.

7. Les fourneaux des anciens ne leur permettaient pas de réduire directement le minerai en fonte, mais ils savaient obtenir celle-ci en quantité restreinte par carburation subséquente du fer, et ils ont coulé en cette matière, alors rare, quelques statuettes et menus objets ; cf. Blüm-



Fig. 52. — Bracelet en jais cerclé d'or.
(Musée de Charleroi.)

ciennnes acquisitions et a gardé ses vieux procédés indigènes, à certains égards supérieurs à ceux de l'Italie. L'émaillerie est une industrie originaire de l'Orient ; les anciens Perses y excellèrent, mais les Grecs et les Romains l'ignorèrent ou à peu près. Les Celtes y étaient experts avant la conquête [1], et le restèrent sous l'Empire. On a découvert dans la villa d'Anthée, à côté d'une fonderie de bronze, un atelier pour la fabrication des émaux, avec ses creusets contenant des restes de fritte opaque, colorée en rouge et en vert,et de nombreux bijoux émaillés [2]. Si les femmes élégantes de l'aristocratie faisaient venir de Rome des joyaux d'or et des pierreries, celles des colons et des fermiers se paraient toujours de fibules et de broches de bronze qu'un metteur en œuvre rustique avait revêtues de l'éclat des émaux champlevés [3]. De même, elles continuaient à porter des bracelets en jais à la mode gauloise, mais en rehaussaient parfois le lustre sombre d'un cercle d'or ou d'un médaillon (fig. 52)[4]. C'est ainsi que les paysannes flamandes ou zélandaises restent fidèles, pour leur ajustement, à la bijouterie d'autrefois. Les larges épingles de sûreté et les broches rondes auxquelles tantôt l'étamage a prêté le brillant de l'argent et tantôt les pâtes vitreuses ont donné le coloris

ner, *Technologie der Gewerbe*, t. IV, p. 355 ss. De ces essais le résultat le plus remarquable est probablement notre tête de légionnaire. — La fonte de fer ne commença à être produite industriellement dans notre pays qu'au xiii[e] siècle, à ce que m'apprend M. Tahon, lorsqu'on se mit à utiliser le courant des rivières pour activer les soufflets.

1. Déchelette, *Fouilles du Mont-Beuvray*, Paris, 1904, p. 145 ss.

2. Bequet, *Annales Soc. Archéol. Namur*, t. XXIV, 1900, p. 252.

3. Important article de Bequet, *La Bijouterie chez les Belges* dans *Annales Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 238-276.

4. Bracelet en jais (lignite) cerclé d'or et décoré d'une tête d'empereur, trouvé à Presles (Hainaut), au Musée de Charleroi. L'usage des bracelets en jais remonte jusqu'à l'époque de Hallstatt (premier âge du Fer) ; cf. A. de Loë, *Catalogue des documents exposés à Rome*, Bruxelles, 1911, p. 33. — Au cimetière de Saint-Théobald près de Metz, on a trouvé en 1903, dans une tombe de femme datant de la fin de l'antiquité, de nombreux objets en jais (bracelet, épingles à cheveux, fuseau, manche de miroir) ; cf. Keune, *Jarhb. der Ges. für Lothring. Geschichte*, XV, 1903, p. 341 ss. et pl. XXVIII-XXIX.

des pierres fines, se trouvent en abondance dans le Namurois, grand centre de leur fabrication [1], mais ils se rencontrent aussi dans le reste du pays [2]. C'était là une industrie propre à nos contrées : Philostrate [3] avait entendu parler à Rome de ces barbares voisins de l'Océan « qui étendent des couleurs sur l'airain ardent, où elles adhèrent et se pétrifient en conservant leurs dessins ». Les bijoux émaillés devaient y garder leur clientèle rustique jusqu'au moment où les Francs apportèrent leur verroterie cloisonnée.



Fig. 53. — Bol en bronze émaillé, trouvé a La Plante.
(Musée de Namur.)

Le même procédé d'ornementation polychrome fut appliqué à des œuvres plus importantes. Dans une tombe du IIe siècle, à La Plante lez-Namur, on a recueilli un bol de bronze, dont la panse est divisée en pentagones inscrits les uns dans les autres; entre eux, sur un fond d'émail bleu, se déroulent de fins rinceaux de bronze; sur le reste de la surface est appliqué un émail vert, et sur ce champ s'enlève un feuillage stylisé de métal (fig. 53) [4]. Les vases de ce

1. Ainsi à Villées, on a recueilli dans un cimetière 737 fibules, dont 451 en bronze ordinaire, 164 en bronze étamé, 122 en bronze émaillé; cf. Bequet, *Annales Soc. Archéol. Namur*, t. XX, 1893, p. 21 ss., XXIV, 1900, p. 244.

2. Cf. Lucien Renard, *Bulletin Soc. scientif. du Limbourg*, t. XXII, 1904, p. 194. Le Musée du Cinquantenaire en possède une riche série. On constate aussi leur usage dans d'autres parties du Belgium; Bequet, *loc. cit.*; cf. *infra*, p. 82, n. 2.

3. Philostrate, *Icon.*, I, 28 p. 403 : « Ταῦτά φασι τὰ χρώματα τοὺς ἐν Ὠκεανῷ βαρβάρους ἐγχεῖν τῷ χαλκῷ διαπύρῳ, τὰ δὲ συνίστασθαι καὶ λιθοῦσθαι καὶ σώζειν ἃ ἐγράφη. »

4. Bequet, *Annales Soc. Archéol. Namur*, t. XXVI, 1906, p. 173.

genre sont d'une insigne rareté [1]. On a noté l'analogie de leur style, comme de celui des objets de toilette, avec les types décoratifs du Caucase, et supposé que des ouvriers nomades, originaires de l'Anatolie ou même de l'Inde, seraient venus travailler dans les provinces d'Occident. Cette hypothèse aventureuse ne supporte pas l'examen [2], et les ressemblances constatées doivent s'expliquer par d'antiques rapports des Celtes durant leurs migrations avec les peuples de l'Orient, source première de toute émaillerie.



Chez les Gaulois, qui n'élevaient pas de constructions maçonnées [3], la sculpture, même décorative, était loin d'avoir acquis la perfection de l'art des bronziers, et il semble que leur religion, comme le judaïsme, répugnât à la représentation de la figure humaine [4]. On n'a pas découvert sur notre sol un seul morceau de pierre travaillée antérieur à la conquête. Il n'y avait donc point d'écoles locales ayant leurs traditions propres, et la dépendance des statuaires ou des architectes à l'égard de la plastique gréco-romaine resta toujours beaucoup plus étroite que celle des fondeurs de métaux. Considérons, par exemple, cette pierre tombale du Musée d'Arlon dont les deux côtés sont décorés, l'un d'une bacchante, qui danse en jouant des cymbales, l'autre d'un satyre levant la tête pour happer les raisins d'une grappe qu'il tient suspendue (fig. 54-55) [5]. Ces figures symétriques, qui font allusion aux mystères de Bacchus et aux espérances d'immortalité de leurs adeptes, doivent leur élégance empruntée à ce qu'elles sont des copies presque mécaniques d'originaux grecs de l'époque hellénistique.

Cependant on ferait tort aux Belges si l'on voulait ne voir en eux que des pasticheurs plus ou moins adroits. L'originalité de leur tempérament, leur faculté d'observation se manifestent même dans les misérables débris qui nous

1. Cf. Bequet, *loc. cit.* Un exemplaire remarquable fut trouvé non loin de la Belgique dans un des tumulus de Bartlow Hills dans le comté d'Essex (IIe siècle; *Archaeologia*, XXVI, 1836, pp. 303, 307, 311 ss.; XXXIII, 1849, p. 343); cf. *infra*, p. 88, n. 1.

2. Bequet, *loc. cit.*, pp. 246, 262. Les bijoux émaillés ont été découverts dans les mêmes cimetières que les bijoux étamés et sont certainement, comme ceux-ci, un produit de l'industrie indigène. De même dans d'autres parties de la *Gallia Belgica*, on voit l'étamage et l'émaillerie employés simultanément pour l'exécution des broches et des fibules (Musées de Trèves, de Metz, etc.). Toutefois il est probable que les procédés connus des Gaulois se sont perfectionnés au contact des verriers étrangers, qui apprirent aux émailleurs à obtenir une variété plus grande de pâtes colorées. — L'ornementation du vase de La Plante (rinceaux, feuillage stylisé) offre une analogie frappante avec celle de certaines œuvres celtiques, comme, par exemple, un *umbo* de bouclier trouvé dans la Tamise. (Haverfield, *op. cit.*, p. 38.)

3. *Supra*, p. 40.

4. Salomon Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, t. I, 1908, p. 147.

5. Sibenaler, *Guide Musée d'Arlon*, n° 11 = Espérandieu, t. V, n° 4040, cf. 4094.

restent de leur savoir-faire : les fragments qui, enfouis à la fin du IIIe siècle dans les remparts d'Arlon, se sont ainsi conservés jusqu'à nous. Ce groupe de sculptures se distingue nettement de celles du Rhin, où les armées transportèrent dans leurs bagages l'art classique de l'époque d'Auguste, qui ne fit, dans le cours du temps, que s'y épaissir et s'y déformer [1]. Elles ne rap-





Fig. 54-55. — SATYRE ET BACCHANTE. (Musée d'Arlon.)

pellent pas non plus les œuvres du midi de la Gaule, où des artistes — peut-être étrangers [2] — ont taillé dans le marbre des statues égales aux meilleures de leur époque et continuaient à s'inspirer des plus pures traditions helléniques. Les œuvres en marbre sont extrêmement rares en Belgique et paraissent y avoir été importées : la mieux conservée est un buste découvert à Messancy [3], celui d'une impératrice, ce semble, du temps des Flaviens, peut-être Julie, fille de Titus. L'emploi de la pierre du pays permet de distinguer à coup sûr

1. Sur cette distinction, cf. HETTNER, *op. cit.* (*supra*, p. 8), p. 9 ss. — DRAGENDORFF, p. 79 ss.

2. Comme Zénodore, l'auteur du Mercure colossal des Arvernes; cf. S. REINACH, *Description du Musée de Saint-Germain, Bronzes figurés*, 1893, p. 123.

3. SIBENALER, *Guide illustré du Musée d'Arlon*, 1905, n° 1. = ESPÉRANDIEU, t. V, n° 4112, qui le dit découvert entre Bevingen et Attert. — On a trouvé en 1887, au hameau de Mortelhoek, près de Belcele (Waes), une tête laurée d'empereur, peut-être Jules César (Musée du Cercle

le travail indigène. Comme en céramique [1], il y a en sculpture une école belge [2], qui fleurit surtout dans la gande ville de Trèves et à laquelle se rattachent les monuments d'Arlon. L'art n'y est pas, comme aux abords des camps, impérial, mais provincial. Ce sont les goûts et les sentiments des riches bourgeois ou propriétaires du pays, qui s'expriment dans ces tombeaux luxueux que leur orgueil s'est bâti. Toute la surface en était couverte d'une ornementation luxuriante dont les éléments, entrelacs, rangées d'oves, génies tenant des guirlandes, animaux marins, sont empruntés au trésor de formes décoratives traditionnel dans les ateliers; mais cet art trahit aussi la tendance à la stylisation et à la symétrie qui caractérise déjà les productions de l'époque de la Tène. Une éclatante polychromie, dont les restes sont souvent conservés, rehaussait le travail du ciseau; on y retrouve ce penchant pour l'emploi des couleurs vives dont l'émaillerie est une autre manifestation et qui est un des traits distinctifs de l'art celtique [3].



Fig. 56. — Propriétaire touchant son fermage. (Musée d'Arlon.)

Si les monuments sépulcraux ne se signalaient que par leurs frises et leurs pilastres surchargés et enluminés, ils témoigneraient seulement d'un certain manque de mesure dans le goût de leurs auteurs; mais ils se recommandent davantage par les tableaux où apparaissent des personnages. Ici ce sont des modèles vivants que le sculpteur a reproduits, des scènes de la vie journalière qu'il s'est attaché à rendre avec fidélité. Un marchand de draps derrière son comptoir fait apprécier à un client la bonne qualité de sa marchandise, pendant

archéologique de Saint-Nicolas). — Grande urne de marbre à deux anses et à larges côtes, exhumée à Fontaine-Valmont (Van Bastelaer, *Le Cimetière de Strée*, 1877, p. 49 et pl. IV, n° 3). Le marbre serait italien. Le « testament du Lingon », (CIL, XIII, 5709) spécifie aussi que l'autel où ses os seront déposés, doit être exécuté « ex lapide Lunensi » (Carrare), comme la porte du sépulcre. — Par contre, une tête trouvée à Mousty près d'Ottignies, semble bien travaillée dans le pays, car le sculpteur, ne pouvant obtenir un bloc de grandeur suffisante, l'a taillée dans quatre morceaux rajustés; cf. *Musée du Cinquantenaire, Catal. mon. lapid.*, n° 179; Espérandieu, V, n° 3990.

1. *Supra*, p. 67.

2. Hettner, *loc. cit.* (*supra*, p. 8); Dragendorff, p. 86 ss. Cf. aussi mes *Monuments rel. aux mystères de Mithra*, I, p. 218.

3. S. Reinach, *Descript. du Musée Saint-Germain*, *Bronzes figurés*, 1893, p. 2.

qu'un commis fait un compte sur ses tablettes [1]. Un propriétaire assis devant une petite table y vide le contenu d'un sac de numéraire, et, debout en face de lui, un paysan armé d'un gourdin paraît protester contre le taux de son fermage (fig. 56) [2]. Un charretier amène, ce semble, le sable pour fabriquer le mortier, qu'un gâcheur corroie ensuite à l'aide de sa houe [3]. Le laboureur conduit sa charrue que traînent deux bœufs pesants [4]; le moissonneur tranche de sa faucille les blés mûrs [5]; le fermier vient vendre au marché ses paniers de pommes [6], tandis que dans une brasserie les ouvriers agitent le brassin [7]; que les chargeurs serrent les cordes d'un lourd ballot de marchandises [8], et que les jeunes seigneurs conduisent leurs fringants attelages [9]. Mais, surtout, nous voyons la famille réunie autour d'une table chargée de mets: ses membres sont assis à la mode gauloise, et non couchés comme à Rome, et, derrière eux, les esclaves apportent les plats ou les brocs, qui étaient posés sur un dressoir (fig. 57) [10]. Le repas familial, heure de délassement et de jouissance, était un plaisir journalier dont on aimait à se remémorer la douceur, quand les destins cruels en avaient séparé à jamais les convives.

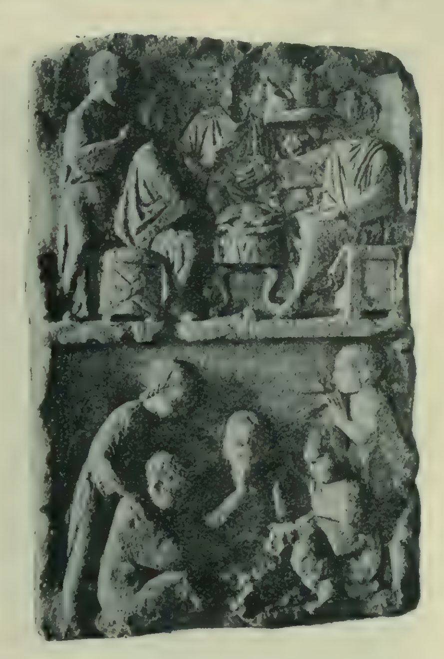


Fig. 57. — BAS-RELIEF TROUVÉ A ARLON : FAMILLE A TABLE ; ENFANTS MANGEANT DANS UNE ÉCUELLE. (Musée de Metz.)

Ces monuments font revivre à nos yeux, avec une curieuse puissance d'évocation la société de nobles, de marchands, d'artisans, de paysans qui se ren-

1. SIBENALER, n° 52. = ESPÉRANDIEU, t. V, n° 4043.
2. SIBENALER, n° 68. = ESPÉRANDIEU, n° 4037, cf. 4148.
3. SIBENALER, n° 4. = ESPÉRANDIEU, n° 4031. Cf. *supra*, p. 31, fig. 10. — Peut-être aussi la fabrication des briques est elle ici représentée (WILTHEIM et WALTZING).
4. ESPÉRANDIEU, n° 4092.
5. SIBENALER, n° 50. = ESPÉRANDIEU, n° 4036.
6. SIBENALER, n° 37. = ESPÉRANDIEU, n° 4044; cf. *supra*, p. 63, fig. 37.
7. WALTZING, *Orolaunum vicus*, p. 175. = ESPÉRANDIEU, n° 4125; cf. *supra*, p. 61.
8. ESPÉRANDIEU, n° 4131.
9. *Supra*, p. 31.
10. ESPÉRANDIEU, n° 4041 (= SIBENALER, n° 8), n°s 4062, 4063, 4080, 4104 et surtout 4097, d'une facture excellente. Nous reproduisons ce dernier d'après une photographie qu'a bien voulu nous offrir le Dr Keune, conservateur du Musée de Metz.— Scènes d'école, cf. *infra*, p.165 s.

contraient dans nos bourgades. Ils ne sont ni héroïsés, ni embellis. L'artiste les a peints tels qu'ils étaient, avec un surprenant réalisme. Il nous les montre vaquant à leurs occupations quotidiennes ou surpris dans l'intimité de leur existence domestique. Il a su ennoblir ces sujets vulgaires par la probité scrupuleuse de son travail et l'on devine son plaisir à rendre la variété de la vie sous ses multiples aspects. Il a reproduit *con amore* les détails des costumes gaulois[1], des meubles et des harnachements; il s'est efforcé de saisir même les types des visages. Voyez ce mendiant ou voyageur [2], vêtu du manteau gaulois à capuchon, qui est venu boire à un puits, dont on aperçoit la margelle : lassé du long chemin, il s'appuie sur son bâton et, altéré par la chaleur, il penche le cou et tend avidement les lèvres vers le gobelet qu'il porte à sa bouche (fig. 58). Ce souci d'exactitude n'est pas particulier à Arlon : on le retrouve, par exemple, à Maestricht, dans un bas-relief figurant une lutte de deux gladiateurs [3]. Il apparait même dans les pauvres figurines de terre cuite que de modestes modeleurs vendaient pour quelque menue monnaie au petit peuple de nos campagnes. Malgré la médiocrité de sa facture, on distingue sur un légionnaire, déterré à Martelange (fig. 59)[4], toutes les pièces de son costume et de son armement, scrupuleusement copiées.



Fig. 58. — Voyageur buvant a un puits. (Musée d'Arlon.)

1. Cf. Hettner, *loc. cit.*, (*supra* p. 8), p. 11.
2. Espérandieu, n° 4049. = Sibenaler. n° 42;
3. Waltzing, *Musée belge*, VI, 1902, p. 451. = Espérandieu, n° 3999.
4. Les terres cuites de terre blanche, bien connues en Gaule, sont relativement rares en Belgique dans les ruines romaines. La plupart de celles qu'on découvre sont grossièrement et sommairement exécutées; cf. L. Renard, *Bull. de la Soc. scient. du Limbourg*, XXIII, 1905, p. 285 ss. où l'on trouvera la liste des publications antérieures. — M. Blanchet *(Les figurines de terre cuite en Gaule* dans *Mém. Soc. Antiq. France*, LI, 1891, p. 65-224 et LX, 1901, p. 189-272) rend très vraisemblable (p. 212) que le pays des Tongres possédait des ateliers de figurines aussi bien que des tuileries *(supra*, p. 65, n. 5). Deux statuettes, l'une de Juslenville, l'autre de Tongres, montrent Vénus sous une sorte de conque, analogue à celle qui surmonte sa tête sur un bas-relief de Les Fontaines *(Musée du Cinquantenaire, Catalogue mon. lapid.*, n° 173*)*. Il ne faut pas y voir la

Le même soin se retrouve en dehors de la Gaule chez les coroplastes grecs, mais au delà des Alpes, on ne rencontre dans la grande sculpture rien de comparable aux scènes de genre dont l'école de Trèves a décoré les tombeaux[1]. En Italie, ces scènes sont, sauf de rares exceptions, accessoires et peu significatives : la mythologie convenait seule à la majesté du sépulcre. Aux froides allégories de légendes étrangères qui ne parlaient pas à son âme, le Belge préférait la représentation d'une vie qui lui était chère. Il voulait perpétuer à jamais le souvenir de ces tâches et de ces plaisirs dont la répétition quotidienne faisait l'intérêt et la valeur de son existence limitée, idéal un peu terre à terre, surtout en présence de la mort, mais qui est peut-être la meilleure preuve de la joie de vivre qui régnait dans la sécurité profonde du siècle des Antonins.



Fig. 59. — LÉGIONNAIRE DE TERRE CUITE TROUVÉ A MARTELANGE.

Est-ce la persistance des dispositions innées de la population malgré tous les mélanges ethniques, est-ce l'influence du climat du Nord qui fait mieux goûter les douceurs du foyer? On ne sait, mais la même application consciencieuse, le même plaisir patient à rendre minutieusement un intérieur ou un personnage opposeront, bien des siècles plus tard, dans la peinture le réalisme des Pays-Bas à l'idéalisme de l'Italie.

Dans les tombeaux dont nous venons de parler, l'esprit particulier du pleuple belge se manifeste uniquement par le choix et la composition des bas-reliefs décoratifs : le monument lui-même est romain, comme l'inscription qu'on y lit, est latine. Simples autels creusés d'une cavité pour recevoir l'urne cinéraire, ou niches flanquées de pilastres et contenant les bustes des défunts placés au dessus de leur épitaphe, ou bien constructions fastueuses, dans lesquelles, posés sur un socle élevé, quatre piliers d'angle soutiennent une architrave compliquée, quatre frontons et un couronnement altier [2], ces trois types et d'autres encore sont toujours des

coquille dont est sortie Aphrodite. — Notre légionnaire fait partie de la collection du D[r] Merget, qui possède une quantité de statuettes et de fragments recueillis à Martelange. Ces terres cuites ne proviennent pas d'un temple, comme celles de Dhronecken au Musée de Trèves, et peut-être celles d'Altrier à Luxembourg. Elles ont été exécutées dans une officine de modeleur, où l'on a retrouvé, avec les figurines, des poids munis d'un trou de suspension, etc.

1. Cf. DRAGENDORFF, p. 94. Liste des scènes de métier : GUMMERUS, *Arch. Jahrbuch*, 1913 pp. 63-126; cf. STRONG, *Apotheosis* 1915, p. 173 s.

2. Le seul qui soit resté debout des édifices de ce genre est le célèbre monument d'Igel. Mais

reproductions plus ou moins fidèles de ceux qu'avait créés l'architecture funéraire du Midi. Mais la Belgique et la région voisine de la Bretagne [1], seules entre toutes les provinces, conservèrent au moins jusqu'au second tiers du IIe siècle un genre de sépulture antérieur aux Romains: les tumulus, qui se rencontrent fréquemment chez les Nerviens et chez les Tongres et dont une longue série jalonnait la grande chaussée de Bavai à Maestricht, véritable « voie Appienne du nord de la Gaule » (fig. 60) [2]. Parfois isolés, parfois groupés, comme les trois « tombes de Grimde », près de Tirlemont [3], ils couronnent d'ordinaire de leur cône tronqué des hauteurs qui commandent une vaste étendue de campagne; un tertre puissant, qui atteint quelquefois encore jusqu'à dix mètres de hauteur, devait protéger contre toute violation la chambre funéraire. Celle-ci était tantôt un coffrage de bois en dessous du niveau du sol, tantôt une sorte de puits circulaire de pierres maçonnées [4]. La richesse du mobilier qu'on recueille dans ces tumulus — quand des pillards n'y ont pas précédé les archéologues — indique de quelle haute qualité étaient les seigneurs qui y furent inhumés, conformément à une antique coutume, avec les objets restés chers à leurs mânes [5]. Les familles nobles continuaient à suivre, pour leur

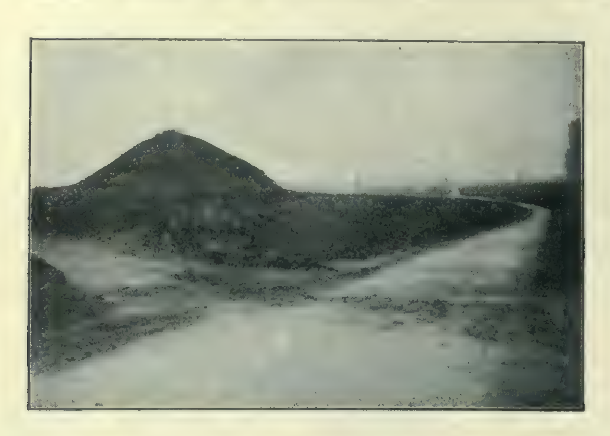


Fig. 60. — TUMULUS DE CONINXHEIM PRÈS DE TONGRES AU BORD DE L'ANCIENNE VOIE ROMAINE.

le Musée d'Arlon possède les débris de plusieurs autres. On connaît dans le pays les restes d'un certain nombre de tombeaux monumentaux comme celui de Vervoz (CUMONT, *Bulletin Inst. archéol. liégeois*, XXIX, 1900, p. 65 ss, cf. RENARD, *Ibid.*, XXXIII, 1903, p. 97), ou de Bavai (*Musée du Cinquantenaire, Catalogue*, n° 182); cf. POILS et DENS, *Pyramide de Ladeuze* dans *Annales Soc. Archéol. Bruxelles*, XXVII, 1913, p. 305 ss.

1. Voir, par exemple, les tumulus de Bartlow Hills (Essex), décrits dans *Archaeologia*, XXIII, 1834, p. 1 ss., XXVI, 1836, p. 300 ss. Leur mobilier (verrerie, bronzes, poterie avec marques, etc.) est semblable à celui de nos sépultures contemporaines. Dans l'un d'eux, on a trouvé une monnaie d'Hadrien. — Un autre tumulus fut ouvert en 1779 à Chatham.

2. L'expression est de Vidal Lablache, cité par JULLIAN, t. II, p. 472, n. 3. — Cf. la carte des tumulus belgo-romains publiée dans *Ann. Soc. Archéol. Namur*, XXIV, 1900, p. 45.

3. A. DE LOË, *Annales Soc. Archéol. Bruxelles*, IX, 1895, p. 419. Les tumulus de Bartlow-Hills étaient au nombre de sept, quatre grands et trois petits.

4. Ainsi au Bois de Gives, au-dessus de la vallée de la Meuse; cf. RENARD, *Bull. Inst. archéol. liégeois*, XXIX, 1900, p. 8.

5. *Supra*, p. 49. Sur la disposition de ces objets dans les tumulus, cf. HÉNAUX, *Congrès Fédér. archéol., de Liège*, 1909, t. II, p. 765 ss.

sépulture, un usage qui remontait à l'époque de la pierre polie. Rien n'est aussi persistant que les rites funéraires parce qu'ils se rattachent à ce qu'il y a de plus primitif et de plus intime dans les croyances religieuses, et c'est pourquoi, tandis que la vie de l'aristocratie belge était devenue toute romaine, la mort s'y entourait encore d'un appareil barbare.



En même temps qu'elles subissaient l'ascendant de l'art gréco-romain, les populations de la Belgique s'éprenaient de la beauté sévère du latin et délaissaient pour elle leurs grossiers dialectes celtiques ou germaniques.

Les Romains méritent le grave reproche de n'avoir jamais cultivé sérieusement la science pure. Ils avaient pour elle un mépris d'hommes de guerre et d'hommes d'affaires, et ils n'en ont ni encouragé, ni propagé l'étude. Leur utilitarisme répugnait à l'érudition. S'ils avaient éprouvé la même aversion pour la grammaire et la rhétorique, le grec fut sans doute devenu la langue littéraire de la Gaule comme de l'Orient [1]; mais ils ont au contraire, on le sait, attaché une valeur extrême à un enseignement qui les aidait à triompher dans les procès privés et les débats publics. Le latin, grâce aux orateurs et aux écrivains qui le cultivèrent, devint un idiome singulièrement raffiné et un admirable instrument pour exprimer les sentiments et la pensée avec une ampleur majestueuse ou une forte concision. Par suite de cette perfection, lentement acquise, la langue des conquérants, qui étaient aussi des civilisateurs, se fit accepter avec une merveilleuse rapidité dans tout l'Occident. Les peuples soumis la préférèrent bientôt à leurs rudes et gauches patois, et ils cherchèrent à se l'appropier comme ils reproduisaient les modèles plastiques qui avaient séduit leurs yeux. « Aucun n'a résisté au charme de ces études, qui étaient nouvelles pour eux. Désormais, dans les plaines brûlées de l'Afrique, en Espagne, en Gaule, dans les pays à moitié sauvages de la Dacie et de la Pannonie, sur les bords toujours frémissants du Rhin et jusque sous les brouillards de la Bretagne, tous les gens qui ont reçu quelque instruction se reconnaissent au goût qu'ils témoignent pour le beau langage. On est lettré, on est Romain, quand on sait comprendre et sentir ces recherches d'élégance, ces finesses d'expression, ces tours ingénieux qui remplissent les harangues des rhéteurs. Le plaisir très vif qu'on éprouve à les entendre s'augmente de ce sentiment

1. Au temps de Strabon (IV, 1, § 5, p. 181 c), les cités gauloises, aussi bien que les particuliers, recherchaient à l'envi les sophistes et les médecins grecs, que leur fournissaient les célèbres écoles de Marseille.

secret qu'on montre, en les admirant, qu'on appartient au monde civilisé [1].»

Les Celtes surtout, qui avaient une disposition innée pour la loquacité, qui dès avant la conquête aimaient les harangues pompeuses comme les récits piquants, qui, suivant un mot célèbre, recherchaient avec passion « le parler ingénieux [2] », s'éprirent bientôt de cette rhétorique savante et de cette prose d'art que la Grèce avait enseignées à l'Italie. L'école d'Autun, fondée par Auguste, était fréquentée sous son successeur par les fils de la noblesse gauloise [3]. Pareillement en Bretagne, Agricola, en même temps qu'il encourageait les nouveaux sujets de Rome à se construire maisons et monuments [4], « faisait instruire les enfants des chefs dans les arts libéraux et il affectait, nous dit Tacite, de placer l'esprit naturel des Bretons au-dessus des talents acquis des Gaulois, en sorte que ces peuples, qui se refusaient naguère à user de la langue des Romains, se passionnèrent bientôt pour leur éloquence. » De fait, quelques années plus tard, s'il faut en croire Juvénal, « la Gaule diserte avait formé les avocats bretons et l'île lointaine de Thylé parlait déjà d'engager un rhéteur » [5]. Le *grammaticus* acheva partout l'œuvre de la conquête commencée par les légionnaires, et son enseignement assura l'unité morale de l'Occident. Une raison particulière commandait de ne point négliger ce procédé d'assimilation parmi les populations celtiques : le meilleur moyen d'y ruiner l'influence de la caste des druides, dépositaires jaloux d'une érudition confuse, était de vulgariser les éléments de la science grecque, telle que Rome l'avait comprise.

Les écoles n'ont certainement pas été moins florissantes en Belgique que chez les Celtes insulaires, et l'éducation romaine ne resta pas un privilège de la noblesse, qui fut d'abord latinisée, ni de la bourgeoisie des villes fondées après la conquête [6], elle s'introduisit jusque dans les bourgs et les campagnes. Un curieux fragment découvert à Arlon nous montre un instituteur d'il y a dix-sept cents ans (fig. 61) : vêtu du vêtement gaulois à capuchon et armé de sa

1. Boissier, *La fin du paganisme*, t. I, p. 229.

2. Caton ap. Charisium, p. 202 Keil : « Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur rem militarem et argute loqui ». Cf. Jullian, t. II, p. 359.

3. Tacite, *Ann.*, III, 43 (21 ap. J.-C.). Cf. CIL, XIII, pars I, p. 403.

4. *Supra*, p. 112, n. 2. Tacite continue : « Iam vero principum filios liberalibus artibus erudire et ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre, ut qui modo linguam Romanam abnuebant eloquentiam concupiscerent. »

5. Juvénal, XV, 114 : « Gallia causidicos docuit facunda Britannos, De conducendo loquitur iam rhetore Thyle. » Cf. Martial, XI, 35 : « Dicitur et nostros cantare Britannica versus ». Cf. Haverfield, *op. cit.*, p. 28.

6. Ausone, *Mosella*, 383, dit de Trèves : « Aemula te Latiae decorat facundia linguae » cf. v. 383, v. 403 ss.— Sur la culture urbaine, cf. Cramer, *Das römische Trier*, 1911, p. 182 ss.

férule, il observe sa classe d'une mine sévère, tandis qu'un de ses élèves écrit au tableau [1]. Un autre débris paraît représenter un écolier qu'un de ses camarades fustige sur l'ordre du maître [2]. Ces scènes rappellent un bas-relief plus complet, découvert à Neumagen, dans le pays des Trévires, où l'on voit les enfants de



Fig. 61. — PIERRE TOMBALE D'UN MAITRE D'ÉCOLE. (Musée d'Arlon.)

quelque propriétaire instruits par leur précepteur. Celui-ci est assis entre deux d'entre eux sur les sièges du pays, en osier tressé avec dossier arrondi, et il les écoute lire un volume de quelque auteur classique, tandis que, debout auprès d'eux, un troisième tient le paquet de tablettes qui vont lui servir à prendre sa leçon d'écriture (fig. 62) [3].

Évidemment, le gros propriétaire dont cette plaque sculptée décorait le tombeau était fier de l'éducation relevée qu'il faisait donner à ses fils. La noblesse, dans ses villas, possédait de riches bibliothèques, dont elle tirait vanité, et les libraires de Lyon se chargeaient de lui procurer les dernières nouveautés

1. ESPÉRANDIEU, t. V, nº 4103. Cf. SIBENALER, *Annales Inst. archéol. du Luxembourg*, XLII, 1907, p. 257; WALTZING, *Fédération archéol. Congrès de Liége*, 1909, pl. XXV, p. 715 ss.

2. ESPÉRANDIEU, nº 4034; cf. WALTZING, *Musée Belge*, VIII, 1904, p. 60.

3. HETTNER, *Illustrierter Führer durch das Provinzial Museum in Trier*, 1903, p. 21; DRAGENDORFF, *op. cit.*, pl. XII, nº 2. — On a souvent cité aussi, d'après BROWERUS, *Antiquitates Trevirenses*, 1670, t. I, p. 105, un autre bas-relief, où l'on verrait une bibliothèque richement garnie de volumes disposés dans des casiers, mais ces prétendus volumes sont en réalité des rouleaux de drap et la bibliothèque est une boutique; cf. BRINKMANN, *Bonner Jahrb.*, CXIV, 1906, p. 461 ss. — A Trèves même, CIL, XIII, 3702 = RIESE, 2465 : épitaphe d'un « grammaticus graecus », et XIII, 3911 = RIESE, 2466 : « Latinis studiis », etc. — Les écoles de Trèves devaient encore se développer au IVe siècle et du temps d'Ausone on parlait latin sur toute la Moselle.



Fig. 62. — Bas-relief de Neumagen. (Musée de Trèves.)

parues à Rome [1], comme Marseille l'approvisionnait du papier d'Égypte [2]. Ces châtelains cultivés étaient capables de saisir la portée d'une satire. Un vase, trouvé récemment à Herstal (fig. 63) [3] et devenu promptement célèbre, nous montre, à sa partie inférieure, d'austères philosophes plongés dans leurs méditations ou leurs recherches. Sphère céleste, table à calcul, paquet de tablettes, volumes rangés dans un casier, tout caractérise la gravité de leurs occupations. Mais si, du rez-de-chaussée, nous passons à l'entresol — j'entends de la panse au col, — nous sommes brusquement transportés de salles d'études dans des alcôves équivoques. Ces mêmes philosophes, étendus sur des couches, y ont pour compagnons de jeunes garçons aux cheveux noués en chignons, qui ont abandonné toute retenue. Les groupes érotiques qu'a imaginés la verve polissonne de l'artiste sont l'expression plastique des accusations, indignées ou railleuses, dont les littérateurs se plaisent à accabler l'hypocrisie des prédicateurs du renoncement [4]. Le seigneur belge qui faisait ses délices de cette œuvre sans vergogne, avait dû goûter la deuxième satire de son contemporain Juvénal.



Fig. 63. — Vase de bronze trouvé a Herstal. (Collection Raoul Warocqué.)

1. Du vivant de Pline le Jeune, on vendait ses œuvres à Lyon (*Epist.*, IX, 11).
2. Friedlaender, *Sittengeschichte*, t. II[6], p. 80.
3. Renard, *Bull. Inst. archéol. liégeois*, XXIX, 1900, p. 174 ss.
4. Cumont, *A propos du vase d'Herstal* dans *Annales Soc. Archéol. Bruxelles*, XIV, 1900, p. 401.

L'ascétisme des philosophes n'a certes pas conquis beaucoup d'adeptes dans les campagnes plantureuses de la Nervie ou parmi les métallurgistes de l'Ardenne. Ni l'aristocratie terrienne, ni les industriels ne s'adonnaient à des études prolongées. On ne peut citer, en aucun genre, un seul nom d'écrivain qui soit originaire de notre pays. De la science, on s'inquiétait seulement en tant qu'elle eût une utilité pratique. La médecine était appréciée, et des oculistes ont laissé dans nos campagnes plusieurs de ces cachets où, à côté de leur nom, était gravée l'indication d'un collyre et de son emploi [1].



Fig. 64. — Encrier et plume de bronze trouvés a Tongres.

Il ne faudrait pas supposer que les classes supérieures participassent seules à la culture latine. Le *grammaticus* avait répandu, à un degré qui nous surprend, les connaissances élémentaires. Savoir lire et écrire n'était pas, comme au moyen âge, le privilège d'une élite, mais un bienfait auquel le peuple participait dans une large mesure, et l'on a pu dire que, « dans les pays gouvernés par Rome, l'instruction fut meilleure sous l'Empire qu'à aucune autre époque depuis la chute de celui-ci jusqu'au XIXe siècle » [2]. Ce sont de petites gens qui ont tracé rapidement, à la pointe, quelques mots sur des tessons de poterie, d'humbles artisans qui ont marqué de leurs noms les tuiles ou les tuyaux qu'ils fabriquaient [3], ou peint à la barbotine sur des brocs quelque souhait au buveur [4]. Plusieurs encriers trouvés çà et là sont un curieux indice de la diffusion de l'écriture (fig. 64) [5].

Toutefois l'école n'a pas propagé seule la connaissance du latin. Si celui-ci était la langue de la science et des lettres, il était aussi celle de l'armée, de

1. Cachets d'oculistes; cf. Desjardins, *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai*, 1873, p. 59 ss. Ils ont été réunis par Espérandieu dans le *Corpus inscr. lat.*, t. XIII, pars III, n°s 10021 ss.; cf. Riese, n°s 4507-4530. — Une trousse d'oculiste trouvée à Reims a été étudiée par Deneffe, *Les oculistes gallo-romains au* IIIe *siècle*, Anvers, 1896.

2 Haverfield, *op. cit.*, p. 26 (3e éd., p. 31).

3. Sur ces « tituli scariphati », cf. CIL, XIII, pars III, 10017 : par exemple n° 2, à Juslenville « Apollinis », n° 55, à Tongres, « Animula », etc. Cf. CIL, XIII, 3981 « Deo Mercurio » tracé au style en caractères cursifs sur un vase à vernis noir. — Inscription d'un « plumbarius », *supra*, p. 119, n. 7.— Particulièrement curieuse est la série des alphabets qu'on a trouvés, en Gaule et en Germanie (cf. Riese, 4506), inscrits peut-être dans un but magique (Boll, *Sphaera*, p. 460; Reitzenstein, *Poimandres*, p. 256 ss.), peut-être plus simplement comme modèles de calligraphie ou exercice d'écolier.

4. « Imple », « Mixe », « Frui me », « Ebibe », « Vivas », etc. Cf. Renard, *Bull. Soc. scient. Limbourg*, XXII, 1904, p. 206 ss.; CIL, XIII, pars III, p. 532 ss.

5. Renard, *Bull. Soc. Archéol. Limbourg*, XXII, 1904, p. 11 et pl. I.

l'administration et des affaires. Il était indispensable à tous ceux qui passaient par le service militaire, qui aspiraient à quelque fonction publique ou avaient à plaider quelque procès, à tous ceux enfin qui étendaient leurs relations au delà du cercle étroit de leur entourage et qui élevaient leurs aspirations au-dessus de la satisfaction quotidienne des nécessités matérielles. Partout où les Belges entraient en contact, chez eux ou au dehors, avec des étrangers, compagnons d'armes, marchands, fonctionnaires, esclaves, c'était du latin qu'ils devaient se servir. Les patois locaux, pauvres et restreints, ne pouvaient soutenir la lutte contre une langue puissante permettant à celui qui la possédait de communiquer avec l'univers.

Si l'on y songe, les conditions apparaîtront même plus favorables dans notre pays qu'en France à la romanisation linguistique. La population celtique ne formait pas en Belgique une masse compacte et homogène comme au cœur de la Gaule [1] : des groupes germaniques brisaient sa continuité; les Tongres d'outre-Rhin s'étaient établis à la place des Aduatiques, et bien d'autres, avant eux, étaient venus chez nous d'au delà du grand fleuve. Ainsi des tribus voisines ne se comprenaient point, et leurs dialectes hétérogènes les isolaient les unes des autres. En outre, le commerce et l'esclavage amenèrent au milieu d'elles des Méridionaux, peut-être même des Orientaux. Dans cette confusion ethnique, le latin permettait seul à des hommes de races diverses de se faire entendre les uns des autres. La masse de la population l'apprit d'autant plus facilement que les parlers celtiques offraient d'étroites affinités avec ceux de l'Italie [2].

Puis, la culture du nord de la Gaule étant plus arriérée que celle du Midi au moment de la conquête [3], on y fut contraint d'autant plus sûrement d'adopter la langue des vainqueurs. Lorsqu'une civilisation plus avancée s'imposa, le vieux vocabulaire ne suffit plus pour tout ce qu'elle apportait de nouveau. Le celtique restait court s'il voulait parler art ou science, droit ou philosophie; il ne possédait pas davantage les termes techniques des métiers, les dénominations d'une foule d'ustensiles inconnus, de plantes exotiques, de denrées étrangères, ceux même des diverses parties de la maison domestique : ces noms s'étaient introduits avec ces ustensiles, ces plantes, ces denrées et la villa

1. Cf. *supra*, p. 9.

2. M. Mansion paraît avoir établi (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1913, p. 194 ss.) que le celtique se rapproche beaucoup du latin, notamment dans sa morphologie, et qu'il doit être considéré comme un parent plus proche de l'italique que du germanique. La ressemblance des vocabulaires celtique et germanique s'explique par des emprunts faits par le second au premier.

3. *Supra*, p. 6.

romaine, et ils devaient pénétrer en partie jusque dans l'idiome des Francs [1].

Aussi l'on constate qu'en Belgique comme en Bretagne, le latin est exclusivement employé dans les inscriptions, et, même dans les endroits les plus reculés, ce latin est correct. Les *graffiti*, griffonnés sur des matériaux de rencontre, prouvent, nous le répétons, que son usage avait pénétré, avec la connaissance de l'alphabet, jusque dans les classes populaires [2]. On n'a pas retrouvé sur notre sol, que je sache, le plus petit bout de texte celtique ou germanique, aucune de ces « bilingues » qui sont si fréquentes dans l'Orient hellénique ou sémitique. Les noms de personnes sont souvent gaulois, la filiation s'indique parfois par un patronymique à la mode gauloise [3], mais ces noms sont toujours latinisés, en attendant qu'ils deviennent purement romains. D'ailleurs le fait seul que des dialectes romans sont encore le langage vulgaire de notre pays, partout où le vieux fonds ethnique n'a pas été noyé sous les flots de l'invasion franque, suffirait à prouver combien fut complète, sous l'Empire, la victoire du latin.

Est-ce à dire que le celtique fût tombé complètement en désuétude au moment des invasions? Les parlers populaires ont la vie trop tenace pour qu'on puisse croire à sa disparition totale. Au IVe siècle, saint Jérôme [4], qui était un philologue, rapproche encore le dialecte des Galates d'Asie-Mineure de celui des Trévires, qu'il connaissait bien pour avoir séjourné parmi eux. On a douté, à tort, de ce témoignage capital [5]. Ce qui est surprenant, ce n'est pas qu'on sût encore le gaulois en Gaule, c'est qu'on le sût aussi peu. En Afrique, le punique avait infiniment mieux résisté. Le celtique, chassé des villes et des villas [6], s'était réfugié dans les cantons perdus au milieu des bois ou des marais et que la culture romaine n'avait pas atteints, comme le gaélique s'est retiré de nos jours dans les highlands de l'Écosse. Il était une langue parlée par une minorité rustique, il n'était pas une langue écrite.

1. *Supra*, pp. 40, n. 5; 56, n. 1; 63, n. 6.

2. Voyez, sur ce point, les remarques judicieuses de HAVERFIELD, *loc. cit.*, p. 26 ss.

3. En transformant le *cognomen* du père en *nomen* par l'adjonction de la terminaison *ius :* L. Saccius Modestus a pour fils Modestius Macedo. Des exemples nombreux sont réunis par CRAMER dans *Congrès Fédér. arch. de Liége*, 1909, t. II, p. 787 ss.; cf. HETTNER, *op. cit.* [p. 80], p. 7. En Germanie, où la colonisation italique se fit en masse (*supra*, p. 10), les noms romains prédominent dès le début; en Belgique, ils s'introduisent peu à peu; cf. WALTZING, à propos des inscriptions de Namur, *Comptes rendus Congrès Fédér. archéol. de Dinant*, 1904, t. II, p. 560.

4. SAINT JÉROME, *Comm. epist. ad Galatas*, 3 : « Galatas... propriam linguam eandem paene habere quam Treviros. » — C'est ainsi que les colonies « saxonnes » de Transylvanie parlent encore un dialecte apparenté à ceux du Rhin.

5. FUSTEL DE COULANGES, *La Gaule romaine*, p. 129. Des deux assertions dont Fustel étaie son scepticisme, à savoir que les Galates au IVe siècle parlaient le grec et les Trévires le germain, la première est indémontrable, la seconde fausse. — Sur la faveur nouvelle dont a joui le celtique au IIIe siècle dans certaines parties de la Gaule, cf. JULLIAN, t. III, p. 521. Persistance du celtique en Bretagne; cf. HAVERFIELD, *Romanization*, 3e éd., p. 5.

6. La latinisation des campagnes ne fut pas postérieure à l'invasion, cf. *infra*, p. 108, n. 5.

L'influence de la civilisation romaine transforma les prières adressées aux dieux comme les discours qu'échangeaient les hommes. L'État imposait à tous les citoyens, quelle que fût leur origine, les règles de son droit sacerdotal aussi bien que les principes de son droit public et civil : les lois municipales ordonnaient d'élire des pontifes et des augures en même temps que les magistrats, et toute colonie avait son Capitole où l'on honorait la vieille triade italique, Jupiter très bon, très grand, Junon reine, et Minerve, qu'adoraient aussi les soldats dans les camps. Ainsi, à mesure que les Gaulois obtenaient le droit de cité et participaient davantage aux fonctions publiques, ils étaient amenés à rendre hommage aux divinités de Rome selon les formes romaines [1]. Au moment où l'idolâtrie disparut, il est douteux que, sur toute l'étendue de la préfecture des Gaules, il subsistât un seul temple où les cérémonies fussent célébrées selon de vieux rites locaux et dans un patois indigène.

La politique des Césars favorisa ainsi l'adoption des cultes reconnus par l'État, et les Belges les accueillirent avec autant d'empressement que l'art et la langue de l'Italie. Ils ne croyaient pas, en invoquant Jupiter ou Mars, s'adresser à des puissances nouvelles, mais seulement traduire, dans l'idiome qu'ils avaient appris à parler, les noms de leurs anciens dieux. César nous dit que les Gaulois vénéraient surtout Mercure [2], et les images de Mercure ont, en effet, été trouvées en grand nombre en Belgique comme dans le reste de la Gaule. Mais, bien que le type de cet éphèbe, le front couronné d'ailerons, portant la bourse et le caducée (fig. 65) [3], soit purement grec, en réalité c'est souvent Ésus ou quelque autre déité celtique du négoce ou des voyages qui se cache sous cette apparence étrangère. Un syncrétisme complaisant avait combiné les natures des divinités gréco-latines et indigènes, additionné leurs attributs, totalisé leurs fonctions et, créant ainsi des êtres plus puissants et plus secourables, augmenté le nombre de leurs fidèles.

Dans ces divinités, c'est le caractère romain qui paraît dominer : le génie

1. La découverte récente du texte de la fameuse Constitution Antonine nous a appris qu'un des motifs invoqués par Caracalla pour accorder le droit de cité à presque tous ses sujets était d'ordre religieux. La naturalisation des pérégrins est une œuvre pie, parce qu'elle aura pour effet de donner de nouveaux fidèles aux dieux de l'État; cf. Bry dans *Etudes d'hist. jur. offertes à Paul-Frédéric Girard*, Paris, 1913, I, p. 12.

2. César, *B. G.*, VI, 17 : « Deum maxime Mercurium colunt : huius plurima simulacra. »

3. Mercure tenant la bourse et le caducée (disparu) découvert à Namur (collection Brixhe-Steinbach), publié par Lucien Renard, *Bulletin de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XXXII, 1902, pl. IV, qui énumère (p. 12) une série nombreuse de monuments se rapportant à Mercure, qui ont été mis au jour en Belgique. Les plus beaux sont le Mercure de Tirlemont et celui de Givry (*supra*, p. 149) et le Mercure assis de Nimy, (*supra*, p. 75). — On trouvera dans Roscher, *Lexikon der Mythologie*, s. v. « Mars », col. 2398, la liste des nombreux surnoms celtiques que porte ce dieu en Gaule. On pourrait faire des énumérations analogues pour les autres divinités

protecteur des combats est devenu un *Mars Ultor*, tout semblable à la statue que lui avait consacré Auguste dans le temple du forum construit par lui après sa victoire sur Brutus et Cassius[1]. Le Soleil est figuré sous l'aspect d'un aurige nimbé et radié, conduisant son quadrige, comme sur les monnaies impériales[2];



Fig. 65. — STATUETTE EN BRONZE DE MERCURE TROUVÉE A NAMUR.

Hercule portera la massue et la dépouille du lion de Némée ou les pommes des Hespérides, et ainsi de suite; mais parfois quelque attribut insolite, quelque scène que n'explique pas la mythologie classique[3], nous rappellent que les

1. CUMONT, *Annales Soc. Archéol. Bruxelles*, XVI, 1902, p. 43. Une autre statuette de « Mars Ultor », qui était adoré dans les camps, a été découverte à Tongres; cf. RENARD, *Bulletin Soc. scientif. Limbourg*, XXV, 1907, p. 211 ss.

2. Musée du Cinquantenaire, *Catal. mon. lapid.*, n° 171 = ESPÉRANDIEU, V, n° 4134.

3. Comme celle qui décore le côté droit du piédestal de Les Fontaines, au Musée du Cinquantenaire, *Catal. mon. lapid.* n° 173 = ESPÉRANDIEU, V, n° 3984.

Olympiens, sur la terre des Gaules, sont devenus les héros de légendes autochtones.

La religion est ce qu'il y a de plus vivace dans le cœur des peuples croyants. Bien des divinités du Nord avaient résisté à la force d'attraction du panthéon romain, et leur individualité s'était montrée rebelle à l'absorption étrangère. Elles avaient conservé et leur nom et leur type propres. Entarabus, dieu guerrier des Trévires, avait un temple près de Bastogne [1], et un bronze précieux le montre vêtu d'une peau de loup jetée sur sa tunique à manches, portant les braies gauloises, et la main appuyée sur sa lance (fig. 66) [2]. Les déesses Mères ou Matrones, triple personnification de la Fortune qui donne l'abondance et la prospérité, sauvegarde des maisons et des tribus, continuaient d'être l'objet d'une fervente dévotion populaire dans une foule de cantons. En Nervie, elles portaient, comme souvent ailleurs, des surnoms celtiques, au vocalisme étrange, qui restent inexpliqués [3]. Une statuette d'Élouges, dans le Hainaut, montre Épona caressant un poulain qui vient flairer des fruits placés sur ses genoux [4], car elle favorisait la fertilité de la terre comme la reproduction des animaux ; cette grande déesse, tutélaire des chevaux et de la cavalerie, était populaire surtout chez les Trévires. Néhalennia, protectrice de la navigation, avait, dans l'île de Walcheren, nous l'avons vu [5], un temple que les marins sauvés du péril avaient rempli de leurs *ex-voto*. Le culte de Viradectis avait été transporté par les soldats et par les marchands tongres jusqu'en Bretagne et sur le Rhin [6]. Bien d'autres déités indigènes avaient gardé des fidèles, Teutatès ou Cernunnos, le dieu cornu tricéphale [7], Vihansa, favorable aux guerriers, à laquelle on offre



Fig. 66.
Statuette d'Entarabus trouvée près de Bastogne.

1. *Catal. Musée du Cinquantenaire*, nº 191 ; cf. Waltzing, *Bull. Acad. royale Belgique*, XXIV, 1892, p. 375 ss. et XXXII, 1896, p. 747.

2. Statuette de bronze découverte à Foy-Noville lez Bastogne, appartenant à M. Mathieu de Bastogne ; cf. Renard, *Annales Soc. Archéol. Bruxelles*, t. XVIII, 1904, p. 394, qui veut y reconnaître un « Dispater » imberbe tenant son maillet.

3. « Matronis Cantrusteihiabus », CIL, XIII, 3583 ; cf. *Catal. Musée du Cinquantenaire*, nº 149, et la note. — « Matris Mopatibus suis M. Liberius Victor, cives Nervius », CIL, XIII, 8725 = Riese, 2425. Cf. aussi, CIL, XIII, 3569 = Riese, 3464 : « Nervinis (matronis ?) ». Les dédicaces aux « Matres, Matronae » sont très fréquentes, notamment dans la région de Juliers, proche de notre frontière ; cf. Riese, nºˢ 3069 ss., et Dragendorff, 107 ss.

4. *Catal. Musée du Cinquantenaire*, nº 177. = Espérandieu, t. V, nº 3991. Autres images d'Épona dans notre région, *ibid.*, nº 4124 (à Arlon), 4188, 4207, 4219, 4240, 4255, 4259 ss.

5. *Supra*, p. 28.

6. *Supra*, p. 30.

7. de Villenoisy, *Bull. Inst. archéol. liégeois*, XXIII, 1892, p. 423.

une lance et un bouclier [1], Magusanus, que les Toxandres assimilaient à Hercule [2], Camulus que les Trévires et les Rémois identifiaient avec Mars [3], Ricagambéda qui protégeait au loin les recrues d'un canton des Tongres [4], poussière grise de dieux dont il ne survit que le nom, mais qui opérèrent jadis autant de prodiges que tel saint de nos campagnes.

Rome avait détruit, pour des motifs politiques, la caste sacerdotale des druides. On nous raconte bien qu'une druidesse prédit la pourpre à Dioclétien dans l'auberge de Tongres, où ce jeune officier dalmate payait sur sa solde une modeste pension [5]; mais cette druidesse n'était, comme ses pareilles, qu'une diseuse de bonne aventure d'assez bas étage [6], ancêtre lointaine des « makrals » du pays wallon. Seulement, si le vieux clergé national n'existait plus, le peuple continuait à pratiquer ses antiques dévotions ancestrales qui, dégradées au rang de superstitions rustiques, devaient se perpétuer à travers le moyen âge jusqu'à l'époque moderne. Au solstice d'été, il allumait des feux champêtres et faisait rouler sur la pente des collines des roues de paille enflammée, charme magique qui devait entretenir l'ardeur du soleil menacé de dépérissement et assurer aux moissons et au bétail la chaleur fécondante de la grande roue céleste [7]. Il avait foi dans les sources sacrées [8] où il venait jeter son offrande, dans les arbres où il fixait ou nouait la fièvre; il vénérait, non sans crainte, une multitude de génies, de fées, de « nutons » [9], qui peuplaient les eaux, les bois et les cavernes. Surtout il regardait comme divine la grande forêt d'Ardenne,

1. CIL, XIII, 3592 = RIESE 3557 (Tongres).

2. Dans le Brabant hollandais et la Zélande, CIL, XIII, 8771, 8705, 8777 = RIESE, 2416, 2817. Son nom est gravé sur des bracelets trouvés à Tongres, à Cologne, etc. CIL, XIII, pars III, 10027, 212 = RIESE, 2818. Il est à noter que parfois aussi en Germanie on trouve simplement « Herculi » sur des bracelets (CIL, XIII, 10027, 208-211). Ces dédicaces doivent s'expliquer par quelque rite religieux, qui n'a pas, que je sache, été éclairci.

3. CIL, XIII, 3980 (Arlon); cf. WALTZING, *Orolaunum vicus*, p. 19.

4. CIL, VII, 1072.

5. VOPISCUS, *Carus Carinus*, 14, 2.

6. Cf. TOUTAIN dans *Mélanges Boissier*, 1903, p. 438 ss.

7. GAIDOZ. *Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue* dans *Revue archéol.*, 3e série t. IV, 1884, p. 7 ss., 136 ss. La roue, image du soleil, est sculptée avec le foudre, attribut du dieu suprême, sur des autels consacrés par des Tongres (CIL, VII, 879, 882, cf. 825). — Sur l'usage populaire des feux de la Saint-Jean en pays wallon, cf. MONSEUR, *Le folklore wallon*, p. 130 ss. Une foule de données sur cette coutume répandue en bien des pays ont été réunies par FRAZER, *Golden Bough*, t. III, p. 266, ss.

8. La statue du Musée du Cinquantenaire reproduite *Catal. mon. lap.*, n° 185, figure peut-être un dieu de source; cf. ESPÉRANDIEU, t. V, n° 3995. — Culte des sources en Gaule, JULLIAN, t. II, p. 470, n. 5. On sait la dévotion superstitieuse dont continuent à être l'objet certaines sources comme La Sauvenière de Spa, qui porte remède à la stérilité, si la femme pose le pied sur la trace du « pied de Saint Remacle ». — Sur l'esprit des eaux, cf. MONSEUR, *Le folklore wallon*, p. 1.

9. Sur les nutons, cf. VAN ELVEN, *Annales Soc. Archéol. Namur*, XVIII, 1889, p. 343 ss.

domaine immense d'une chasseresse mystérieuse dont on devait entendre, les jours de vent, aboyer les chiens à travers les halliers [1].

A ce fonds traditionnel de croyances naïves, Rome avait superposé de nouvelles conceptions théologiques. Le paganisme qu'elle propagea n'était pas le vieux polythéisme italique; il s'était transformé sous l'influence des mystères orientaux. Ces mystères enseignaient l'adoration des grandes forces cosmiques dont l'action harmonieuse métamorphosait perpétuellement les cieux et la terre, et leur doctrine était ainsi, par un certain côté, très proche des cultes naturistes qui persistaient dans nos cantons. Par suite, les divinités de l'Asie y furent accueillies plus aisément peut-être que celles de Rome; les dieux phrygiens, Cybèle et Attis, que celle-ci avait officiellement reconnus [2], furent les premiers, sans doute, à s'établir dans nos cités, et ils y restèrent les plus populaires [3]. La Grande Mère, personnification de la Terre productrice, avait été tout naturellement assimilée à Épona, déesse de la fécondité. On fabriquait, à l'usage de leurs dévôts, des terres cuites figurant une femme opulente assise sur un trône, et portant sur ses genoux tantôt le lionceau de Cybèle, tantôt les fruits d'Épona ou même le chien de Néhalennia, car toutes ces « Mères » locales étaient regardées comme identiques en réalité [4]. On décorait aussi les tombeaux d'images d'Attis, dont la résurrection mythique était interprétée comme une promesse d'immortalité [5]. Le mobilier lui-même témoigne de la faveur dont jouissaient ces dieux

1. Dédicaces « Arduennae » (Arduinne, Ardbinae) CIL, VI, 46 = RIESE, 2661; XIII, 7848 = RIESE, add. 2661*a* (Gey). — Cf. JULLIAN, II, 133, n. 5. — On n'a pas, que je sache, retrouvé ou, du moins, décrit en Belgique de temple celtique, mais ces modestes chapelles auront certainement ressemblé à celles de la région de Trèves et de Germanie, d'une part (HETTNER, *Drei Tempelbezirke im Trevirerlande*, Trèves, 1901; cf. DRAGENDORFF, p. 78 s.), de Bretagne de l'autre (HAVERFIELD, *op. cit.*, p. 31). Elles consistaient en une simple cella carrée, parfois entourée d'une colonnade, et occupant toujours le centre d'un enclos sacré, souvent circulaire, ceint de murs. Le temple de Néhalennia à Domburg *(supra,* p.001*)* semble avoir été un petit édifice, peut-être rond, environné d'un bois sacré, mais les indications qu'on possède sur cette découverte capitale sont très insuffisantes; cf. CIL, XIII, pars II, p. 630.

2. Cf. mes *Religions orientales*, 2e éd., p. 71, 87 ss.

3. Voir les listes de monuments réunies par GRAILLOT, *Le culte de Cybèle, mère des dieux*, Paris, 1912, p. 450, 468. — Cf. note 4.

4. A Tongres, cf. RENARD, *Bull. de la Soc. scientifique du Limbourg*, XXIII, 1905, p. 295. — Les mêmes types se retrouvent dans la série des terres cuites découvertes à Altrier (Musée de Luxembourg) et parmi celles du temple de Dhronecken (Musée de Trèves; les nos 99, 184 portent manifestement un lion). Ailleurs aussi ils sont fréquents.

5. CUMONT, *Note sur un Attis funéraire trouvé à Vervoz* dans *Bull. Inst. archéol. liégeois*, XXIX, 1900, p. 65; cf. ESPÉRANDIEU, t. V, no 4008. — Une statuette d'Attis en bronze incrusté d'argent a été découverte à Tournai (DE BAST, *Recueil d'antiquités*, Gand, 1808, I, p. 162 et pl. V, 12; cf. GRAILLOT, *loc. cit.*, p. 450), mais l'inscription, souvent citée, d'un *archigallus* est falsifiée (CIL, XIII, 3566). — Les idées d'immortalité céleste qui se répandirent sous l'Empire et qui durent se combiner avec les vieilles doctrines des druides sur la vie future (Pomponius Méla, III, 2, 19, etc.) sont exprimées sur les tombeaux d'Arlon par d'autres mythes symboliques : enlèvement de Ganymède (ESPÉRANDIEU, V, no 4066), Dédale et Icare *(ibid.* 4065*)*, apothéose d'Hercule et Ganymède (mo-

exotiques : nous avons vu qu'on fabriquait à Bavai, pour les propriétaires des villas de Nervie, des poignées de bronze ornées de bustes de Cybèle et d'Attis[1]. Mais ceux-ci n'étaient pas venus seuls de Phrygie jusqu'en Belgique. On a exhumé de notre sol deux de ces mains votives de bronze[2] souvent surchargées d'emblèmes, et qui, repliant l'annulaire et le petit doigt, étendent le pouce, l'index et le médius, faisant ainsi le geste rituel de la *benedictio latina*, qui persista dans la liturgie chrétienne; on a démontré que ces mains étaient celles du dieu thraco-phrygien Sabazius, bénissant et protégeant ses fidèles (fig. 67)[3]. Mithra, la grande divinité perse de la lumière et de la vérité, avait probablement aussi des autels sur les bords de la Meuse comme sur ceux du Rhin[4]. Les corps de troupes asiatiques avaient transporté à la frontière les cultes de leur patrie, et il n'est pas surprenant que des soldats[5] ou des marchands les aient propagés dans nos cités. Avec eux, les Belges avaient appris à pratiquer certaines superstitions qui paraissent bien provenir aussi du lointain Orient, mais qui étaient si répandues qu'on ne saurait dire quels émissaires les avaient apportées dans le Nord : un clou de bronze (fig. 68), décoré de fines incrustations d'or[6], fut sans doute déposé dans un tombeau avec des formules conjuratoires



Fig. 67. — MAIN VOTIVE DU DIEU SABAZIUS. (Musée du Cinquantenaire.)

nument d'Igel). — Le lion tenant sous ses griffes un bélier est aussi un motif d'ornementation funéraire qui est d'origine orientale; cf. *Catal. mon. lapid. Musée du Cinquantenaire*, n° 182.

1. *Supra*, p. 75.

2. *Bulletin des Musées royaux*, IV, 1904-1905, p. 44. L'une d'elles a été trouvée à Rumpst sur le Rupel. Elle y a certainement été apportée par quelque matelot de la « classis Germanica », qui avait ici une station (*supra*, p. 102) et dont les équipages comprenaient beaucoup d'Orientaux.

3. BLINKENBERG, *Archäol. Studien*, 1904, pp. 66 ss.

4. Cf. mes *Monum. relatifs aux mystères de Mithra*, t. I, p. 257.

5. *Supra*, n. 2.

6. Clou trouvé à Tongres. Musée du Cinquantenaire, inv. n° B. 866, (inédit.) — Sur les clous magiques, dont on perçait parfois en Gaule les pieds et les mains du cadavre, cf. *Revue des Études anciennes*, 1902, p. 301; S. REINACH, *Bronzes figurés de la Gaule*, 1892, p. 140; FRAZER, *Golden Bough*, III², p. 31 ss. Cf. BELLUCI, *Ichiodi nell' etnografia*, Pérouse, 1919.

pour y fixer à jamais le mort et l'empêcher de venir tourmenter les vivants.



Fig. 68. — Clou magique trouvé a Tongres. (Musée du Cinquantenaire.)

Les religions orientales, tout imprégnées d'astrologie, ont imposé à l'Empire une nouvelle conception du monde : celle d'un univers irrésistiblement régi par les influences célestes et gouverné par les révolutions des étoiles, qui fixaient la destinée de chacun irrévocablement au moment de la naissance. Cette théologie, qui triompha dans le paganisme à son déclin, et qui s'associa au culte du Soleil, des Constellations et des Éléments, se répandit aussi dans nos contrées : de là ces images des Vents, du Ciel, du Soleil, des signes du Zodiaque, qui y ont été découvertes, et ce culte particulier de la Fortune, dont témoignent les inscriptions et sculptures [1].

Ces doctrines astrologiques, devenues promptement populaires, se combinèrent étrangement avec les croyances celtiques, restées vivaces chez les Belges. Au IIe siècle, semble-t-il, ceux-ci fabriquaient des vases curieux dont la panse est décorée d'une série de sept bustes en relief d'une exécution barbare [2], figurant des divinités gauloises dont la plus caractéristique est le dieu cornu tricéphale. Ces divinités sont celles des planètes, se succédant dans l'ordre

1. Signes du zodiaque et Vents : bronzes d'Angleur, Cumont, *Monum. mystères de Mithra*, II p. 427, nº 316, et monument d'Igel. — Ciel : *Catal. Musée du Cinquantenaire*, nºs 176 et 174 (p. 215) = Espérandieu, V, nº 4138. — Soleil : *ibid.*, nº 171 = Espérandieu, V, nº 4134. — Fortune : *ibid.* nº 171, 192 ; Renard, *Bull. Inst. archéol. liégeois*, XXXII, 1902, p. 6 ; *Bull. Soc. scientif. du Limbourg*, XXIII, 1905, pp. 29 ss. — On a trouvé à Mâcon une statuette en argent de la Fortune surmontée des bustes des sept divinités de la semaine (J. de Witte, *Gazette archéologique*, 1879, p. 3, pl. II = Reinach, *Répert.*, II, p. 263, nº 4).

2. Un de ces vases a été découvert à Jupille (Musée de Liége), un autre probablement à Bavai (Cabinet des Médailles de Paris) ; des fragments d'un troisième ont été recueillis à Élouges près de Mons (Musée du Cinquantenaire), ceux d'un quatrième aussi à Bavai (Musée du Cinquantenaire) ; d'un cinquième, quelques débris sont au Musée de Charleroi ; cf. de Villenoisy, *Bull. de l'Inst.*

où elles présidaient aux jours de la semaine, telles qu'on les voit fréquemment représentées dans nos contrées sur la base des « colonnes au géant »[1]. Seulement à Sol, Luna, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne le potier nervien ou tongre a substitué ceux de ses dieux nationaux qu'on identifiait avec eux. Les Francs firent de même plus tard en Gaule, comme le prouvent encore les noms flamands de six jours sur sept : tandis qu'ils adoptèrent telles quelles les désignations latines des mois, qui n'avaient plus pour eux aucun sens, ils traduisirent dans leur langue celles des jours, dont nul n'ignorait la signification religieuse, c'est-à-dire qu'ils mirent ceux-ci sous le patronage de leurs dieux germaniques, équivalents réels ou supposés de ceux des Romains : Zonne, Maand, Things, Donar, Wodan, Freya[2]. Saturne, seul, garda le samedi (Zaterdag, anglais : Saturday), sans doute parce qu'on ne lui trouva pas de substitut convenable. Pareillement, sous l'Empire, le petit peuple, resté celtique, de la Belgique — la poterie commune dont nous parlions le prouve — eut son jour de Teutatès ou de Cernunnos, d'Ésus ou d'Épona, mais nous ne connaissons point exactement les noms de cette hebdomade.

Lorsqu'ils créèrent la semaine, en plaçant chaque jour sous la protection d'une planète, les astrologues de la période alexandrine[3] firent une invention dont le succès devait être prodigieux. L'usage commença à s'en répandre en Occident vers l'époque d'Auguste avec les religions orientales, et nous le voyons, au IIe siècle, adopté jusqu'aux extrémités de la Gaule. Il devait s'implanter si fortement en Europe que l'Église ne réussit pas à l'extirper et nous continuons à nous servir, sans y prendre garde, de vieilles appellations païennes, faisant ainsi de l'astrologie sans le savoir, quand nous disons : lundi mardi, mercredi[4]...

archéol. liégeois, XXIII, 1892, p. 423-430 et *Ibid*, XI, p. 484, pl. VIII. — Cf. JULLIAN, *Revue des Études anciennes*, X, 1908, p. 173, pl. XII-XIII. — Sur d'autres fragments de vases d'une technique semblable, avec seulement quatre bustes, cf. L. RENARD, *Bulletin de la Soc. scient. du Limbourg*, t. XXII, 1904, p. 198. — M. E. Krüger, qui a étudié en détail la technique du vase de Bavai, le croit sorti d'un atelier qui fabriquait de la « céramique belge », et il est d'avis qu'il ne doit pas être postérieur à l'époque de Tibère *(Congrès Fédér. archéol. de Liège*, 1909, II, p. 123 ss.). Mais il paraît impossible qu'à cette date la semaine planétaire eût déjà été introduite dans le nord de la Gaule, et la composition de ces vases semble devoir être mise en relation avec ce réveil de l'élément indigène dans la religion gallo-romaine qu'on constate au IIe siècle. La monnaie la plus récente trouvée avec le vase de Jupille est de Commode. — LÖSCHKE, *Römisch-germanisch Korrespondenzblatt*, VIII, 1915, p. 1 ss. énumère les vases de cette catégorie et leur assigne pour date le IIe-IIIe siècle.

1. Cf. *infra*, p. 104. — Bustes des planètes : cf. *supra*, p. 102, n. 1, et mes *Monum. mystères de Mithra*, I, p. 114, n. 1.

2. Zondag, Maandag, Dinsdag, Woensdag, Donderdag, Vrijdag.

3. La semaine fut créée en Orient à une date récente, probablement au IIe siècle av. J.-C., par les astrologues, conformément à leur système général de chronocratories ; cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Astrologie grecque*, 1899, p. 474 ss., et FRANZ BOLL dans PAULY-WISSOWA, *Realenc.*, s. v. « Hebdomas », col. 2751. Elle ne peut donc être, comme on l'a pensé, indigène en Germanie.

4. Cf. mon *Astrology and Religion*, 1912, p. 165.

Des conceptions orientales ont aussi inspiré, dans son esprit et dans ses formes, l'adoration des empereurs, qui, après s'être développée dans les monarchies hellénistiques, devint véritablement la religion officielle de l'État romain. L'action de Rome et de l'Orient consista partout à établir, au-dessus des cultes tolérés des cantons et des tribus, celui des dieux universels ou, comme on disait déjà, « catholiques », à qui tous les hommes, quelle que fût leur race et leur patrie, pussent rendre hommage. Aucun ne semblait plus propre à les réunir dans une même communion que celui du souverain divinisé, à qui ses sujets de toute nation pouvaient marquer un égal dévouement [1]. Mais aux frontières exposées aux incursions, le patriotisme était, pour ainsi dire, tenu constamment en alerte, et les manifestations de reconnaissance envers les princes victorieux se multiplient en Gaule dans les régions les plus menacées par les Germains. Tel est, en effet, ce semble, le caractère de ces « colonnes au géant » qui se dressaient aussi nombreuses dans notre pays que sur la Moselle et le Rhin. Nous en connaissons dès maintenant une vingtaine dont les débris ont été découverts dans la Belgique actuelle [2], où aucun monument du paganisme n'a été reproduit avec une pareille fréquence. Sur un fondement assez large reposait une base cubique dont les quatre faces portaient chacune l'image d'une divinité ; à cette base, était généralement superposé un socle plus petit, octogonal, et sept de ses côtés étaient décorés des figures des dieux de la semaine, le huitième étant parfois réservé à une dédicace ; au-dessus s'élevait une colonne ronde, à chapiteau corinthien, surmontée d'un groupe étrange : un cavalier, en grand costume militaire, foule aux pieds de sa monture un géant anguipède. Ce monstre, écrasé par un héros romain, représente symboliquement la barbarie germanique vaincue par l'empereur [3].



1. Cf. *supra*, p. 23, n. 3.

2. Cumont, *Fragments de colonnes au géant* dans *Fédér. archéol. de Belgique*, XXIe session, Liége, 1909, t. II, p. 542 ss., et *Annales de la Soc. Archéol. de Bruxelles*, XXIV, 1911, p. 485 ss. *Catalogue du Musée du Cinquantenaire*, 2e éd., no 169 ss. — Nouvelles publications : Halkin, *La pierre à quatre dieux de Berg lez-Tongres*, dans *Bull. Inst. archéol. liégeois*, XLI, 1911, p. 223 ss. ; L. Renard, *Chronique archéol. du Pays de Liège*, VII, 1912, p. 86 ss. (Base de Maestricht). On trouvera maintenant ces sculptures bien reproduites dans Espérandieu, t. V, nos 3984, 4003, 4004, 4024, ss. 4119, 4130 ss.

3. Cette interprétation, que j'ai toujours considérée comme la vraie, me paraît établie par la découverte du monument d'Yzeures (Espérandieu, *Revue archéologique*, 1912, II, p. 211 ss). Ces colonnes, quoi qu'on en ait dit, ne sont pas plus germaniques que les dieux planétaires qu'elles portent; cf. *supra*, p. 103, n. 3. — La grande colonne sculptée élevée à Jupiter par les « canabari » de Mayence, en 66, est plus ancienne que les « colonnes au géant » et leur sert, en quelque sorte, de prototype : elle aussi est purement impériale et romaine, comme l'a

Le nombre de ces monuments votifs, expression de la reconnaissance des populations pour la sécurité que leur assuraient les empereurs, est une manifestation éclatante de leur esprit de loyalisme et de leurs sentiments de dévotion envers les souverains qui incarnaient, pour elles, l'idée de patrie. Rome leur avait donné la paix le premier des biens. Elle avait mis fin à leurs luttes intestines et aux ravages des hordes germaniques [1]. Sous la protection des légions, dont les camps, comme les bastions d'un rempart circulaire, gardaient le fossé du Rhin, ces nations avaient pu exploiter les richesses d'un sol fécond, étendre leurs champs en défrichant les forêts, développer et multiplier leurs industries minières et textiles, s'élever à un degré enviable de prospérité économique. Les barrières que dressait entre des tribus guerrières leur hostilité réciproque étaient tombées, et elles profitaient des apports de peuples lointains, auxquels elles fournissaient des produits recherchés. Elles étaient devenues les cellules vivantes d'un grand organisme, qui se renouvelait par des échanges perpétuels. En même temps, elles avaient connu des lois plus parfaites, obtenu une justice plus sûre, acquis des mœurs plus policées, et participé à une haute culture littéraire et artistique. Il n'est pas surprenant que, grâce à tant de bienfaits reçus, nos ancêtres se soient attachés à l'Empire et aux princes, et qu'ils aient multiplié les preuves de leur dévouement envers eux. Aucune violence ne les avait contraints d'abandonner leurs coutumes, leurs croyances ou leur langue. Rome avait compté uniquement, pour les transformer, sur le rayonnement de sa civilisation — la conscience de sa supériorité lui permettait un tel orgueil — et le consentement des peuples lui accorda cette conquête morale, cette soumission des volontés et cette conciliation des cœurs, que n'aurait obtenues aucun asservissement.



A cet âge d'or devait succéder brusquement un âge de fer. La « paix romaine » fut un bienfait transitoire, bien que notre tragique histoire ne connaisse aucune autre période aussi longue où notre sol n'ait été ensanglanté ni par la guerre civile, ni par l'invasion étrangère. La révolte de Civilis, la dernière tentative pour détacher la Belgique de Rome, date de 70. Au siècle suivant, cette région excentrique paraît n'avoir jamais souffert des luttes des prétendants à

montré d'abord Oxé *(Mainzer Zeitschrift*, VII, 1912, p. 34 ss.), qui rappelle notamment que des colonnes semblables se dressaient sur le Capitole (Dion Cass, XXXVII, 9; Cic., *Catil.*, III, 18 ss.; *De div.* I, 17), et comme ont achevé de le prouver S. Reinach et Me Strong (*Revue archéol.*, 1913, II, p. 321 ss.).

1. Tac., *Hist.*, IV, 74 ss.

l'Empire. En 178, les Chauques, profitant d'un moment où la frontière était momentanément dégarnie, firent irruption sur la Meuse, mais les milices locales suffirent à les refouler[1]. Après cette chaude alerte, on se sentit de nouveau en sécurité : de l'Escaut aux Pyrénées, dans des provinces sans armées, des villes ouvertes et des campagnes pacifiques se fiaient à la supériorité séculaire des légions du Rhin pour contenir l'ennemi du dehors. La débâcle se produisit soudain à la première grande invasion des Francs, sous Gallien, en l'an 259. La digue de Germanie était rompue, et l'océan barbare se répandit dès lors par vagues successives à travers les provinces d'Occident. Après Aurélien, en 276, « ce fut la grande curée de la Gaule romaine »[2] : les demeures opulentes furent pillées ou incendiées, les habitants massacrés ou emmenés en esclavage, les champs ravagés, les cités mises à sac avec une joie sauvage. L'épaisse couche de cendres qui recouvre les ruines de Bavai témoigne encore éloquemment de cette fureur dévastatrice, et les souterrains des villas saccagées et brûlées ne contiennent plus guère que les débris dédaignés par l'envahisseur. De crainte d'être dépouillés, les fuyards enfouirent à la hâte leur or et leur argent au fond de cachettes sûres, dans l'espoir, souvent déçu, de venir retrouver ces trésors, la paix rétablie [3].

Après la tourmente, on chercha à protéger les villes réduites et les bourgs diminués, en les fortifiant à la hâte. C'est alors qu'on entoura de murailles Arlon, Tongres et probablement Namur, en jetant dans les fondations les débris des monuments et des tombeaux détruits par les barbares [4]. Bavai et Cassel rasés, on transporte à Cambrai la capitale des Nerviens, à Tournai celle des Ménapiens[5] et, par suite, ces villes deviendront le siège des évêchés. Inaugurant une tactique nouvelle, on défend les voies de communication par un système de camps et de redoutes [6], et l'on protège, en particulier, la grande

1. Cf. *supra*, 10, n. 1.

2. JULLIAN, t. IV, p. 600.

3. Cf. BLANCHET, *Les Trésors de monnaies et les invasions germaniques*, Paris, 1900. Un grand nombre de ces trésors ont été enterrés sous Gallien dans le nord de la Gaule par suite de l'invasion de 259.

4. Arlon : SCHUERMANS, *Bull. Comm. Art et Archéol.*, XXVII, 1888, p. 52 ss. — Namur : *Ibid*, XXIX, 1890, p. 243, et *Annales Soc. Archéol. Namur*, XVI, 1886, p. 50. — Tongres : *Age de la colonne de Tongres* dans *Congrès de la Féd. archéol.*, *Tongres*, 1901, p. 26 ss. — Il en fut de même en France; cf. A. BLANCHET, *Les enceintes romaines de la Gaule*, Paris, 1907.

5. La *Notitia Galliarum*, VI, 7-8 (éd. Seeck, p. 266) donne (vers 400) « civitas Turnacensium » (pour « Menapiorum ») « civitas Camaracensium » (pour « Nerviorum »). De même la *Notitia dignitatum* (Occ., 25, 2) parle de « milites Turnacenses » pour désigner les Ménapiens; cf. CIL, XIII, pars I, p. 567, 569.

6. Le camp le mieux conservé est le « Castelet » de Rouveroy, qui paraît avoir été occupé au IVe et au début du Ve siècle. Il est situé à 2 1/2 kilomètres de la voie de Bavai à Cologne et à 2 kilomètres de l'embranchement qui, partant de Givry, reliait cette voie à celle de Bavai à Dinant.

chaussée de Boulogne à Cologne, qui garde toujours une importance stratégique de premier ordre. Des sommets escarpés, dont l'accès est défendu par un rempart élevé à la hâte, servent de retraite, quand l'alarme est donnée, aux populations fuyant devant l'envahisseur [1]. La Belgique est dès lors un pays hérissé de forteresses et de retranchements, sans cesse parcouru et rançonné par les troupes, une marche frontière tour à tour perdue et reconquise. Tongres devient, comme Trèves, un des boulevards de l'Empire, car la ligne du Rhin forcée, c'est celle de la Meuse et de la Moselle qu'on s'efforçait de défendre [2]. Mais les Francs Saliens, maîtres de l'île des Bataves, menaçaient en même temps la région de l'Escaut, tandis que les pirates saxons descendaient sur les rivages de la mer du Nord [3].

D'autres parties de la préfecture des Gaules, moins exposées, purent jouir encore, au IVe siècle, d'un renouveau de prospérité. Les lettres florissaient en Aquitaine au temps où Ausone enseignait l'éloquence à Paulin de Nole dans l'école de Bordeaux. Trèves même, à l'abri de l'Ardenne, atteignit une grandeur plus éclatante après qu'on l'eut élevée au rang de résidence impériale, et dans l'île de Bretagne, protégée par sa ceinture marine, la civilisation put continuer à progresser en paix [4]. L'époque de Constantin est ici un apogée; pour la Belgique, c'est déjà la désolation. Aprement disputée entre Germains et Romains, celle-ci, depuis le milieu du IIIe siècle, ne connut plus ni repos ni répit. Déjà en 291, Maximien établissait les Francs dans les champs laissés en friche par les Nerviens et les Trévires [5], et soixante ans plus tard ils occupaient toute la Toxandrie [6].

Toutefois ces guerres, qui accumulaient les ruines et tarissaient les sources de toute vie économique, ne furent pas entièrement défavorables à la romani-

Cf. De Pauw et Hublard, *Notice sur le Castelet de Rouveroy* dans *Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. XXXVI, 1907, p. 1 ss. — Un fort d'arrêt, datant de la fin de l'Empire, vient d'être exploré à Buzenol, non loin de la route de Trèves à Reims. Le résultat des fouilles sera exposé par le Bon de Loë dans ces *Annales*.

1. Ces camps de refuge, datant de la fin de l'antiquité et qui, en partie, ont probablement servi aussi de postes de défense à l'armée, ont été signalés surtout dans le pays de Namur. On en a reconnu à Montaigle, près de la route de Bavai à Trèves par Dinant (*Annales Soc. Archéol. Namur*, XVII, 1886, p. 470 ss.), à Pry (*ibid.*, p. 477), à Éprave et à Dourbes (Bequet, *ibid.*, XIV, 1877, p. 213 ss. et XV, 1881, p. 310 ss.), à Furfooz (Bequet, *ibid.*, XIV, 1877, p. 399 ss.), à Vogenée (Bequet, *ibid.*, XVI, 1883, p. 26 ss.), etc.

2. Ammien Marc, XVII, 2, 2. — Pour Trèves, cf. Cramer, *Das römische Trier*, 1911, p. 22.

3. G. Kurth. *La Frontière linguistique (Mém. Acad. Belgique*, XLVIII), Bruxelles, 1896, I, p. 530.

4. Haverfield, *op. cit.*, p. 57.

5. *Inc. paneg. Const. dictus*, 21 : « Nerviorum et Trevirorum arva iacentia... receptus in leges Francus excoluit. »

6. G. Kurth, *op. cit.*; cf. Pirenne, *Histoire*, I, p. 11 ss.

sation. Durant cette période, non seulement les villes et les bourgades, mais aussi les campagnes furent occupées par de fortes garnisons, et l'action que les troupes avaient eue à l'époque antérieure sur le Rhin [1], elles l'exercèrent, en quelque mesure, d'Arras à Tongres, le long de leur nouvelle ligne de défense, bien qu'alors l'armée fût composée surtout de Gaulois et de Germains. De plus, les habitants des plaines cultivées durent chercher un refuge dans les bois, et achevèrent ainsi de latiniser ce qui, dans l'Ardenne, pouvait subsister d'éléments celtiques. On a observé que la limite presque rectiligne qui sépare les dialectes flamands et wallons coïncide avec la lisière de l'ancienne Forêt Charbonnière. En s'emparant des labours féconds de la Nervie et de la Tongrie, les Francs Saliens s'approprièrent sans efforts les fruits du travail séculaire de producteurs industrieux; les anciennes villas de la Hesbaye formèrent le patrimoine des Pepin de Landen et de Herstal et leur possession fut le fondement de la grandeur des Carolingiens; mais la colonisation barbare s'arrêta là où cessait le défrichement romain, au bord de la forêt, profonde, perfide et stérile comme la mer. Le massif boisé de l'Ardenne opposa de même sa barrière infranchissable aux progrès vers l'ouest des Ripuaires et des Alamans [2].

La romanisation, compromise et en partie détruite par les invasions barbares, devait être reprise par l'Église. Celle-ci se développa tardivement dans le nord de la Gaule : le premier évêque connu de notre pays, saint Servais, occupait le siège de Tongres au milieu du IVe siècle [3]. Au moment où les communautés de fidèles se constituèrent dans nos cités, le latin, exclusivement employé dans les temples, régnait sans partage dans la vie religieuse comme dans la vie civile, et c'est pourquoi elles ne songèrent, ni dans le culte, ni dans la prédication, à ressusciter le gaulois [4], comme elles le firent en Syrie pour l'araméen et en Égypte pour le copte. Dans tout l'Occident, le vieux parler du Latium fut la seule langue liturgique de la foi nouvelle, comme il avait été celle du paganisme. Rome, devenue chrétienne, maintint et imposa l'unité exclusive qui existait avant sa conversion, et elle continua le travail d'assimilation qu'elle avait accompli païenne dans les provinces barbares soumises à son influence. Les derniers îlots celtiques disparurent, et des Germains eux-mêmes apprirent à se servir de l'idiome étranger qu'avant eux avaient adopté les peuples qu'ils subjugaient [5]. Ce ne fut pas uniquement la langue du passé

1. *Supra*, p. 10.
2. G. Kurth, *op. cit.*, t. I, p. 546 ss. — Pirenne, *loc. cit.*
3. Harnack, *Ausbreitung des Christentums* [2], 1906, p. 230.
4. Un passage mal compris de saint Irénée (III, 4, 2) a fait croire que, de son temps, on prêchait parfois en gaulois, mais le texte ne dit rien de semblable.
5. Mommsen, *Römische Geschichte*, V, p. 92. — Il est évidemment impossible d'évaluer, même

que l'Église conserva et propagea ainsi, mais tout un ensemble d'idées antiques qu'elle avait incorporées en elle et qu'elle anima désormais de sa vie. Tandis que l'orthodoxie byzantine faisait pénétrer l'hellénisme dans les régions occupées par les Slaves et les Albanais, l'apostolat catholique poursuivait dans l'Europe occidentale l'œuvre de la romanisation.

L'âme d'un peuple et ses facultés natives, la fécondité inépuisable de son sol, la puissance tenace de ses traditions, survivent à tous les désastres matériels. Les semences fécondes que Rome avait jetées sur une terre presque vierge, n'y devaient pas périr quand elle l'abandonna. Elles y germèrent obscurément pour produire quelques siècles plus tard des fleurs immortelles. L'industrie opulente des communes flamandes et wallonnes plonge profondément par ses racines dans le fonds antique, et si la grande éducatrice de l'Occident n'avait étendu son action bienfaisante jusqu'au nord de la Gaule, une civilisation nouvelle n'y aurait pas resplendi ; un art lumineux ne s'y serait pas épanoui au moyen âge.

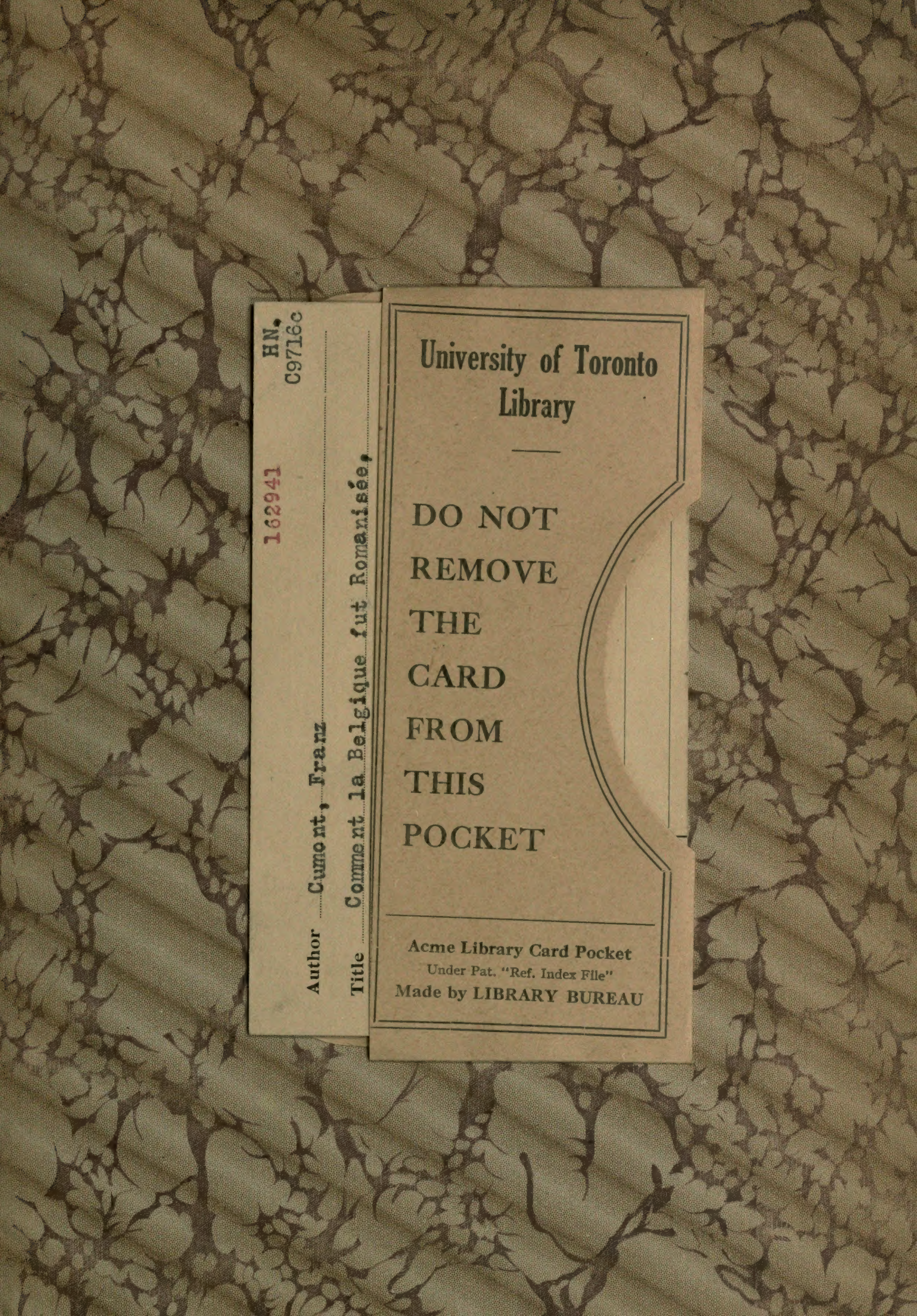
approximativement, le nombre des habitants parlant encore le celtique au moment des invasions ; mais il était, je crois, restreint. Il n'y eut point en Belgique de « Celtic revival », comme en Bretagne, après le départ des Romains (Haverfield, p. 60 ss.), et il me paraît contraire à toute vraisemblance de supposer (Dragendorff, p. 117) que les campagnards, les « pagani », auraient continué dans une large mesure à se servir du gaulois et auraient été lentement latinisés plus tard par les villes devenues les sièges des évêchés. Les dialectes romans se sont maintenus chez nous précisément dans les cantons les mieux soustraits à toute influence urbaine, au fond de la Forêt Charbonnière et des Ardennes, et l'évêché de Tongres-Maestricht n'a pas empêché le Limbourg de se germaniser complètement.

TABLE ANALYTIQUE

TABLE DES FIGURES

TABLE DES MATIÈRES




HN.
C9716c
162941
Author Cumont, Franz
Title Comment la Belgique fut Romanisée,
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

